



ETUDE SUR LA STRUCTURATION ET LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE POULET DE CHAIR GUINÉENNE

Réalisée à la demande du **MAGEL**

Supervision technique  **EXPERTISE
FRANCE**

Etude élaborée par  **Salva Terra**

Mars 2025



Sommaire

Sigles et acronymes	5
1. Introduction	7
1.1. Cadre et objectifs de l'étude	7
1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude	7
1.2.1. Vue d'ensemble	7
1.2.2. Les entretiens avec les acteurs clefs de la filière (missions 1 & 3).....	8
1.2.3. L'enquête auprès des aviculteurs	9
1.2.4. L'enquête auprès des fabricants d'aliment	10
1.2.5. L'enquête de consommation auprès des ménages	10
2. Contexte et vue d'ensemble de la sous-filière poulet de chair	11
2.1. Politiques et règles commerciales relatives à la filière avicole en Guinée	11
2.1.1. Mesures tarifaires.....	11
2.1.2. Mesures non tarifaires.....	14
2.2. Analyse des données d'importation disponibles	15
2.2.1. Sources de données et limites de l'analyse	15
2.2.2. Viande de poulet : des imports croissants	15
2.2.3. Œufs à couver et poussins : des importations dominées par 3 provenances..	19
2.3. Bilan : les importations actuelles et les règles les régissant.....	20
2.4. Les différents maillons et les effectifs estimés de la sous-filière chair.....	21
2.5. La consommation de viande de volaille	24
2.5.1. Profil de consommation des ménages enquêtés	24
2.6. Contraintes sanitaires et réglementation actuelle	29
2.6.1. Principales pathologies et contaminations.....	29
2.6.2. Mesures préventives et traitements.....	31
2.6.3. Connaissances et pratiques sanitaires	31
2.6.4. Encadrement, veille et suivi sanitaire	32
2.6.5. La réglementation existante et son niveau d'application.....	34
3. Etude de la chaîne de valeur poulet de chair.....	37
3.1. Recensement et cartographie des acteurs	37
3.1.1. Les éleveurs.....	37
3.1.2. Les opérateurs économiques en amont et en aval	39
3.1.3. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole	42
3.1.4. Les structures de pilotage, d'appui et d'encadrement.....	44
3.2. Caractérisation technique et économique des élevages de chair	46
3.3. Evaluation des flux de viande de volaille	58
3.4. Mesures et mécanismes d'appui à la filière	60
4. Politiques et mesures adoptées dans d'autres pays africains	62

4.1. Sénégal : une politique protectionniste assortie de nombreuses mesures de soutien	62
4.2. Côte d'Ivoire : une taxe à l'importation qui alimente un fonds d'aide à la production avicole.....	64
4.3. Nigéria : interdiction des importations et mesures fiscales favorables aux investisseurs	65
4.4. Maroc : des subventions à l'investissement, à l'export et aux projets d'agrégation de la production	68
5. Bilan des freins et leviers à la production locale de poulet de chair.....	70
5.1. Analyse AFOM de la sous-filière	70
5.2. Pistes de développement et pérennisation de la sous-filière	72
Bibliographie	75
Annexes	77
Annexe 1. Exigences réglementaires à l'import	78

Liste des figures

Figure 1. Présentation schématique des objectifs de l'étude	7
Figure 2. Catégories de taux de taxation de la TEC-CEDEAO en vigueur en Guinée et produits avicoles théoriquement concernés (Auteurs, 2024, d'après Ministère du Budget, 2017 et OMC, 2018).....	12
Figure 3. Taxation cumulée théorique pour chaque catégorie de produits avicoles en Guinée (Auteurs, 2024).....	13
Figure 4. Evolution des imports de viande et abats de volaille en valeur et en volume en Guinée de 2003 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 0207)	16
Figure 5. Evolution de la valeur totale des volailles et abats importés en Guinée de 2002 à 2023, par grande catégorie (source : ITC, données miroir, codes SH 0207, 020712, 020714)	16
Figure 6. Répartition en valeur par pays des imports de poulet entier congelé en 2022 en Guinée (source : ITC, données miroir, code SH 020712)	17
Figure 7. Répartition en valeur par pays des imports de poulet découpé congelé en 2022 en Guinée (source : ITC, données miroir, code SH 020714)	17
Figure 8. Evolution en valeur des imports de viande et abats de volaille en Guinée par pays d'origine de 2013 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 0207).....	18
Figure 9. Evolution en valeur des imports de poulet congelé entier en Guinée par pays d'origine de 2013 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 020712)	18
Figure 10. Evolution en valeur des imports de poulet congelé découpé en Guinée par pays d'origine de 2013 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 020714).....	18
Figure 11. Evolution en valeur des imports de poussins en Guinée de 2010 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 010511)	19
Figure 12. Tableau récapitulatif des conditions de marché pour le poulet de chair (Auteurs, 2024).....	20
Figure 13. Schéma de structuration de la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024)	23
Figure 14. Répartition des ménages enquêtés selon leur fréquence de consommation de poulet (Auteurs, 2024).....	24
Figure 15. Premier type de poulet le plus fréquemment consommé, en pourcentage des ménages enquêtés, par région (Auteurs, 2024).....	25
Figure 16. Répartition des ménages enquêtés selon leur fréquence d'achat de viande de poulet local (Auteurs, 2024).....	26
Figure 17. Premier critère d'importance orientant le choix des consommateurs lors de l'achat de poulet, en pourcentage des ménages enquêtés, en fonction de la zone (Auteurs, 2024)	26
Figure 18. Prix moyen de la viande de poulet achetée par les ménages enquêtés, par région administrative (Auteurs, 2024).....	27
Figure 19. Facteurs à améliorer, d'après les ménages enquêtés, pour qu'ils consomment davantage de poulet de ferme d'origine guinéenne (Auteurs, 2024).....	28
Figure 20. Tableau récapitulatif des principales pathologies et contaminations affectant la production locale de poulet de chair	30
Figure 21. Tableau récapitulatif de la réglementation relative au secteur avicole en Guinée et de son niveau d'application	36
Figure 22. Catégories d'élevages intensifs produisant du poulet de chair en fonction de leurs effectifs (Auteurs, 2024)	37
Figure 23. Catégories d'élevages intensifs produisant du coquelet en fonction de leurs effectifs (Auteurs, 2024).....	38
Figure 24. Carte des principaux sites de fabrication d'aliment pour volailles, fermes avicoles et couvoirs (DIALLO, 2018 ; Auteurs, 2024)	39
Figure 25. Distribution du médicament vétérinaire en Guinée (TERO, 2018).....	41

Figure 26. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole en Guinée (Auteurs, 2024).....	43
Figure 27. Période d'installation des éleveurs enquêtés, par type d'élevage (Auteurs, 2024)	46
Figure 28. Types d'infrastructures dont disposent les élevages avicoles enquêtés (Auteurs, 2024).....	47
Figure 29. Répartition des éleveurs de poulet de chair enquêtés selon le niveau de formation du chargé de production / chef d'équipe (Auteurs, 2024).....	49
Figure 30. Proportion d'éleveurs enquêtés ayant accès au réseau électrique, par région (Auteurs, 2024).....	49
Figure 31. Provenance des aliments utilisés par les éleveurs de poulet de chair enquêtés, selon le stade de production (Auteurs, 2024)	51
Figure 32. Estimation du coût de l'aliment pour un élevage de poulet de chair de taille moyenne (Auteurs, 2024).....	52
Figure 33. Répartition des éleveurs de poulet de chair enquêtés selon la personne assurant le suivi sanitaire de l'élevage aux différentes phases de production (Auteurs, 2024).....	52
Figure 34. Comparaison des coûts moyens estimés de suivi sanitaire des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024).....	53
Figure 35. Proportion d'éleveurs de poulet de chair utilisant les différents types de produits vétérinaires, par stade de production (Auteurs, 2024)	54
Figure 36. Comparaison des coûts moyens estimés des produits vétérinaires des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024)	54
Figure 37. Pathologies aviaires auxquelles les éleveurs de poulet de chair enquêtés ont été confrontés au cours des 5 dernières années (Auteurs, 2024).....	55
Figure 38. Estimation de la valeur ajoutée brute annuelle d'un élevage de poulet de chair de taille moyenne (Auteurs,2024).....	57
Figure 39. Structure des principaux coûts de production d'un élevage de poulet de chair de taille moyenne (Auteurs, 2024).....	57
Figure 40. Evolution de la quantité de viande de volaille produite en Guinée de 2012 à 2022 (Auteurs, 2024, d'après données FAOSTAT)	58
Figure 41. Flux de viande de volaille en Guinée (Auteurs, 2024).....	59
Figure 42. Stratégies et actions prévues dans le PNIASAN concernant la filière avicole	60
Figure 43. Les acteurs et programmes d'appui à la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024).....	61
Figure 44. Politiques et mesures clés ayant contribué au développement de la filière poulet de chair au Sénégal (Auteurs, 2024)	63
Figure 45. Evolution de la production locale et des importations de viande de volaille au Sénégal entre 1990 et 2020 (Jeune Afrique, 2022)	63
Figure 46. Evolution de la production, de l'importation et de la consommation de viande de poulet en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2020 (USDA & GAIN, 2023)	65
Figure 47. Evolution de la production de maïs destiné à l'alimentation animale au Nigéria entre 2003 et 2015 (Liverpool-Tasie et al., 2017)	66
Figure 48. Nombre cumulé de fermes avicoles enregistrées au Nigéria entre 1980 et 2015 (Liverpool-Tasie et al., 2017).....	67
Figure 49. Evolution de la production de viande de poulet au Maroc entre 1961 et 2021 (Auteurs, 2024, d'après données FAOSTAT)	68
Figure 50. Mesures non tarifaires applicables en Guinée aux différents produits de la filière avicole (Auteurs, 2024, d'après ITC)	79

Sigles et acronymes

AFAPAG	Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée
AFD	Agence française de développement
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AgriFARM-HMG	Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée
ANAG	Association nationale des accoueurs de Guinée
ANASA	Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires
ANATRAG	Association nationale des aviculteurs traditionnels de Guinée
ANAVIG	Association nationale des aviculteurs de Guinée
APE	Accords de partenariat économique
APVG	Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée
ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
ARI	Agri Réseaux International
BAD	Banque africaine de développement
CA	Centime additionnel
CAF	Coût assurance fret
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CONASEG	Confédération nationale des acteurs du secteur de l'élevage en Guinée
DD	Droit de douane
DNAPA	Direction nationale de l'alimentation et des productions animales
DNSV	Direction nationale des services vétérinaires
DPAE	Direction préfectorale de l'agriculture et de l'élevage
DRAE	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage
ENAE	Ecole nationale d'agriculture et d'élevage
FAB / FOB	Franco à bord / free on board
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINA	Fédération interprofessionnelle nationale avicole de Guinée
FODA	Fonds de développement agricole
FONDEL	Fonds national pour le développement de l'élevage
GNF	Franc guinéen
GUCEG	Guichet unique du commerce extérieur de Guinée
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
INS	Institut national de la statistique

IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
ITC	International Trade Centre
LCVD	Laboratoire central vétérinaire de diagnostic
MAGEL	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OAC	Œufs à couver
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONDVG	Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée
OP	Organisation de producteurs / organisation professionnelle
PADDAMAG	Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée
PC	Prélèvement communautaire
PDACG	Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée
PEFFAG	Projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPAA	Préparation pour aliments des animaux
PRI	Programme de référence intérimaire
PTF	Partenaire technique et financier
RENAM	Réseau national des acteurs de la filière maïs
RS	Redevance statistique
RTL	Redevance pour traitement et liquidation
TAI	Taxe d'ajustement à l'importation
TCP	Taxe complémentaire de protection
TdR	Termes de référence
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNAG	Union nationale des aviculteurs de Guinée
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAB	Valeur ajoutée brute

1. Introduction

1.1. Cadre et objectifs de l'étude

Le Projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée (PEFFAG) est piloté par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAGEL), avec l'assistance technique d'Expertise France. Il a pour objectif l'augmentation de la production et de la consommation de produits avicoles guinéens, et le renforcement de la structuration des filières avicoles.

Il comprend trois composantes techniques (auxquelles s'ajoute une composante transversale de gestion de projet et de renforcement de la prise en compte du genre) : i) améliorer les performances sanitaires et techniques des élevages de volaille ; ii) garantir la qualité des aliments pour volailles ; iii) favoriser la commercialisation et la consommation des produits avicoles guinéens.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du PEFFAG et vise à étudier les conditions du développement et de la pérennisation de trois sous-filières intensives : poulets de chair, poules pondeuses et aliments pour volailles. In fine, il s'agit de proposer des orientations pour la définition d'une stratégie nationale de développement de la filière avicole intensive (cf. Figure 1). Il est à noter que la partie « volailles villageoises » n'a pas été abordée dans cette étude.

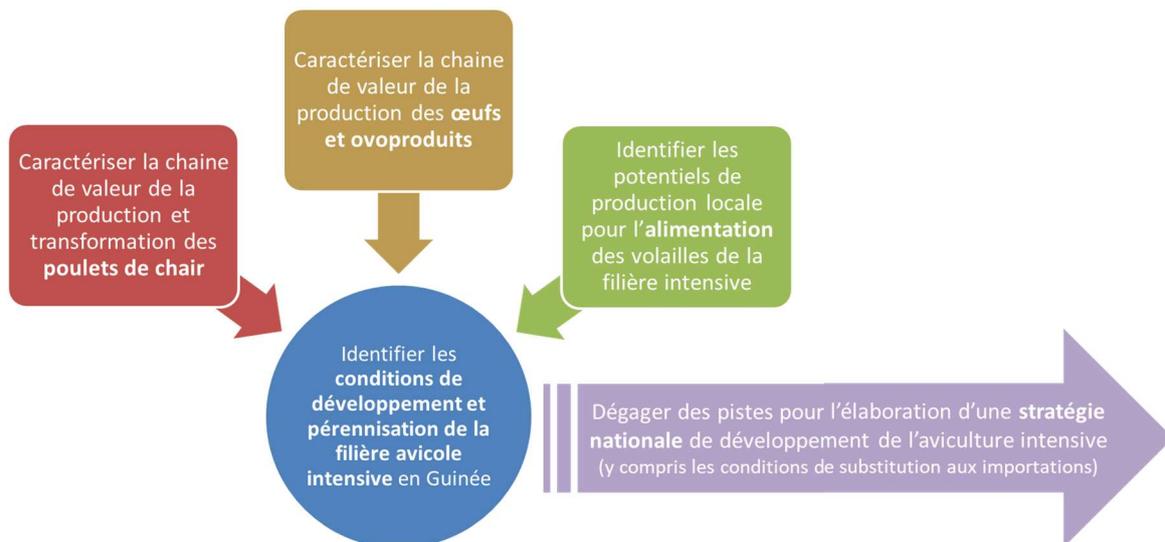


Figure 1. Présentation schématique des objectifs de l'étude

Le présent rapport porte sur la sous-filière poulet de chair. L'objectif de l'étude est de caractériser la chaîne de valeur de la production et de la transformation des poulets de chair en Guinée et des conditions de leur substitution aux importations à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.

1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude

1.2.1. Vue d'ensemble

Outre la revue bibliographique et l'analyse de données secondaires, l'étude repose sur 3 missions de terrain complémentaires.

L'objectif de la **première mission**, conduite fin avril 2024, était de rencontrer les acteurs clés de la filière avicole intensive, y compris les opérateurs et les institutions, afin d'avoir une meilleure compréhension des 3 sous-filières concernées. Il s'agissait également de réaliser une première collecte de données de terrain dans le but de : i) croiser les données issues de

la revue bibliographique ; ii) préparer et affiner la méthodologie utilisée lors de la mission 2 (enquête par questionnaire à plus large échelle). Elle a mobilisé trois experts de SalvaTerra : un agroéconomiste chef d'équipe, une agroéconomiste experte en productions végétales, un zootechnicien / expert national en aviculture.

La **seconde mission** visait à recueillir des données de première main via le déploiement d'un pool d'enquêteurs expérimentés en aviculture dans chacune des 8 régions administratives du pays (Conakry, Boké, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan et Nzérékoré). Elle a ciblé quatre catégories d'acteurs : i) les aviculteurs (éleveurs de poulets de chair et/ou de poules pondeuses) ; ii) les fabricants d'aliments pour volaille ; iii) les ménages consommateurs ; iv) les gargotes et restaurants, qui représentent des lieux importants de consommation hors domicile.

Les données ont été collectées à l'aide d'une application mobile (KoboToolBox), principalement en juin 2024, avec une enquête complémentaire à Conakry en août 2024. Les questionnaires d'enquêtes sont principalement constitués de questions fermées à choix multiples, afin de permettre la collecte systématique de données et faciliter les traitements.

La **troisième mission**, conduite en octobre 2024, a porté sur i) des entretiens complémentaires axés sur la production de matières premières agricoles – projets de développement agricole, réseau des acteurs de la filière maïs, Direction nationale de l'alimentation et des productions animales (DNAPA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – et ii) la présentation et validation des résultats de l'étude auprès du MAGEL et des acteurs de la filière.

Parmi les principales contraintes et limites de l'étude, on note les suivantes :

- Les statistiques de production agricole et de l'élevage restent éparses en Guinée. La stratégie déployée lors de cette étude a donc été de collecter des données quantitatives sur la base d'un échantillon réduit, ce qui a permis d'avoir un bon aperçu de l'existant sur la production avicole intensive, car le nombre de producteurs/opérateurs est limité. En revanche, le manque de statistiques constitue une réelle contrainte pour répondre à certaines des demandes des termes de référence (TdR) sur les filières végétales (à destination de l'alimentation des volailles).
- Le PEFAG a initié un recensement des exploitations avicoles intensives et des fabricants d'aliment pour volaille en 2024. Les données de ce recensement n'étaient toutefois pas disponibles au moment de la réalisation de cette étude, ce qui a posé deux types de contraintes : (i) des difficultés d'échantillonnage, tant pour conduire les entretiens qualitatifs que les enquêtes quantitatives ; (ii) des limites en termes d'analyse, notamment pour estimer les effectifs de volailles et les flux.

1.2.2. Les entretiens avec les acteurs clefs de la filière (missions 1 & 3)

Les consultants ont réalisé une série d'entretiens semi-structurés auprès des acteurs clefs de la filière, principalement à Conakry et dans sa périphérie, ainsi qu'à Kindia et Forécariah. Les différents types d'acteurs rencontrés furent les suivants :

- Institutions étatiques : DNAPA, Direction nationale des services vétérinaires (DNSV), Laboratoire central vétérinaire de diagnostic (LCVD), Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires (ANASA), Institut national de la statistique (INS), Ministère du Commerce, Directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) de Coyah et de Dubreka ;
- Interprofessions et organisations de producteurs (OP) : Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG), Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée (APVG), Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée (AFAPAG), Association nationale des aviculteurs de Guinée (ANAVIG),

Fédération interprofessionnelle nationale avicole de Guinée (FINA), coopératives d'éleveuses et productrices d'aliments ;

- Opérateurs de la filière (secteur privé) : couvoirs (4), importateurs/distributeurs de produits vétérinaires, d'aliments ou d'autres intrants (3), fabricants d'aliments (8), élevages de poudeuses (5), élevages de poulet de chair (3).

En complément des entretiens, l'équipe a réalisé des visites des sites de production (couvoirs, élevages, usines d'aliment), des lieux de stockage ou de vente des aliments et autres intrants, ainsi que de quelques lieux de distribution des produits avicoles à Conakry.

Suite à la 1^{ère} mission, un entretien a également été conduit à distance avec l'Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée (ONDVG).

Les entretiens réalisés lors de la 3^{ème} mission, axés sur l'approvisionnement en matières premières pour l'alimentation volaille, concernent les acteurs suivants : DNAPA, programme de coopération technique (TCP) de la FAO, Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée (PDACG), Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée (PADDAMAG), projet AgriFARM-HMG (Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée) et Réseau national des acteurs de la filière maïs (RENAM).

1.2.3. L'enquête auprès des aviculteurs

L'enquête ciblait les aviculteurs commerciaux (élevages dits intensifs) en excluant la production dite villageoise (issue des petites unités agricoles familiales et/ou de l'autoproduction des ménages), conformément aux TdR de l'étude. Un seul questionnaire a été administré pour tous les types d'élevage, qu'il s'agisse de production de chair ou d'œufs, avec néanmoins des questions spécifiques à chacune de ces productions.

L'enquête a été conduite auprès de 94 éleveurs, couvrant ainsi environ 15-20% du nombre estimé d'élevage intensifs de volaille en Guinée. En l'absence d'un recensement exhaustif des élevages au niveau national, l'échantillonnage a été réalisé sur la base des informations collectées lors de la 1^{ère} mission, complétées par les indications fournies par les Directions régionales de l'agriculture et de l'élevage (DRAE), dont certaines disposent de listes partielles des élevages présents dans leur région. Les 94 enquêtes sont ainsi réparties dans 7 régions administratives (ensemble du pays à l'exclusion de Conakry), avec un nombre similaire d'enquêtes dans chaque région à l'exception de Kindia, qui totalise plus du tiers des enquêtes réalisées en raison de la forte concentration d'élevages à sa périphérie et dans les préfectures du Grand Conakry (dont la préfecture de Coyah). Au total, 26 préfectures ont été visitées par les 8 enquêteurs mobilisés.

En termes de type d'élevage, l'échantillon présente les caractéristiques suivantes :

- 75 éleveurs de poules poudeuses, dont 70 de manière exclusive (soit près des trois quarts de l'échantillon) ; parmi eux, un éleveur (à Kindia) ne pratique que la phase de démarrage (les poulettes étant ensuite transférées dans un autre élevage à Coyah) ;
- 14 éleveurs de poulet de chair, dont 7 de manière exclusive ;
- 13 éleveurs de coquelets, dont 7 de manière exclusive ;
- 10 éleveurs (soit 11% des éleveurs enquêtés) combinent différents types d'élevage : poules poudeuses et poulet de chair (2), poules poudeuses et coquelets (3), poulets de chair et coquelets (3), poulets de chair et autres volailles que les poules/poulets (2).

Deux tiers des personnes interrogées sont propriétaires-gérants de l'élevage. Les autres enquêtés sont tous des employés, avec les fonctions suivantes au sein de la ferme : gérant (26%), technicien (7%), vétérinaire (3%).

1.2.4. L'enquête auprès des fabricants d'aliment

L'enquête quantitative a été conduite auprès de 18 fabricants d'aliment, en complément des entretiens qualitatifs déjà menés lors de la mission 1. Elle ciblait principalement les fabricants artisanaux. L'échantillon inclut 10 fabricants situés à Coyah (principale zone de production), les autres étant répartis en milieu urbain ou péri-urbain dans les préfectures suivantes : Kindia (2 fabricants), Faranah (2), Labé (1), Nzérékoré (1), Siguiri (1) et Boké (1). Comme pour les éleveurs, l'échantillonnage a été réalisé sur la base des informations collectées lors de la 1^{ère} mission, complétées par les indications fournies par les DRAE. Le questionnaire portait principalement sur les matières premières utilisées (provenances, volumes, prix, etc.).

1.2.5. L'enquête de consommation auprès des ménages

L'enquête porte conjointement sur la consommation de viande de volaille et d'œufs. Elle a été conduite auprès de 221 ménages répartis dans les 8 régions administratives du pays, à raison de 23 à 32 enquêtes par région. Dans la zone spéciale de Conakry, les enquêtes ont été menées directement auprès de consommatrices sur 3 marchés de la capitale, dans les communes de Matoto et Kaloum. Dans les 7 autres régions, les enquêtes ont été conduites au domicile des personnes interviewées ; 23 préfectures (sur les 33 existantes) ont été visitées par les 8 enquêteurs mobilisés.

L'échantillon a été ajusté pour chaque région sur la base des facteurs suivants : i) la concentration de population (et donc de consommateurs), en priorisant les grands centres urbains ainsi que certains sites miniers ; ii) les moyens financiers et humains disponibles pour conduire les différents types d'enquête (mobilisation de 8 enquêteurs pendant 8 jours pour interviewer éleveurs, fabricants d'aliments et consommateurs) ; iii) les aspects logistiques (distances à parcourir, état des routes, etc.) : les 8 enquêteurs se sont déplacés à moto et ont profité des déplacements entre villes pour conduire des enquêtes auprès de ménages ruraux.

Les paramètres d'analyse incluent la localisation géographique mais aussi le type d'habitat : rural ou urbain. Pour cela, on s'est référé au découpage administratif entre communes urbaines et communes rurales, complété par une classification à dire d'expert. L'échantillon se répartit ainsi en 168 ménages urbains et 53 ménages ruraux. La proximité de sites miniers industriels (18 ménages dans ce cas) a été prise en compte pour l'analyse de certaines questions, dont les prix.

L'analyse des profils des personnes enquêtées fait apparaître les résultats suivants :

- 206 femmes contre 15 hommes interrogés, ce qui correspond à un choix délibéré dans cette enquête de consommation ;
- 93% des personnes enquêtées sont en charge de la préparation des repas au sein de leur foyer ;
- L'âge moyen des personnes enquêtées est légèrement supérieur à 36 ans ;
- La taille moyenne des ménages enquêtés (nombre de bouches à nourrir) est de 9,7 personnes (11,6 en zone rurale contre 9,1 en zone urbaine).

2. Contexte et vue d'ensemble de la sous-filière poulet de chair

2.1. Politiques et règles commerciales relatives à la filière avicole en Guinée

Etant donné la faiblesse des exportations de produits avicoles, les politiques commerciales de la Guinée concernant la filière avicole sont de deux natures : taxations à l'import et réglementation à l'import. L'examen le plus récent des politiques commerciales de la Guinée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) date de 2018 (OMC, 2018)¹, le précédent datant de 2011. Il distingue les mesures tarifaires (taxations à l'import) et non tarifaires (réglementation).

2.1.1. Mesures tarifaires

Deux accords commerciaux président aux échanges de la Guinée : le Tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne.

Le Tarif extérieur commun de la CEDEAO : principale barrière douanière

Entrée en vigueur en janvier 2017, la protection douanière du TEC de la CEDEAO constitue la principale mesure tarifaire. Cette entrée en vigueur a rendu caduque les tarifs nationaux (République de Guinée, 2024)².

Le TEC-CEDEAO a été élaboré sur la base du TEC-UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, dont la Guinée ne fait pas partie) à quatre « bandes » (0%, 5%, 10%, 20%). Il y apporte un certain nombre d'innovations, dont l'apparition d'une taxation à 35%. Il comprend ainsi cinq bandes correspondant à cinq taux (Ministère du Budget, 2017)³. Le Règlement C/REG.1/09/13 du 30 septembre 2013 crée deux mesures transitoires de protection (applicables sur 5 ans) : la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) et la taxe complémentaire de protection (TCP), qui sont toutes deux supposées avoir pris fin au 1^{er} janvier 2023 (FERDI, 2021)⁴.

Le tableau suivant (Figure 2) met en relation chacune des cinq bandes/taux avec les produits concernés dans la filière avicole guinéenne. La bande 4 concerne directement la viande de poulet. Les bandes 0, 1 et 2 ont également une importance pour la sous-filière chair puisqu'elles concernent les différents intrants et équipements nécessaires à la production.

¹ OMC, 2018. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, septembre 2018*. 100 p.

² République de Guinée, 2024. *Portail des investissements de la République de Guinée. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Consulté [ici](#).

³ Ministère du Budget, 2017. *Arrêté n°1233/MB/CAB du 31 mars 2017 portant entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en Guinée*. 14p.

⁴ FERDI, 2021. *Etude d'impact de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en République de Guinée. Diagnostic et résultats des études d'impact. Présentation du rapport provisoire*. 12p.

Bande	Description	Taux TEC	Produits avicoles correspondants
0	Biens sociaux essentiels (produits essentiels à caractère social : santé, éducation, culture, information, intrants et équipements de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche)	0%	Vaccins
1	Matières premières de base, biens d'équipement, biens de première nécessité, intrants spécifiques (produits de première nécessité, matières premières brutes et biens d'équipement)	5%	Œufs à couver Poussins Maïs Préparation pour aliments des animaux Equipements (couveuses et éleveuses pour l'aviculture, machines pour l'aviculture, machines et appareils pour la préparation des aliments, parties de machines pour l'aviculture, machines et appareils pour le traitement industriel des viandes)
2	Intrants et produits intermédiaires (produits semi-finis et intrants industriels)	10%	Tourteaux ⁵ Farines de poisson ⁶
3	Biens de consommation finale	20%	Mayonnaise ⁷
4	Biens spécifiques pour le développement économique (notamment certains produits agricoles, coton, savon)	35%	Viande de volaille Œufs de consommation

Figure 2. Catégories de taux de taxation de la TEC-CEDEAO en vigueur en Guinée et produits avicoles théoriquement concernés (Auteurs, 2024, d'après Ministère du Budget, 2017 et OMC, 2018)

Les différentes taxes appliquées aux produits entrants dans la CEDEAO sont les suivantes, d'après l'état des lieux réalisé en 2018 par l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO (ARAA, 2018)⁸ ainsi que le Portail des investissements de la République de Guinée (République de Guinée, 2024) :

- Taxes dites de base du TEC-CEDEAO : droit de douane (DD) et redevance statistique (RS) ;
- Prélèvements communautaires : prélèvement communautaire (PC) de la CEDEAO de 0,5% sur la valeur Coût Assurance Fret (CAF) de toutes les importations de pays tiers à la CEDEAO ;
- Taxes intérieures : taxe sur la valeur ajoutée (TVA de 18% en 2017)⁹ ;
- Centime additionnel (CA) : prélèvement de 0,25% sur la valeur CAF, au profit de la Chambre de commerce et de la Chambre de l'agriculture (OMC, 2018) ;

⁵ Codes SH 23050000 / 2306100000 / 23040000 / 23066000 – Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide / des graisses ou huiles de coton / de l'huile de soja / des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste.

⁶ Code SH 23012000 – Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques.

⁷ Code SH 210390 – Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés (à l'exclusion de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée).

⁸ ARAA, 2018. *Etude sur « l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires »*, Rapport provisoire révisé, Avril 2018. 124p.

⁹ Certains biens agricoles ne sont pas assujettis à la TVA, mais aucun de ceux étudiés ici (OMC, 2018 – tableau 3.4). Il existe également en Guinée des droits d'accise (DA), qui ne concernent toutefois pas les produits avicoles.

- Frais de dédouanement : taxe de 2% de la valeur CAF, également nommée redevance pour traitement et liquidation (RTL) ou « customs clearance fee » (CCF).

Sont également mentionnés dans les textes disponibles deux types de mesure dont l'application reste incertaine : un droit d'enregistrement de 0,5% de la valeur CAF, et des mesures complémentaires de protection temporaires prévues par les textes de la CEDEAO : TAI et TCP, qui ne sont théoriquement plus en vigueur (cf. supra).

Depuis 2020, le paiement de l'ensemble de ces droits et taxes s'effectue sur un Guichet unique du commerce extérieur de Guinée (GUCEG). La taxation cumulée pour chaque catégorie de produits avicoles importés depuis les pays hors CEDEAO serait théoriquement la suivante :

Bande	0	1	2	3	4
Taux TEC	0%	5%	10%	20%	35%
Produits de la filière avicole	Vaccins	Oufs à couvrir Poussins Maïs Préparations pour aliments des animaux Couveuses et éleveuses pour l'aviculture	Tourteaux Farines de poisson	Mayonnaise	Viande de volaille Oufs de conso.
Taux cumulé avec PC + TVA + CA + RTL	20,75%	25,75%	30,75%	40,75%	55,75%

Figure 3. Taxation cumulée théorique pour chaque catégorie de produits avicoles en Guinée (Auteurs, 2024)

Il faut noter qu'il s'agit de taux théoriques à prendre avec prudence pour plusieurs raisons :

- La Guinée a été suspendue de la CEDEAO en 2021 (même si cela ne semble pas avoir modifié les taxes pratiquées à l'entrée).
- Un prolongement de la période d'ajustements nationaux pour les différents membres de la CEDEAO serait en vigueur jusqu'en 2027, permettant à chaque Etat membre d'administrer ses droits de douane individuellement.
- Il existe un système d'exonération au cas par cas entre opérateurs et services des douanes, pour lequel il n'est pas possible d'avoir d'informations précises. Par exemple, la taxe à l'import pour les poussins d'un jour et les œufs à couvrir (OAC) serait réduite à 12,75% voire 10% pour les entreprises qui parviennent à obtenir une exonération (ARI, 2024)¹⁰.

Echanges avec les pays de la CEDEAO

La zone de libre-échange de la CEDEAO a un impact significatif sur la filière avicole guinéenne puisque plusieurs pays de la zone, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, exportent vers la Guinée des produits destinés à cette filière (cf. section 2.2 sur les données d'import-export).

L'exonération des droits et taxes d'entrée est accordée aux produits originaires de l'espace CEDEAO lorsqu'ils ont les certificats d'origine requis. Cependant, la libre circulation des marchandises au sein de l'espace semble imparfaite. Le tarif préférentiel de la CEDEAO est de 0% de DD. La documentation disponible ne permet pas de conclure quant à la RS et au PC, que l'on suppose également nuls pour les échanges intérieurs à la zone de libre-échange de la CEDEAO. Cela équivaut donc à l'application de taxes restreintes au CA et à la RTL, soit 2,25% de la valeur CAF, et 20,25% si on ajoute la TVA.

¹⁰ Agri Réseaux International (ARI), 2024. *Guinea Poultry Sector Assessment*. 53p.

Echanges avec le Maroc

L'accord bilatéral avec le Maroc¹¹ a un faible impact sur la filière avicole. Il autorise l'import sans droit de douane des farines de poissons, dont le Maroc est l'un des pays d'origine. Cet accord autorise également l'import sans droit de douane des engrais superphosphates triples et phosphates d'ammonium, des désinfectants, des insecticides, des herbicides et des fongicides, qui restent hors-champs de cette étude mais peuvent être utilisés pour la production de cultures destinées à l'alimentation des volailles. Ces produits entrent ainsi au même taux de taxation que les imports intra-CEDEAO (2,25% dans notre hypothèse). Notons que bien que le Maroc soit exportateur de volaille, en particulier sur le marché africain, et que sa production croisse rapidement, la barrière douanière n'est pas levée par l'accord bilatéral concernant ce produit.

Autres accords sans incidence

Les autres accords commerciaux n'ont pas d'impact sur la filière avicole. Il s'agit (i) des Accords de partenariat économique (APE) conclus en juillet 2014 entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique de l'Ouest, visant à faciliter l'entrée en UE des produits ouest-africains ; (ii) d'un accord semblable avec les Etats-Unis, l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), qui n'a pas non plus d'impact sur les importations avicoles, d'autant plus que la Guinée en a été exclue en 2022 ; (iii) d'autres accords bilatéraux mentionnés par les rapports de l'OMC avec différents Etats ou groupes d'Etats, dont aucun ne comprend de préférence tarifaire (OMC, 2011 – paragraphe II.3.ii)¹².

2.1.2. Mesures non tarifaires

Les mesures non tarifaires ayant un impact sur le commerce international des marchandises (sur le prix ou les quantités) correspondent essentiellement, dans le cas de la filière avicole, aux réglementations à l'import. Nous les avons recensées et mises en lien avec les différents produits de la filière avicole pour lesquels ces mesures sont théoriquement applicables (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.1**).

Il n'y a pas de mesures non tarifaires spécifiques à l'import de viande de volaille congelée (entière ou découpée). Comme pour d'autres produits ou aliments d'origine animale, les importateurs sont tenus d'avoir une autorisation d'importation et de soumettre leurs produits à une inspection de qualité et de salubrité. Les mêmes règles s'appliquent aux œufs à couver, sans autre mesure spécifique.

Certaines règles s'appliquent en revanche spécifiquement à l'import de poussins : obligation de faire importer les animaux par des postes douaniers spécifiques ; obligation pour les importateurs de présenter un certificat zoosanitaire et de soumettre les poussins à une visite sanitaire vétérinaire.

Pour réduire le risque de propagation de la grippe aviaire, le gouvernement guinéen a interdit, en mars 2022, l'importation de poussins d'un jour. Cette interdiction a depuis été levée.

¹¹ Circulaire n° 4654 / 223 du 13 octobre 2000, Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne. Disponible [ici](#)

¹² OMC, 2011. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, novembre 2011*. 128 p.

2.2. Analyse des données d'importation disponibles

2.2.1. Sources de données et limites de l'analyse

Nous avons exploité parallèlement trois sources de données : les données de la plateforme ITC¹³ ; les données de l'Institut National de la Statistique (INS) et les données des douanes guinéennes. Nous retenons généralement les données ITC, plus fournies, mais nous les complétons par les deux autres sources dès que pertinent.

Les données directes fournies par la Guinée à la plateforme ITC sont absentes après 2016. On utilise donc les données dites « miroir », c'est-à-dire les flux commerciaux bilatéraux déclarés par les partenaires commerciaux de la Guinée.

Ces données semblent être en partie corroborées par les autres sources. Par exemple, selon les statistiques fournies par la Direction générale de la douane guinéenne, on aurait pour 2017 un import de viande de volaille de 36 700 tonnes, soit exactement la donnée miroir proposée par ITC. Cependant, pour certains produits, les données ne semblent pas exhaustives (total d'import sous-estimé par non déclaration des pays exportateurs) et certaines données de volume prêtent à la méfiance (problèmes probables d'unités).

Les données miroir ont deux limites notables :

- Elles ne couvrent pas le commerce entre pays non rapporteurs de données. Elles ne couvrent souvent pas correctement le commerce intra-africain. Le nombre de pays rapporteurs est différent d'une année à l'autre, ce qui implique une prudence dans les comparaisons dans le temps utilisant les statistiques miroir.
- Elles inversent les normes internationales en exprimant les exports en Coût Assurance Fret (CAF, c'est-à-dire incluant le transport et l'assurance) et les imports en Franco A Bord (FAB, excluant ces services). Il est donc difficile de comparer les valeurs par unité des imports selon les pays, puisque le coût de transport et assurance n'est pas inclus. A l'inverse, sous réserve que les normes internationales soient suivies, les données d'import des douanes et de l'INS sont exprimées en CAF.

En l'absence d'information sur le type et le poids carcasse des produits importés dans les bases de données du commerce international, les données de prix sont compliquées à rapporter au poulet d'import pour estimer son prix et le comparer à celui des poulets locaux.

Concernant les OAC et poussins d'un jour, les données de volume d'ITC semblent incohérentes. Il pourrait s'agir d'un problème d'unité dans les déclarations de certains pays. Nous n'avons pas pu obtenir de données des douanes et de l'INS.

2.2.2. Viande de poulet : des imports croissants

L'import de viande de volaille augmente depuis les années 2000 pour atteindre 71 000 tonnes en 2022, selon l'ITC, pour une valeur de 87 700 000 US\$ (cf. figure 4). La croissance des imports est de +60% sur la période 2019-2022. Il s'agit principalement de viande de poulet congelé en morceau ou entier, qui représentent respectivement 61% et 33% des imports de viande de volaille en volume, pour une valeur totale de 82 594 000 US\$ en 2022. L'import de poulet frais est confidentiel (47 000 US\$ en 2022), de même que les autres types de viande et abats de volaille (cf. figure 5).

¹³ International Trade Centre : agence multilatérale dotée d'un mandat conjoint de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation des Nations Unies au travers de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

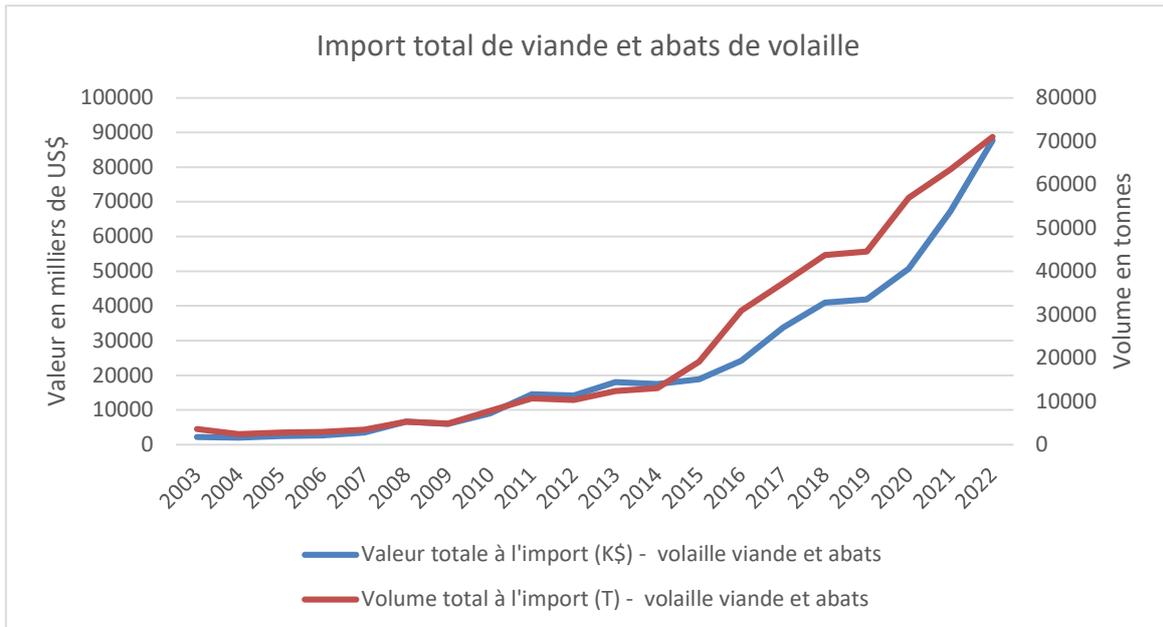


Figure 4. Evolution des imports de viande et abats de volaille en valeur et en volume en Guinée de 2003 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 0207)

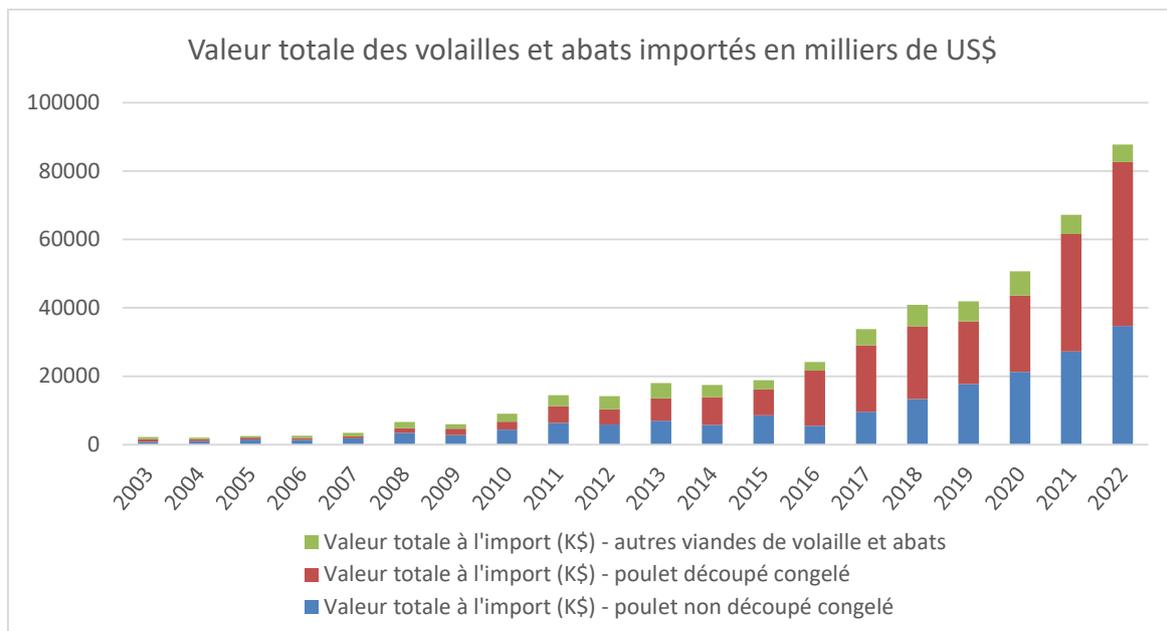


Figure 5. Evolution de la valeur totale des volailles et abats importés en Guinée de 2002 à 2023, par grande catégorie (source : ITC, données miroir, codes SH 0207, 020712, 020714)

Les 7 premiers exportateurs en 2022 sont : Etats-Unis, Espagne, Brésil, Pologne, Italie, Pays-Bas, Turquie. Ils représentent 83% des imports de viande et abats de volaille en volume comme en valeur.

Les exportateurs principaux diffèrent selon les deux principaux produits de viande de poulet : entier congelé ou découpé congelé. Les Etats-Unis et les Pays-Bas sont exportateurs de poulet découpé (ainsi que, pour des volumes moins importants, la Belgique et le Canada), alors que l'Espagne, l'Italie, la France et le Portugal exportent des poulets entiers. Le Brésil et la Pologne sont positionnés sur les deux marchés. Beaucoup de pays sont des apporteurs ponctuels : Turquie, Canada, Ukraine, France, Royaume-Uni, Belgique¹⁴.

¹⁴ Ainsi que de nombreux autres pays dont l'Arabie Saoudite, la Grèce, etc.

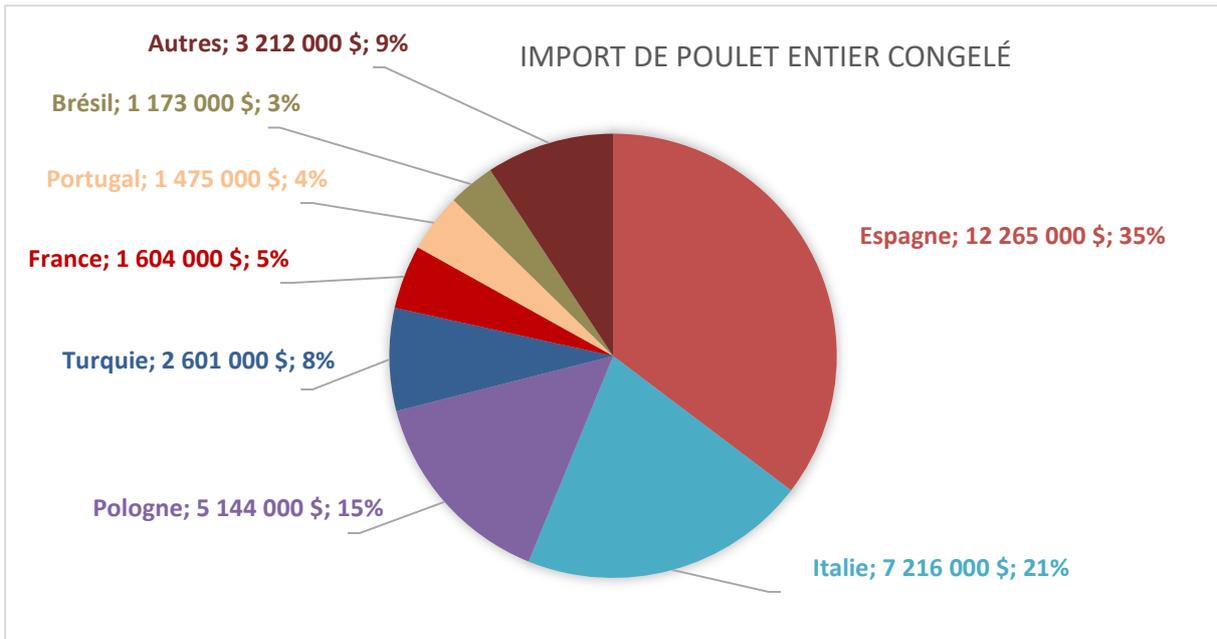


Figure 6. Répartition en valeur par pays des imports de poulet entier congelé en 2022 en Guinée (source : ITC, données miroir, code SH 020712)

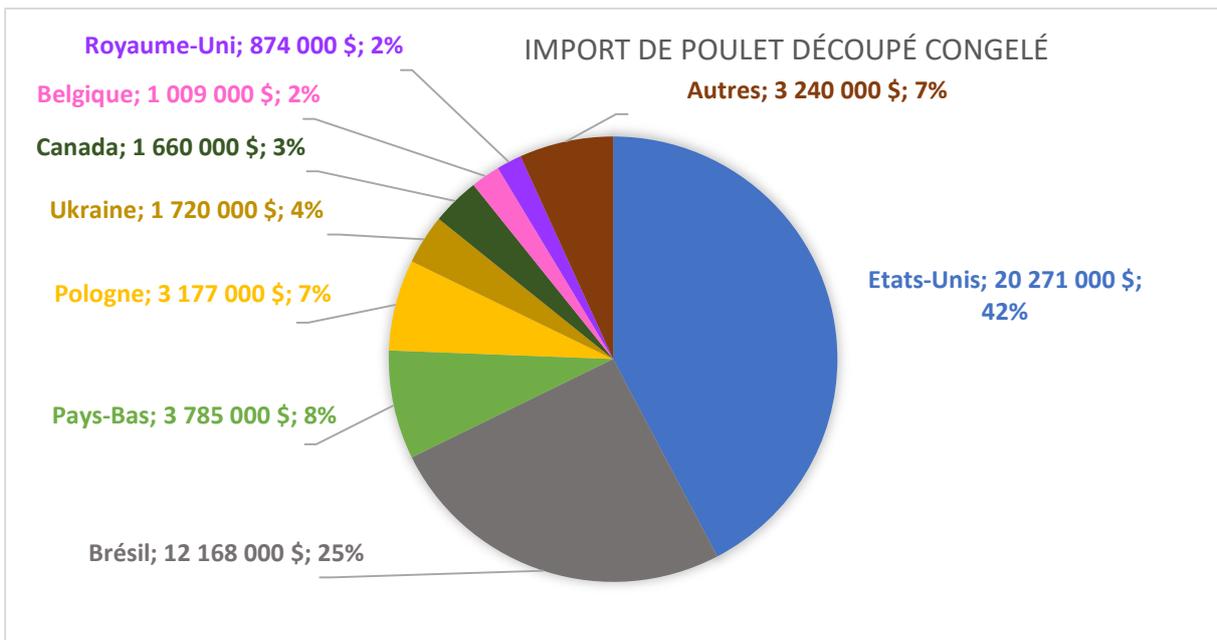


Figure 7. Répartition en valeur par pays des imports de poulet découpé congelé en 2022 en Guinée (source : ITC, données miroir, code SH 020714)

En termes de dynamiques sur les dernières années (2013-2022) :

- Les imports des Etats-Unis, Espagne, Brésil, Pologne et Italie sont en croissance forte ;
- Les imports des Pays-Bas et de Turquie et du Canada sont en croissance moyenne ;
- Les imports d'Ukraine, 4^{ème} pays d'importation en 2020, sont en diminution forte depuis 2021, ainsi que ceux du Royaume-Uni depuis 2020 ;
- Les imports de France sont relativement stables.

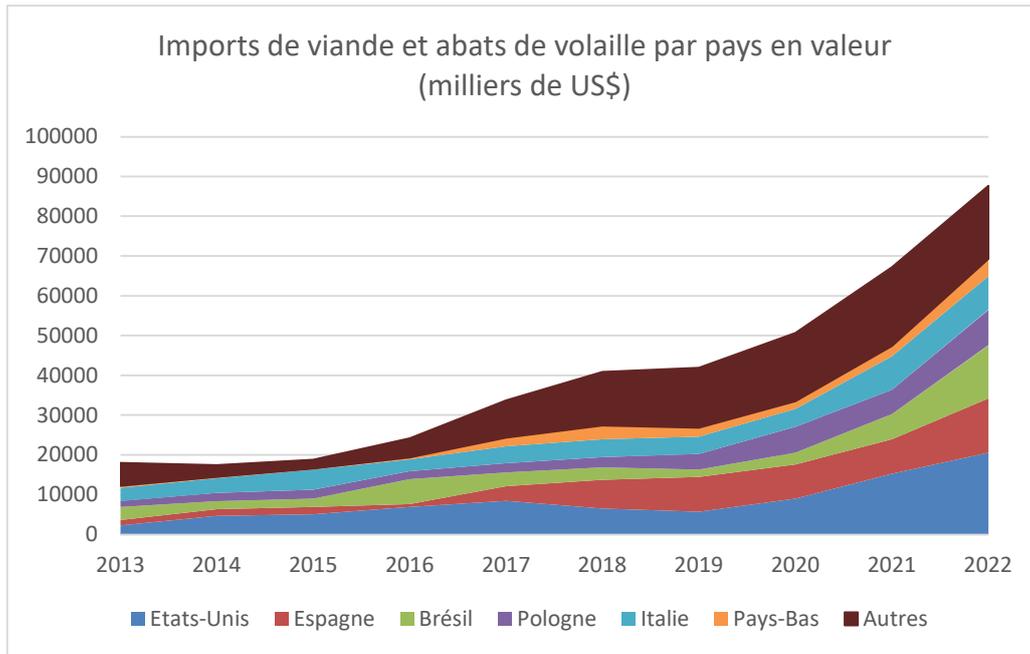


Figure 8. Evolution en valeur des imports de viande et abats de volaille en Guinée par pays d'origine de 2013 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 0207)

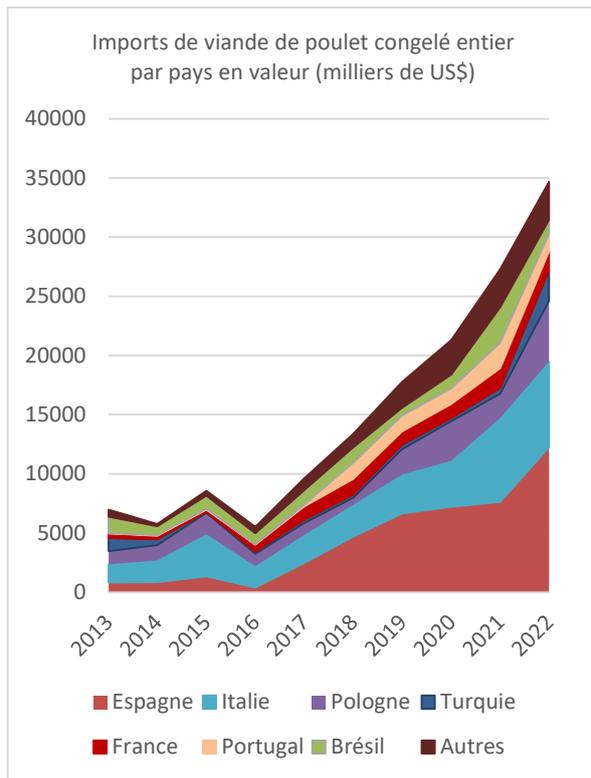


Figure 9. Evolution en valeur des imports de poulet congelé entier en Guinée par pays d'origine de 2013 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 020712)

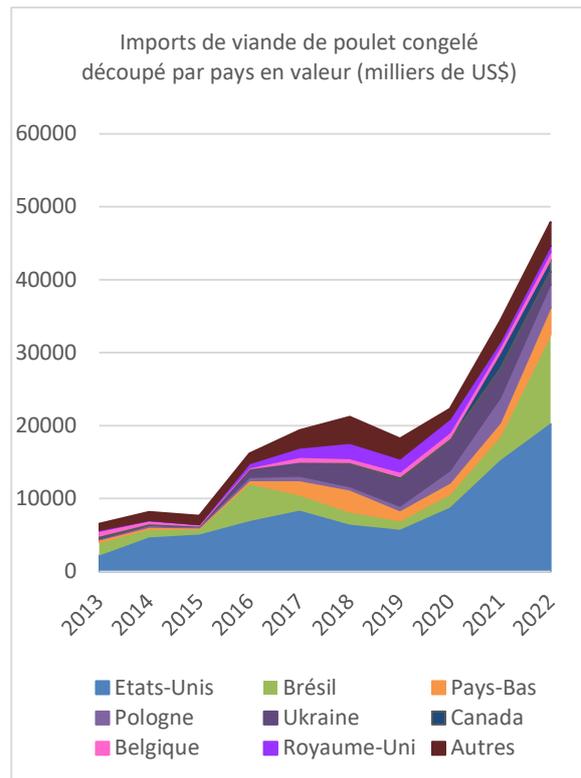


Figure 10. Evolution en valeur des imports de poulet congelé découpé en Guinée par pays d'origine de 2013 à 2022 (source : ITC, données miroir, code SH 020714)

2.2.3. Œufs à couvrir et poussins : des importations dominées par 3 provenances

Les œufs à couvrir (OAC) proviennent principalement d'Europe, en particulier de Belgique. On compte cinq provenances principales. La Belgique à elle seule fournit, selon les années, 72% à 100% des imports guinéens, dont le montant total se situe entre 320 000 et 420 000 US\$ entre 2020 et 2022. Les autres fournisseurs sont la France, la Turquie, les Pays-Bas et le Sénégal.

Les imports de poussins sont largement dominés par la Belgique, la France et les Pays-Bas (cf. figure 11)¹⁵. Sur la période 2013-2022, la valeur totale importée annuellement se situe entre 1 et 2,5 millions de dollars US.

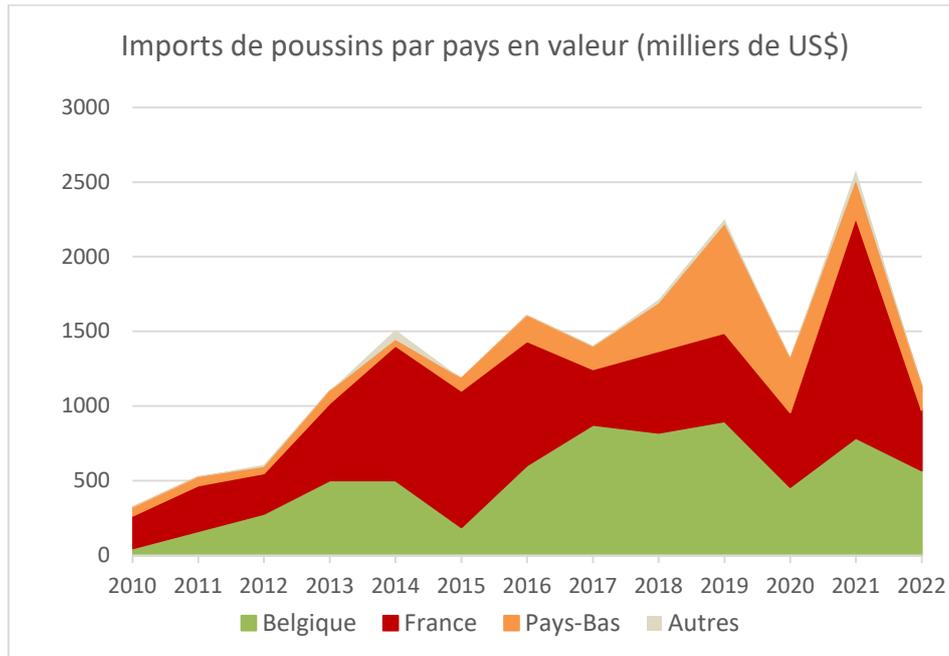


Figure 11. Evolution en valeur des imports de poussins en Guinée de 2010 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 010511)

On note une baisse très nette de l'import de poussins en 2022, qui pourrait s'expliquer par l'effet de l'interdiction de l'achat de poussins éclos hors de Guinée. Un suivi des chiffres de 2023 et 2024 serait toutefois nécessaire. Il n'est pas possible, avec ces seules données, de conclure quant à un effet de cette interdiction sur la production locale de volaille.

¹⁵ La catégorie Autres correspond à des apports très ponctuels et sur de petits volumes des pays suivants : Côte d'Ivoire, Maroc, Mali, République Tchèque, Portugal, Sénégal.

2.3. Bilan : les importations actuelles et les règles les régissant

Produits et principales provenances (données 2022, ITC)	Valeurs et volumes des imports (données 2022, ITC)	Moyenne quinquennale des volumes importés (données 2018-2022, ITC)	Accords commerciaux	Droits de douane	Taxation complète	Nombre et liste des exigences réglementaires														
Œufs à couvrir	316 000 \$ - 75 t	222 000 \$ - données de volume suspectes pour 2019-2020	Code SH 040711 : Œufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques																	
Belgique	226 000 \$	170 000 \$	APE, sans incidence	5%	25,75%	11 <table border="1"> <tr><td>A140</td><td></td></tr> <tr><td>A830</td><td>A840</td></tr> <tr><td>(1)</td><td>(1,2,3)</td></tr> <tr><td>B810</td><td>B830</td></tr> <tr><td>B840</td><td>C100</td></tr> <tr><td>F710</td><td>G900</td></tr> </table>	A140		A830	A840	(1)	(1,2,3)	B810	B830	B840	C100	F710	G900		
A140																				
A830	A840																			
(1)	(1,2,3)																			
B810	B830																			
B840	C100																			
F710	G900																			
Pays-Bas	90 000 \$	18 000 \$ (uniquement en 2022)																		
France	0 \$	20 000 \$ (uniquement en 2020-2021)																		
Poussins	1 134 000 \$ - 37 t	1 798 000 \$ - données de volume suspectes	Code SH 0105111 : Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids inférieur ou égal à 185 g : Reproducteurs																	
Belgique	567 000 \$	706 000 \$	APE, sans incidence	5%	25,75%	10 <table border="1"> <tr><td></td><td>A190</td></tr> <tr><td>A830</td><td>A840</td></tr> <tr><td>(3)</td><td>(2,4)</td></tr> <tr><td>B810</td><td></td></tr> <tr><td>B840</td><td>C100</td></tr> <tr><td>C300</td><td></td></tr> <tr><td>F710</td><td>G900</td></tr> </table>		A190	A830	A840	(3)	(2,4)	B810		B840	C100	C300		F710	G900
	A190																			
A830	A840																			
(3)	(2,4)																			
B810																				
B840	C100																			
C300																				
F710	G900																			
France	404 000 \$	704 000 \$																		
Pays-Bas	160 000 \$	360 000 \$																		
Côte d'Ivoire	2 000 \$	800 \$	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%															
Mali	0 \$	9 000 \$ (max à 35 000 \$ en 2021)																		
Maroc	1 000 \$	9 000 \$ (max à 22 000 \$ en 2019)	Convention maroco-guinéenne, sans incidence	5%	25,75%															
Viande	87 728 000 \$ - 71 023 t	57 685 000 \$ - 55 932 t	Code SH 0207 : Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques] Principalement des viandes de coqs et poules congelés entier ou en morceau																	
Etats-Unis	20 608 000 \$	11 423 000 \$	AGOA, exclusion et sans incidence																	
UE (pays d'import pour une valeur > 1 000 000 \$ par ordre décroissant : Espagne, Pologne, Italie, Pays-Bas, France, Portugal, Belgique)	Espagne : 13 620 000 \$ Pologne : 8 888 000 \$ Italie : 8 462 000 \$ Pays-Bas : 4 343 000 \$ France : 2 329 000 \$ Portugal : 1 743 000 \$ Belgique : 1 059 000 \$	Espagne : 9 360 000 \$ Pologne : 5 606 000 \$ Italie : 6 032 000 \$ Pays-Bas : 4 343 000 \$ France : 2 419 000 \$ Portugal : 1 760 000 \$ Belgique : 946 000 \$	APE, sans incidence	35%	55,75%	12 <table border="1"> <tr><td>A140</td><td>A190</td></tr> <tr><td>A830</td><td>A840</td></tr> <tr><td>(1)</td><td>(1,2,3)</td></tr> <tr><td>B810</td><td>B830</td></tr> <tr><td>B840</td><td>C100</td></tr> <tr><td>F710</td><td>G900</td></tr> </table>	A140	A190	A830	A840	(1)	(1,2,3)	B810	B830	B840	C100	F710	G900		
A140	A190																			
A830	A840																			
(1)	(1,2,3)																			
B810	B830																			
B840	C100																			
F710	G900																			
Brésil	13 373 000 \$	5 545 000 \$																		
Turquie	3 416 000 \$	1 372 000 \$																		
Canada	2 156 000 \$	1 133 000 \$																		
Ukraine	2 038 000 \$	3 824 000 \$																		

Figure 12. Tableau récapitulatif des conditions de marché pour le poulet de chair (Auteurs, 2024)

2.4. Les différents maillons et les effectifs estimés de la sous-filière chair

Le secteur avicole intensif guinéen est prédominé par les élevages de poules pondeuses. La Figure 13 fournit une vue d'ensemble des maillons de la filière avicole intensive, ainsi que ses principaux opérateurs. Les maillons qui concernent directement la sous-filière chair sont :

- L'accoupage, qui comprend une production locale de poussins d'un jour ainsi que leur importation ;
- La fabrication ou importation d'aliments pour volaille et leur distribution ;
- L'importation et la distribution de médicaments et autres produits vétérinaires, auxquelles on peut ajouter la fourniture de conseils et soins vétérinaires ;
- La distribution d'équipements et matériels avicoles (en partie importés) ;
- La production de poulets de chair ;
- L'abattage, transformation et commercialisation des poulets.

Les élevages de poulet de chair ainsi que les différents acteurs en amont et en aval de la sous-filière sont décrits dans la section 3. Une analyse de la fabrication d'aliment est fournie dans un rapport spécifique dans le cadre de cette étude. Parmi les résultats intéressants de l'analyse de la structuration et des dynamiques de la filière avicole intensive, on note :

- L'existence de plusieurs gros opérateurs économiques, qui présentent un fort niveau d'intégration des différents maillons (cf. le code couleur utilisé dans la Figure 13, qui indique les groupements d'entreprises et la présence de certains opérateurs dans les différents maillons) ;
- La forte part de l'autoproduction d'aliments pour volaille, qui concerne plus de la moitié des éleveurs d'après nos données d'enquête ;
- Un secteur de la transformation quasi-inexistant, ou très largement informel, qu'il s'agisse de l'abattage-découpe des poulets ou de la transformation des œufs ;
- Des dynamiques importantes aux différents maillons, qu'il s'agisse de nouveaux opérateurs/projets qui émergent, de la mise en retrait temporaire d'éleveurs ou de fabricants (dans l'attente de conditions plus favorables) ou de l'arrêt pur et simple de l'activité pour d'autres, suite aux différentes crises traversées récemment (dont la grippe aviaire de 2022).

Comme mentionné précédemment, le nombre d'exploitations avicoles intensives est difficile à déterminer. Il est néanmoins certain que le nombre d'élevages de poulet de chair reste limité, et que ce type d'élevage peine à décoller. En 2024, on peut estimer qu'il y a environ 30 éleveurs actifs, avec une moyenne de 900 têtes par élevage d'après l'enquête (cf. section 3.1.1). Les périodes de fêtes (Ramadan, Tabaski, fêtes de fin d'année) sont particulièrement propices à la vente de poulet et les prix montent significativement (TERO, 2018)¹⁶. On considère ainsi que les éleveurs de poulet de chair conduisent deux bandes par an, calées sur ces périodes favorables de vente. Les effectifs seraient donc de l'ordre de 54 000 poulets de chair.

Le marché de la viande de volaille en Guinée est dominé par des imports de poulet congelé à bas prix. Il s'agit de produits de très faible qualité (poules réformées, cuisses de poulet, etc.) avec de gros problèmes de maintien de la chaîne du froid (ARI, 2024). Concernant la production locale, la situation décrite par TERO en 2018 est toujours d'actualité : outre les importations, la demande en poulet est surtout couverte par des poulets issus d'élevages traditionnels (poulets « villageois ») et des poules pondeuses de réforme. Ces dernières constituent le gros de la viande de volaille produite par la filière avicole intensive.

Il faut enfin noter l'existence d'un élevage intensif de coquelets, qui est une spécificité locale (commune à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest) : il consiste à conserver puis engraisser les

¹⁶ TERO, 2018. *Etude de faisabilité du projet de développement de la filière avicole (traditionnelle et améliorée) en Guinée. Rapport final de diagnostic et plan d'action*. 186p.

poussins mâles des souches de pondeuses, qui sont habituellement éliminés dans les élevages intensifs des pays du Nord mais constituent un co-produit assez bien valorisé en Guinée. Il est pratiqué par des particuliers, mais aussi par des éleveurs, qui se spécialisent ou le combine à d'autres élevages intensifs, comme l'a montré notre enquête (cf. section 3).

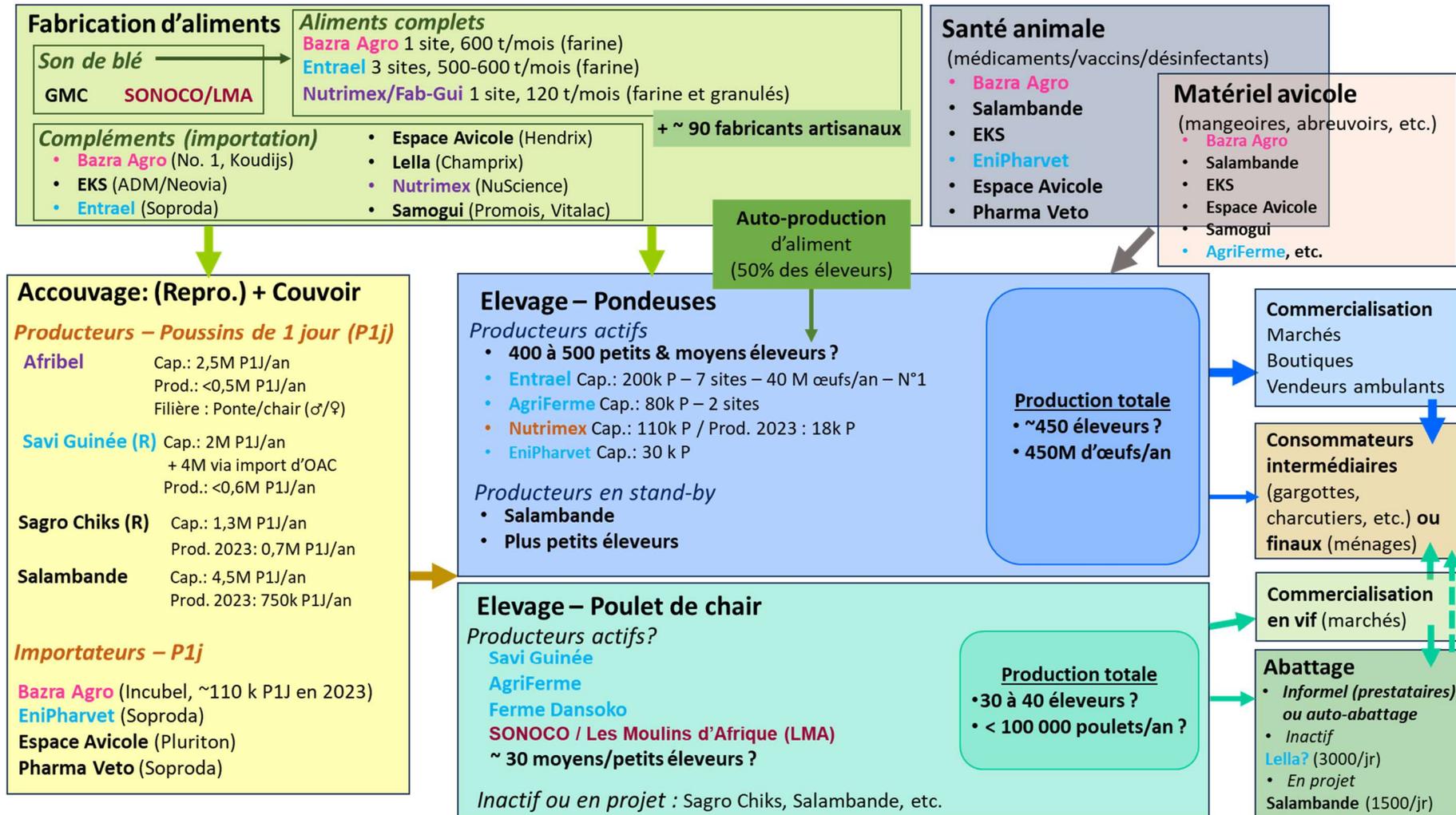


Figure 13. Schéma de structuration de la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024)

2.5. La consommation de viande de volaille

Il n'existe pas de données statistiques récentes et fiables, à l'échelle nationale, sur la consommation de produits avicoles. Les résultats présentés dans cette étude découlent donc des enquêtes réalisées d'une part auprès de ménages et d'autre part auprès de restaurants et gargotes. Il faut rappeler ici que l'échantillon a été volontairement orienté vers les zones à plus forte consommation de produits avicoles (œufs et viande).

2.5.1. Profil de consommation des ménages enquêtés

Fréquence de consommation de poulet (quel que soit le type de viande) :

- 81% des ménages enquêtés consomment du poulet au moins une fois par mois, mais seulement 12% en consomment plusieurs fois par semaine.
- La tendance majoritaire est de consommer du poulet 1 à 2 fois par mois (38% des ménages), suivie d'une consommation quasi-hebdomadaire (31% des ménages).
- La fréquence de consommation est sensiblement plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale (cf. figure 14).

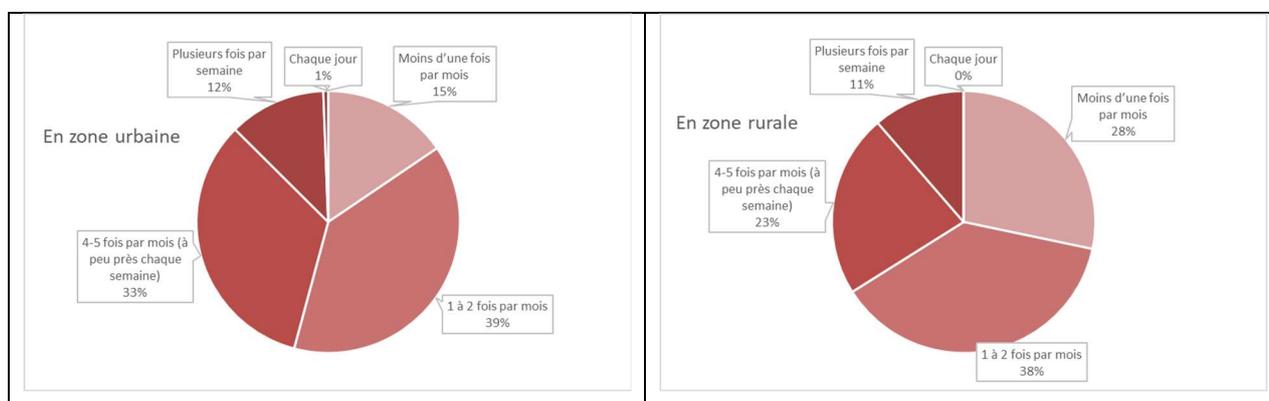


Figure 14. Répartition des ménages enquêtés selon leur fréquence de consommation de poulet (Auteurs, 2024)

Type de viande de poulet consommé (d'après le classement des trois principaux types de poulet consommés par fréquence de consommation) :

- Sur l'ensemble de l'échantillon, si l'on fait abstraction du rang attribué (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} type de poulet le plus consommé), le poulet importé (congelé) est le plus fréquemment cité par les ménages enquêtés, suivi du poulet villageois (poulet « de brousse ») et des poules pondeuses de réforme. Le poulet de chair produit en Guinée, qu'il s'agisse de poulet frais ou congelé, n'est cité que par environ un cinquième des ménages interrogés. Les coquelets (frères des pondeuses) sont encore plus rarement cités.
- Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au premier type de poulet consommé (rang 1 dans le classement), le poulet villageois arrive en tête (45,2% des ménages enquêtés), suivi du poulet importé (38,5%), loin devant les poules de réforme (13,6%). Les autres types de viande (poulet de chair frais, poulet de chair congelé et coquelets) ne sont que très rarement cités (<1,5%).
- Le type de poulet consommé varie fortement en fonction de la zone géographique et du type d'habitat (urbain vs rural). Les ménages ruraux citent en premier lieu le poulet villageois (il s'agit du 1^{er} type de poulet consommé pour 54,7% d'entre eux). A l'inverse, les ménages interrogés à Conakry placent le poulet importé largement en tête, suivi du poulet de chair guinéen, le poulet villageois n'étant quant à lui consommé que par moins d'un tiers d'entre eux.
- La figure 15 illustre les différences régionales concernant le type de poulet consommé. On distingue ainsi les tendances suivantes : i) Conakry, avec sa très forte prévalence

du poulet importé par rapport aux autres types de viande de volaille consommés : ii) Kindia et Labé, où la consommation de poules de réforme semble talonner voire dépasser celle de poulet importé ; iii) Faranah, qui présente un type de consommation intermédiaire (dominé par le poulet importé, suivi du poulet villageois) ; iv) les quatre autres régions (Boké, Mamou, Kankan et Nzérékoré), où le poulet villageois arrive largement en tête (cité par au moins deux tiers des ménages comme le 1^{er} type consommé).

- Hormis Conakry, où il est cité parmi les 3 types de poulet les plus consommés par plus de 50% des ménages interrogés, le poulet de chair guinéen (frais ou congelé) occupe une place mineure voire marginale dans la consommation des ménages des autres régions.

	Conakry	Kindia	Labé	Faranah	Boké	Mamou	Kankan	Nzérékoré
Nombre de ménages	31	26	28	23	26	28	27	32
Coquelets	0,0%	3,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Poules de réforme	0,0%	34,6%	42,9%	13,0%	3,8%	0,0%	3,7%	12,5%
Poulet de chair congelé	6,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Poulet de chair frais	0,0%	3,8%	0,0%	0,0%	3,8%	0,0%	3,7%	0,0%
Poulet importé congelé	83,9%	34,6%	39,3%	47,8%	19,2%	32,1%	25,9%	21,9%
Poulet villageois	9,7%	23,1%	17,9%	39,1%	73,1%	67,9%	66,7%	65,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Figure 15. Premier type de poulet le plus fréquemment consommé, en pourcentage des ménages enquêtés, par région (Auteurs, 2024)

Pratiques et critères d'achat

- La plupart des ménages enquêtés (92%) achètent généralement leur poulet au marché. Plus d'un tiers des ménages cite également l'achat direct auprès des éleveurs, une pratique qui est plus répandue en milieu rural (40% des ménages) qu'en ville (33%). Une faible proportion de ménages achète son poulet auprès de voisins (8%) ou au supermarché (2%).
- La majorité des personnes enquêtées (69%) achètent plutôt des carcasses entières que des morceaux de poulet. Qu'il s'agisse d'une pièce entière ou de morceaux, les achats se font souvent sans pesée. Ainsi, 73% des consommateurs enquêtés paient généralement le poulet à l'unité (et non au poids).
- Plus des trois quarts des personnes interrogées expriment une préférence pour certains morceaux, en particulier les cuisses de poulet (71% des enquêtés).
- Concernant la provenance du poulet, 29% des ménages enquêtés déclarent acheter de la viande de poulet locale (produite en Guinée, quel que soit le type de viande ou d'élevage) à chaque fois qu'ils en consomment. Mais dans une large majorité des cas (61% des répondants), l'achat de poulet guinéen reste circonscrit aux fêtes, cérémonies et autres occasions spéciales.

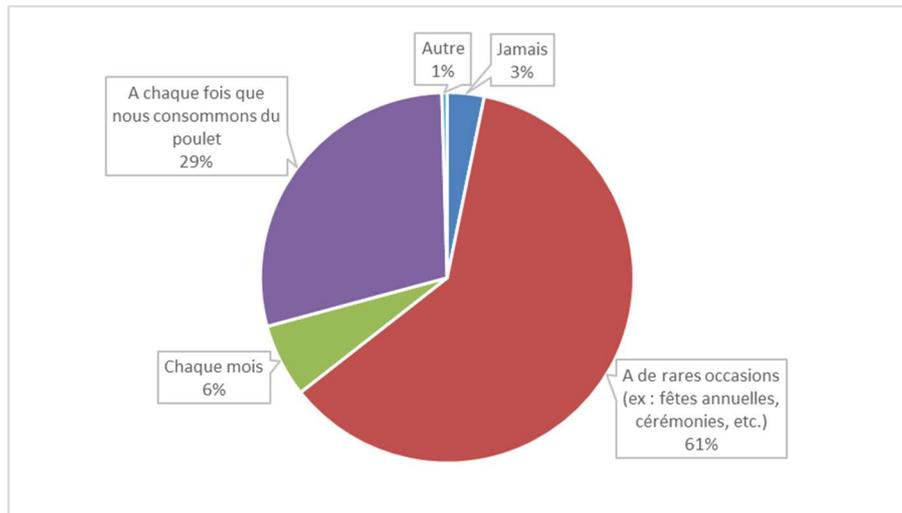


Figure 16. Répartition des ménages enquêtés selon leur fréquence d'achat de viande de poulet local (Auteurs, 2024)

- Concernant le premier critère de choix lors de l'achat de viande de poulet, 40% des personnes enquêtées placent l'aspect gustatif au 1^{er} rang parmi les différents critères de choix proposés (cf. figure 17). En milieu urbain, c'est le prix qui arrive au 2nd rang des critères cités (18% des ménages), tandis qu'en zone rurale, une proportion importante de ménages enquêtés (23%) conditionne d'abord ses achats à la valeur nutritionnelle du poulet.
- Outre ces trois critères (goût, valeur nutritionnelle et prix), le poids est placé comme 1^{er} critère de choix par 14% des ménages, et la disponibilité par 9%. A noter que le mode d'élevage et la provenance sont très rarement cités comme 1^{er} critère.

	En zone rurale	En zone urbaine	Total
<i>Nombre de ménages</i>	53	168	221
Goût de la viande	42%	40%	40%
Valeur nutritionnelle	23%	14%	16%
Prix	4%	18%	14%
Poids	9%	15%	14%
Disponibilité	9%	8%	9%
Fermeté de la chair	2%	3%	3%
Mode d'élevage (villageois / intensif)	6%	1%	2%
Provenance (pays)	4%	1%	1%
Autre critère	2%	1%	1%
Total	100%	100%	100%

Figure 17. Premier critère d'importance orientant le choix des consommateurs lors de l'achat de poulet, en pourcentage des ménages enquêtés, en fonction de la zone (Auteurs, 2024)

- Sur l'ensemble de l'échantillon, si l'on fait abstraction du rang attribué (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} critère d'importance), le prix du poulet est le critère le plus fréquemment cité par les personnes enquêtés (78%), suivi du goût de la viande (68%) et du poids (67%), puis de la valeur nutritionnelle (50%) et de la disponibilité (41%). Mode d'élevage, provenance (pays) et fermeté de la chair arrivent assez loin derrière (taux d'occurrence respectifs de 18%, 16% et 15% seulement).
- Concernant le(s) type(s) de poulet préféré(s) pour cuisiner des plats traditionnels, le poulet villageois arrive en tête (cité par 57% des personnes interrogées), mais le poulet congelé importé est cité par près de la moitié des enquêtés (47%) ; les poules de réforme sont mentionnées dans 26% des cas, assez loin devant les poulets de chair guinéens (18%) et les coquelets (14%).

Prix et poids du poulet consommé :

- Le poids moyen du poulet acheté est de 1,7 kg sur l'ensemble de l'échantillon (tous types de viande de poulet confondus). Il s'agit d'un poids déclaratif, les pesées étant rarement effectuées lors de l'achat.
- Le prix moyen de vente au consommateur est de 31 820 GNF par kg (environ 3,40 €/kg). Ce prix moyen (tous types de viande de poulet confondus) peut paraître élevé par rapport aux données des précédentes études, mais il reflète assez bien l'inflation récente sur le prix de la viande de volaille importée (jusqu'à 35 000 voire 40 000 GNF par pièce en 2024 contre 25 000 GNF auparavant), ainsi que la forte valeur monétaire des volailles locales (viande prisée des consommateurs et utilisée pour certaines cérémonies).
- Le prix de la viande de poulet varie fortement d'une région à l'autre, allant du simple au double par exemple entre celui payé par le consommateur de Conakry et celui à Nzérékoré (cf. figure 18). Il est 17% plus élevé en zone rurale qu'en milieu urbain. Les prix sont également plus élevés en zone minière (35 139 GNF/kg dans les 19 localités enquêtées proches de zones minières, contre 31 525 GNF/kg pour le reste de l'échantillon). On observe enfin des différences notables de prix d'une préfecture à l'autre au sein d'une même région, avec par exemple des prix moyens dépassant les 40 000 GNF/kg à Gaoual, Dabola, Dinguiraye, Nzérékoré, Yomou et Beyla.
- Les raisons de ces différences de prix sont multiples : type de viande de poulet consommé localement (le poulet importé congelé étant moins cher), déséquilibres locaux entre l'offre et la demande et/ou présence de consommateurs avec un pouvoir d'achat plus élevé (cas probable des zones minières), enclavement ou au contraire proximité des grands centres urbains (avec un prix généralement plus bas dans les zones de distribution telles que Conakry et la plupart des chefs-lieux de région).

Région	Prix moyen (GNF/kg)
Conakry	19 750
Kindia	27 173
Mamou	28 411
Boké	33 192
Kankan	34 370
Faranah	35 435
Labé	37 857
Nzérékoré	38 750

Figure 18. Prix moyen de la viande de poulet achetée par les ménages enquêtés, par région administrative (Auteurs, 2024)

Consommation hors domicile

- La consommation de poulet à l'extérieur du foyer est très fréquente : 92% des personnes interrogées répondent qu'ils consomment de la viande de poulet à l'extérieur. Dans une large majorité des cas, il s'agit d'une consommation en tant que convives chez des parents (citée par 75% des ménages).
- Un peu moins de la moitié des enquêtés (46%) mentionnent une consommation dans les restaurants ou gargotes. Les autres lieux de consommation hors foyer sont rares, à l'exception des cérémonies ou fêtes (citées par 13% des enquêtés).

Evolution de la consommation et perspectives :

- 20% des ménages enquêtés estiment que leur consommation de poulet a eu tendance à diminuer au cours de l'année précédant l'enquête, contre 28% qui pensent qu'elle a augmenté et 52% qui la jugent stable.
- Pour les ménages pour lesquels la consommation a baissé, la principale raison est, de très loin, économique (manque de moyens / prix trop élevé).

- Afin qu'ils consomment davantage de poulet de ferme d'origine guinéenne, les ménages enquêtés pensent qu'il faudrait avant tout agir sur son prix. Les autres facteurs tels que la disponibilité de ce type de viande, sa qualité et le poids des carcasses sont également fréquemment cités par les répondants, avec une différence notable entre ménages urbains et ménages ruraux : pour les seconds, la question de disponibilité est davantage mise en avant, et ils semblent accorder plus d'importance que les ménages urbains à la qualité du poulet et au poids des carcasses (cf. figure 19). Qu'il s'agisse des zones urbaines ou rurales, les questions de visibilité (par exemple, au travers de publicités vantant le poulet guinéen) sont peu mises en avant.
- Malgré le poids relatif du facteur prix, il est intéressant de noter que 85% des ménages enquêtés se disent prêts à payer un prix légèrement plus élevé pour du poulet de chair certifié de meilleure qualité.

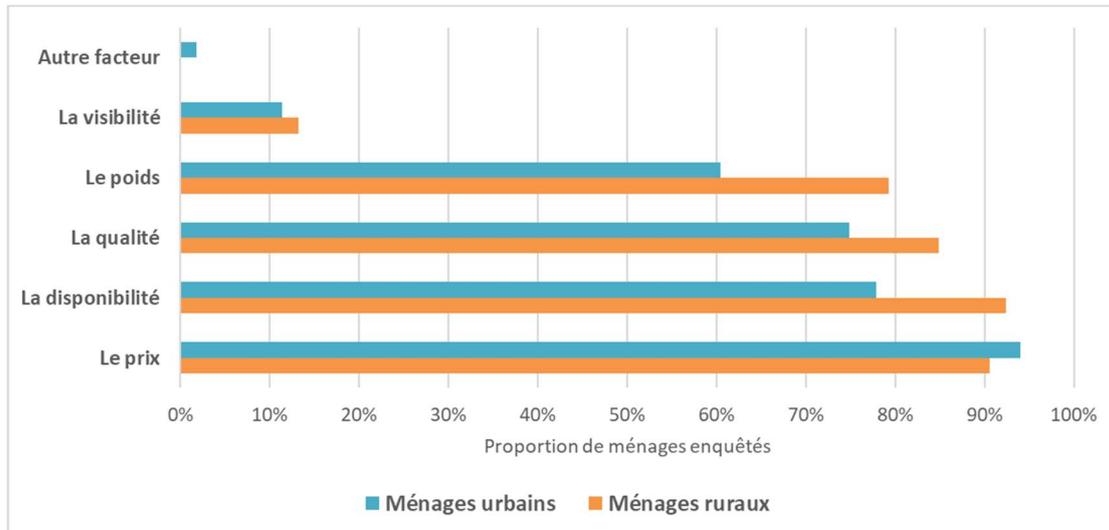


Figure 19. Facteurs à améliorer, d'après les ménages enquêtés, pour qu'ils consomment davantage de poulet de ferme d'origine guinéenne (Auteurs, 2024)

2.6. Contraintes sanitaires et réglementation actuelle

2.6.1. Principales pathologies et contaminations

La biosécurité des élevages avicoles intensifs est une problématique majeure en Guinée. Le secteur a notamment été frappé par une épidémie de grippe aviaire en 2022. Selon les données disponibles, 111 exploitations (dont une seule avec des poulets de chair) auraient été touchées, principalement autour de Coyah ; environ 300 000 pondeuses sont mortes de maladie et 200 000 autres ont été abattues (ARI, 2024).

Le tableau suivant liste les principales pathologies et contaminations qui affectent la production locale de poulet de chair. Pour chacune, il précise les maillons concernés, la nature des problèmes rencontrés, les mesures/solutions qui ont été proposées jusqu'à présent ainsi que leur niveau d'application (lorsque cette information est disponible). Il faut souligner qu'il n'existe pas, à l'échelle nationale ou régionale, de données de suivi des principales pathologies aviaires.

Pathologies / contaminations	Maillons concernés	Problèmes rencontrés	Mesures/solutions proposées	Niveau d'application des mesures
Grippe aviaire / peste aviaire : IAHP	Tous (de l'accoupage à la commercialisation)	Gestion des crises (cas de la crise de Maférynyah en 2022) : * Appel tardif des éleveurs lors de mortalité excessive * Incompréhension par les éleveurs de l'abattage de leurs poulets * Pas de sensibilisation des éleveurs au non déplacement des produits de la ferme : (i) fientes (départ vers d'autres régions malgré les barrages) ; (ii) poulets (vol de poulets dans les fosses, dans les bâtiments, vente de poulets pour éviter leur abattage) ; (iii) aliment (vente d'aliment restant de la ferme infectée sur le marché)	* Optimisation du temps d'euthanasie dans les bâtiments * Enfouissement des cadavres avec de la chaux vive pour éviter le vol * Désinfection des bâtiments dès la fin de l'euthanasie * Déplacement et compostage des fientes (8 jours post désinfection), qui pourront être vendues ultérieurement (minimum 42 jours) * Inspection des fermes après désinfection pour voir si le travail a été bien fait * Recrutement et formation de personnel pour le contrôle et le respect des mesures et préconisations en cas d'épidémie * Sensibilisation des éleveurs et des autres acteurs de la chaîne (transporteurs, commerçants, etc.)	Pas d'information sur le niveau d'application sur le terrain lors de cette crise
		Système de prévention des crises : * Plan d'urgence peu connu des agents car diffusion faible et sans dispositif de formation organisé * Plan très général qui ne cible pas spécifiquement la grippe aviaire (IAHP) * Manque de préparation aux situations de crise via des simulations/mises en situation	* Elaboration d'un plan de contingence national (Plan d'urgence) pour les services vétérinaires * Actualisation du manuel de procédures opérationnelles standards (POS), en l'adaptant de manière évolutive * Test du plan via des simulations et audits réguliers	Une procédure existe mais est-elle réellement connue et appliquée ?

Etude sur la structuration et les conditions de développement d'une filière poulet de chair guinéenne

Pathologies / contaminations	Maillons concernés	Problèmes rencontrés	Mesures/solutions proposées	Niveau d'application des mesures
Salmonella gallinarum	Pas d'informations précises sur les maillons concernés, mais la présence de la bactérie est avérée	La présence de salmonelle est relevée lors des missions d'évaluation du LCVD. Les salmonelles sont un problème sanitaire pour la santé des animaux d'élevage (mortalité, chute de ponte, perte de poids, etc.), mais également pour l'homme qui en consomme en bout de chaîne les produits (œufs, viande, produits transformés).	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un plan de surveillance basé sur (i) un état des lieux des principales maladies et (ii) le lien épidémiologique entre élevages villageois et intensifs * Collaboration avec l'Institut de Recherche en Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) pour l'évaluation du risque zoonotique * Mise en place d'un réseau sanitaire territorial impliquant les éleveurs (traditionnels et intensifs) * Formation à l'autopsie des vétérinaires spécialisés pour reconnaître les principales maladies avicoles * Suivi de l'efficacité de la vaccination en particulier pour la maladie de Gumboro, la Newcastle et la bronchite infectieuse (modalité de conservation des vaccins / chaîne du froid et obscurité) * Suivi des volailles sur les marchés 	La vaccination contre la bronchite infectieuse semble quasi-systématique en élevage intensif ; celles contre les maladies de Gumboro et Newcastle sont également répandues (cf. section 3.2)
Gumboro	Accoupage Elevage	L'enquête sérologique conduite en 2022 dans le cadre du PEFAG montre que ces maladies représentent toujours un problème pour l'élevage avicole malgré la vaccination systématique, ce qui pourrait témoigner d'échecs vaccinaux sur le terrain (PEFFAG, 2022a) ¹⁷ .		Pas d'information sur le niveau d'application des autres mesures
Newcastle	Accoupage Elevage			
Bronchite infectieuse	Accoupage Elevage			

Figure 20. Tableau récapitulatif des principales pathologies et contaminations affectant la production locale de poulet de chair

Outre ces pathologies et contaminations directes, la qualité des aliments est souvent relevée comme un problème sanitaire entraînant par la suite des pertes dans les élevages (présence de salmonelles et autres bactéries, mycotoxines et autres moisissures). Il n'y a néanmoins pas de données systématiques sur la fréquence des cas de contamination des élevages par l'alimentation ni d'information sur les mesures qui sont prises dans ces cas.

¹⁷ PEFAG, 2022a. *Mission relative au renforcement du diagnostic de laboratoire dans les élevages avicoles intensifs (Lab3)*. 42p.

2.6.2. Mesures préventives et traitements

Des plans vaccinaux existent au niveau des élevages de poulet de chair comme de pondeuses (PEFFAG, 2021a)¹⁸. L'enquête réalisée auprès des éleveurs indique néanmoins qu'un grand nombre d'entre eux ne disposent d'aucun document de planification prophylactique (cf. section 3.2). Selon l'ONDVG, les plans existants ne sont pas appliqués de façon systématique. De plus, beaucoup d'éleveurs n'ont pas de vétérinaire référent et font ainsi appel à différents prestataires, ce qui rend difficile tout suivi coordonné de leur élevage.

Comme mentionné dans la section 2.6.1, des échecs sont relevés malgré la vaccination. Les causes pourraient être multiples : mauvaise gestion de la conservation des vaccins (chaîne du froid et lumière), formation insuffisante des vaccinoteurs (pratiques inadéquates, mauvaises dilutions, etc.), retard dans l'accès aux vaccins post-couvoirs pour certains élevages, etc. Au moment de cette étude en 2024, il n'y avait pas de travaux de recherche en cours pour préciser les causes de ces échecs vaccinaux.

A l'échelle du pays, il n'y a pas de statistiques récentes disponibles sur les ventes de vaccins ni de données de suivi des vaccinations, qu'il s'agisse des élevages avicoles ou des couvoirs. Le diagnostic réalisé par TERO en 2018 faisait état d'un nombre clairement insuffisant de doses de vaccins pour couvrir les besoins et de l'existence probable d'un marché parallèle du vaccin.

Concernant l'usage des antibiotiques, les principales contraintes et difficultés rencontrées concernent leur disponibilité, leur conservation, les modes d'administration (tant au niveau des élevages que des couvoirs), les phénomènes d'antibio-résistance, et les importations illégales de produits non autorisés (PEFFAG, 2021a). Il est actuellement difficile de conclure sur les mesures mises en place, leur niveau d'application et leurs résultats. En effet, la division en charge des normes et de la qualité de la DNSV effectue des visites et contrôles de routine au niveau des officines vétérinaires, mais il n'y a pas de données de suivi ni d'information compilée au niveau des services compétents qui permettraient de vérifier et de suivre, par exemple : i) la présence de résidus d'antibiotiques dans les carcasses ; ii) les éventuelles saisies de produits non autorisés ; iii) les produits utilisés sur les exploitations et leur conformité vis-à-vis de la législation.

Concernant les autres médicaments, c'est davantage l'utilisation par les éleveurs (automédication sans connaissance appropriée, fréquence d'utilisation, etc.) que de celle de la disponibilité des produits sur le marché en quantité et qualité qui semble poser problème (TERO, 2018).

Parmi les mesures préventives qui font défaut, il faut souligner l'absence de règles de distance entre fermes avicoles. De nombreuses fermes sont installées à proximité l'une de l'autre, ce qui n'est pas idéal en termes de biosécurité. De plus, la vente sur pied des volailles sur les marchés, qui prévaut en Guinée, représente l'une des voies de circulation de maladies infectieuses les plus importantes (TERO, 2018).

2.6.3. Connaissances et pratiques sanitaires

Qu'il s'agisse des éleveurs ou des vétérinaires et agents techniques qui les accompagnent, les missions du PEFFAG sur le volet sanitaire ont mis en évidence un manque de formations pratiques sur différents aspects, dont les suivants :

- Pour les aviculteurs : l'identification des symptômes des principales pathologies, la gestion de l'hygiène en élevage et les désinfections post-élevage, l'alimentation animale, la conduite d'élevage ;

¹⁸ PEFFAG, 2021a. *Mission relative à la santé animale dans les élevages avicoles intensifs (SA1)*. 14p.

- Pour les vétérinaires et zootechniciens : l'identification des pathologies et la réalisation d'autopsies, la vaccination, l'antibiothérapie et la conduite d'élevage.

L'audit des couvoirs réalisé fin 2022 indique que la gestion de couvoirs est globalement satisfaisante, avec des outils de production capables de fournir des poussins de qualité, mais que plusieurs points de maîtrise sanitaire restent à consolider, par exemple sur le lavage des mains et des véhicules, les procédures de circulation à l'intérieur des couvoirs, le nettoyage et la désinfection des locaux, les analyses de la qualité de l'eau, etc. (PEFFAG, 2022b)¹⁹.

Les principales mesures qui ont été proposées pour renforcer les capacités des différents acteurs sont :

- L'organisation de sorties dans les élevages avec les vétérinaires ;
- L'organisation de séances communes d'autopsies et de prélèvements en vue d'analyses au laboratoire ;
- L'élaboration d'un guide comprenant des fiches techniques traitant spécifiquement des aspects sanitaires (biosécurité, prophylaxie, analyse en laboratoire, environnement d'élevage, etc.) ;
- La rédaction et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) selon les recommandations internationales ;
- La désignation de points focaux pour la DNSV au niveau de chaque corporation (couvoirs, élevages de pondeuse, élevages de chair, provenderies, etc.).

Concernant la mise en œuvre de ces mesures, la documentation disponible et les entretiens avec les différents acteurs concernés font ressortir les points suivants :

- Un manuel technique de l'éleveur de volailles en Guinée a été initié dans le cadre du PEFFAG, mais les différents documents (guide et fiches techniques sanitaires) n'avaient pas encore été diffusés au moment de cette étude ;
- Quelques formations ont été dispensées aux éleveurs, notamment sur l'alimentation en élevage intensif ;
- Les programmes de formation pour les Ecoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE) étaient pratiquement finalisés mais ils n'avaient pas encore été validés ni mis en application en 2024 ;
- Des points focaux ont été nommés mais ils ne sont pas tous opérationnels (pas/peu de liens effectifs avec la DNSV).

Les différentes missions d'expertise du PEFFAG ont également relevé un manque de connaissance du personnel du LCVD, notamment sur les pathologies aviaires. Pour y remédier, des sessions de formation ont été organisées, associant théorie et pratique.

2.6.4. Encadrement, veille et suivi sanitaire

L'encadrement vétérinaire en Guinée est peu structuré, avec beaucoup d'acteurs indépendants, non connus des services de l'Etat et peu coordonnés entre eux. Les vétérinaires ou techniciens privés qui interviennent dans les élevages ne rendent pas compte aux services techniques.

En matière de suivi et accompagnement sanitaire des élevages, les principales difficultés et contraintes concernent :

- L'absence d'information précise / à jour sur les opérateurs de la filière (localisation des élevages, cheptels, etc.) au niveau de la DNSV ;

¹⁹ PEFFAG, 2022b. *Mission SA8 relative à la mise en place du plan de contrôle des poussins d'un jour (à l'import et en couvoirs)*. 9p.

- L'absence d'information précise / à jour pour évaluer le niveau de couverture des vétérinaires et zootechniciens spécialisés en aviculture (nombre et répartition sur le territoire) ;
- Le manque de vétérinaires et zootechniciens spécialisés pour les visites/diagnostics avicoles. Selon la DNSV, il y aurait environ 85 vétérinaires privés opérationnels. L'ONDVG estime quant à elle que la moitié des vétérinaires privés sont partis à la retraite, qu'il en resterait au mieux une centaine et que de nombreux jeunes vétérinaires issus de l'école de Dalaba, avec un niveau très faible, occuperaient des postes sous forme de stagiaires/bénévoles dans les postes d'élevage en région ;
- La rareté des campagnes de prélèvement d'échantillons au niveau des élevages pour le diagnostic et le suivi des principales maladies aviaires ainsi que le suivi sérologique des vaccinations. Le LCVD reçoit des prélèvements remontant du terrain pour analyse, mais pas de façon régulière. Le laboratoire reste mal connu des professionnels de la filière, qui sont pourtant en demande. Sa localisation (à Kaloum) apparaît peu adéquate.

Concernant la veille sanitaire et la surveillance des principales maladies rencontrées, les autorités sanitaires manquent de personnel qualifié et de moyens logistiques sur le terrain pour un suivi efficace des élevages (PEFFAG, 2021a). Selon l'ONDVG, le réseau de veille sanitaire (REMAGUI) n'est pas vraiment fonctionnel par manque de personnel en poste sur le terrain (départs en retraite non remplacés pour les agents privés comme publics) ; la surveillance épidémiologique se fait surtout au niveau des postes frontières, mais pas au niveau des élevages ; elle rencontre en outre une certaine réticence des éleveurs.

2.6.5. La réglementation existante et son niveau d'application

Sur la base des conclusions des missions d'expertise déjà menées en 2021 et 2022 dans le cadre du PEFFAG sur le volet réglementaire (PEFFAG, 2021b)²⁰ et (PEFFAG, 2022c)²¹, nous avons passé en revue les 11 décrets actuellement en vigueur portant sur le secteur avicole ou abordant des sujets similaires. Il ressort de cette analyse que la réglementation existante est globalement peu applicable et/ou non appliquée, notamment en raison d'une faible prise en compte du contexte guinéen (part du secteur informel, par exemple) et des moyens et compétences actuellement disponibles dans le pays.

N° et titre du décret	Explication du décret (si nécessaire)	Applicabilité	Raisons pour lesquelles le décret est peu/pas applicable	Commentaires
D/2021/102/PRG/SGG Portant réglementation des établissements d'élevage de volaille, de production, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits avicoles	Il s'agit du décret principal qui encadre les activités de la filière avicole en Guinée, sur l'ensemble des composantes des chaînes de valeurs chair et ponte (de la production à la commercialisation)	Peu applicable	Il s'agit ici d'un décret très théorique se basant sur le fonctionnement opérationnel des acteurs privés et publics concernés, alors que sur le terrain, les moyens humains, logistiques et les compétences ne sont pas à la hauteur pour appliquer le contenu de ce décret.	Ce décret doit être accompagné d'un projet d'arrêté portant procédure d'obtention d'agrément sanitaire des établissements de production, d'introduction et de diffusion des volailles. Cet arrêté n'est pas encore disponible.
D/2021/103/PRG/SGG Portant création, structure et fonctionnement du réseau d'épidémiologie	Ce décret pose les bases du fonctionnement d'un réseau d'épidémiologie (non spécifique à l'aviculture)	Peu applicable et non appliqué actuellement	Mêmes raisons que le constat relatif à l'applicabilité du décret principal pour la filière avicole N°D/2021/102/PRG/SGG	
D/2021/104/PRG/SGG Fixant les statuts du Fonds national pour le développement de l'élevage (FONDEL)	Ce décret pose les bases du fonctionnement du FONDEL (statuts)	Applicable		Le FONDEL a déjà une structure de direction. Le fonctionnement du FONDEL et son efficacité vont dépendre d'une réelle mise à disposition de fonds pour les éleveurs, d'une transparence dans l'attribution des fonds et d'une rigueur de gestion.

²⁰ PEFFAG, 2021b. *Mission LEG1 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole*. 13p.

²¹ PEFFAG, 2022c. *Mission LEG3 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole, aux industries agroalimentaires, à la préparation de la réunion de travail GBPH*. 21p.

Etude sur la structuration et les conditions de développement d'une filière poulet de chair guinéenne

N° et titre du décret	Explication du décret (si nécessaire)	Applicabilité	Raisons pour lesquelles le décret est peu/pas applicable	Commentaires
<p>D/2021/105/PRG/SGG</p> <p>Portant réglementation de la sécurité sanitaire des animaux et des produits animaux à l'importation et à l'exportation</p>	<p>Ce décret est général et ne cible pas spécifiquement l'aviculture</p>	<p>Pas applicable</p>	<p>Ne semble pas applicable car il ne se préoccupe pas des réglementations extérieures qui influent sur les importations et exportations, mais également du fait d'une insuffisance en termes de ressources humaines, de compétences, de moyens de contrôles et d'analyses en matière de biosécurité, ainsi que de moyens financiers et logistiques pour l'appliquer de manière rigoureuse.</p>	<p>Les services de contrôle aux frontières (terrestres, maritimes et aériennes) ne quadrillent pas le pays de manière suffisante pour pouvoir assurer la mise en application des règlements de ce décret.</p>
<p>D/2021/106/PRG/SGG</p> <p>Réglementant la pharmacie vétérinaire</p>	<p>Ce décret régit le commerce des produits vétérinaires (origine, importation, vente, autorisations de vente, etc.)</p>	<p>Peu applicable</p>	<p>Manque de couverture du pays, manque de contrôle aux frontières, abondance de produits non réglementaires, etc.</p>	
<p>D/2021/107/PRG/SGG</p> <p>Portant réglementation des professions de boucher, commerçant d'animaux et de produits animaux comestibles</p>	<p>Ce décret régit l'aval des filières de production animale en général à travers l'encadrement des activités de commerce des animaux et produits d'élevage, ainsi que de l'abattage/découpe. L'aviculture n'en est qu'une composante.</p>	<p>Peu applicable</p>	<p>La quasi absence de chaîne du froid, de contrôle/identification des animaux, de suivi des œufs (date de ponte), etc. rend ce décret peu applicable dans le contexte actuel de la Guinée.</p>	<p>A l'exception des abattoirs et des quelques professionnels reconnus, le secteur informel prédomine largement en Guinée, ce qui rend l'application de ce décret d'autant plus complexe.</p>
<p>D/2021/108/PRG/SGG</p> <p>Portant exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux</p>		<p>Pas appliqué</p>	<p>Ce décret et sa réglementation ne sont pas appliqués actuellement. Il n'y a pas de campagne de vaccination, peu d'élevage réellement suivis avec un programme de prophylaxie adapté et rigoureux.</p>	<p>Le décret est détaillé et fonctionnel, mais dans le contexte guinéen, nous savons que les éleveurs ont toujours du mal à respecter une telle approche préventive (notamment déclaration, non vente, abattage systématique, etc.). L'absence de mobilisation d'un vétérinaire référent par exploitation rend la tâche encore plus complexe.</p>

Etude sur la structuration et les conditions de développement d'une filière poulet de chair guinéenne

N° et titre du décret	Explication du décret (si nécessaire)	Applicabilité	Raisons pour lesquelles le décret est peu/pas applicable	Commentaires
D/2021/109/PRG/SGG Portant création du Comité national d'intervention d'urgences zoosanitaires		Applicable		Pas de commentaires sur ce décret
D/2021/210/PRG/SGG Fixant les conditions de détention et d'adoption des animaux de compagnie		Applicable		Sans lien direct avec l'étude avicole. Pas de commentaires.
D/2021/211/PRG/SGG Portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et d'industries animales	Ce décret découle du décret N°D/2021/102/PRG/SGG en ciblant ici les mesures permettant d'encadrer les établissements de production et de transformation	Peu applicable	Les mêmes raisons qui rendent inapplicables le décret principal N°D/2021/102/PRG/SGG se retrouvent ici.	1/ Les établissements d'importation et d'exportation d'animaux vivants (notamment les poussins de 1 jour et œufs à couver) pourraient être rajoutés à la liste contenue dans ce décret. 2/ Le champ d'intervention est vaste pour les agents de l'Etat, et le recours sur le terrain aux agents assermentés nécessite que ceux-ci disposent réellement des moyens logistiques et des compétences techniques pour réaliser leur mission. 3/ L'Article 19 parle de la « gestion des résidus », mais la gestion des déchets dans leur ensemble (par catégorie) gagnerait à être précisée et mise en lien avec les services en place au niveau national de manière effective.
D/2021/213/PRG/SGG Portant réglementation de l'introduction et de la gestion de gènes d'animaux domestiques d'origine étrangère		Applicable		Pas de commentaires sur ce décret.

Figure 21. Tableau récapitulatif de la réglementation relative au secteur avicole en Guinée et de son niveau d'application

3. Etude de la chaîne de valeur poulet de chair

3.1. Recensement et cartographie des acteurs

3.1.1. Les éleveurs

Bien que l'étude porte sur l'élevage de poulet de chair, on donne ici quelques informations sur l'élevage de coquelet, non ciblé initialement dans l'enquête mais qui est apparu comme ayant actuellement un poids similaire, tant en termes de nombre d'éleveurs que de volume de viande produit.

Nombre d'éleveurs de poulet de chair et catégorisation selon leur taille

- Les éleveurs de poulet de chair sont actuellement peu nombreux. En 2022, une mission du PEFAG a estimé le nombre d'éleveurs de poulet de chair entre 30 et 50. Suite à l'épidémie de grippe aviaire de 2022, une partie d'entre eux ont perdu leur cheptel et n'ont pas repris leur activité. Nous estimons ainsi à une trentaine le nombre actuel d'élevages intensifs de poulet de chair.
- Selon l'enquête, la taille moyenne des 14 élevages enquêtés est légèrement supérieure à 900 têtes, avec un minimum à 100 têtes, un maximum à 3000 et une valeur médiane de 500. Il est probable que certains gros opérateurs de la filière avicole intensive, notamment les importateurs et fabricants d'aliment, disposent de capacités de production largement supérieures à 3000 têtes, mais ces élevages étaient à l'arrêt ou en stand-by au moment de cette étude.
- On peut distinguer 4 types d'éleveurs de poulet de chair d'après la taille des effectifs et la combinaison ou non avec d'autres élevages de volaille. Dans la figure 22, leur proportion du nombre total d'éleveurs de poulet de chair a été estimée en extrapolant les résultats de l'enquête. La catégorie majoritaire (57%) est celle des très petits élevages de 100 à 500 têtes.
- Il est intéressant de noter que les élevages spécialisés (i.e. ceux qui ne pratiquent pas d'autres élevages de volaille que le poulet de chair, à savoir 9 des élevages enquêtés) ne présentent pas des effectifs plus importants que les autres. La tendance est même inverse (moyenne autour de 680 têtes et maximum de 2500).

Type et proportion	Effectifs (poulets)	Autres volailles	Description
PC1. Gros éleveurs (7%)	> 2500	Pondeuses, avec des effectifs considérables (> 10000 têtes)	Entrepreneur combinant élevage de pondeuse et chair à large échelle
PC2. Moyens éleveurs, spécialisés chair (29%)	1200 à 2500	Pour certains, combiné avec des élevages conséquents de coquelet (1500 têtes)	Elevage spécialisé dans la production de viande de volaille
PC3. Moyens éleveurs chair + pondeuses (7%)	450	Pondeuses, avec des effectifs moyens (1000 têtes)	Atelier de chair complémentaire à celui de pondeuse, plus important
PC4. Petits éleveurs (57%)	100 à 500	Aucune sauf quelques très petits élevages de coquelet ou d'autres volailles (canards, pintades, etc.)	Petit élevage en période de démarrage ou d'essai

Figure 22. Catégories d'élevages intensifs produisant du poulet de chair en fonction de leurs effectifs (Auteurs, 2024)

Nombre d'éleveurs de coquelet et catégorisation selon leur taille

- En extrapolant les résultats de l'enquête, on estime que le nombre d'élevages intensifs commercialisant du coquelet est du même ordre de grandeur que celui de poulet de chair, soit une trentaine d'éleveurs de coquelet actifs en 2024, dont un peu plus de la moitié sont spécialisés dans le coquelet.
- La taille des élevages de coquelet est de 700 têtes en moyenne, avec des variations assez fortes au sein de l'échantillon de 13 éleveurs enquêtés : de quelques dizaines de têtes à 1500 têtes pour les deux plus gros éleveurs recensés.
- On peut distinguer 4 types d'éleveurs de coquelet d'après la taille des effectifs. Dans la figure 23, leur proportion du nombre total d'éleveurs de coquelet a été estimée en extrapolant les résultats de l'enquête. A noter que 3 des 4 catégories identifiées se recoupent avec celles établies dans la typologie des éleveurs de chair et de pondeuses : C1, C3 et C4.

Type et proportion	Effectifs (coquelets)	Autres volailles	Description
C1. Gros éleveurs (15%)	1500	1200 à 1500 poulets de chair	Atelier de coquelet combiné à celui de poulet de chair, avec des effectifs similaires
C2. Eleveurs moyens, spécialisés (55%)	400 à 1000	Aucune	Elevage spécialisé dans le coquelet
C3. Eleveurs moyens, non spécialisés (15%)	300 à 700	Pondeuses, avec des effectifs variables (plusieurs milliers)	Atelier de coquelet conséquent mais minoritaire, qui vient compléter les revenus tirés des pondeuses
C4. Petits éleveurs (15%)	< 100	Pondeuses ou poulet de chair, avec des effectifs variables, mais bien supérieurs à ceux des coquelets	Elevage de coquelet à très petite échelle, en complément d'autres élevages principaux

Figure 23. Catégories d'élevages intensifs produisant du coquelet en fonction de leurs effectifs (Auteurs, 2024)

Localisation géographique

Historiquement, l'aviculture intensive, essentiellement tournée vers la production et la vente d'œufs, s'est développée là où se situe la demande, en périphérie des centres urbains, notamment autour de Conakry et des principales villes régionales (Labé, Kankan, Nzérékoré, Mamou), et des centres miniers tels que Boké ou Siguiri. La production intensive de poulets de chair a été lancée par des entrepreneurs cherchant à répondre à une demande croissante en viande de volaille (TERO, 2018). Elle demeure balbutiante actuellement et principalement localisée dans le Grand Conakry (Coyah et Dubréka) ainsi qu'en périphérie de quelques autres grandes villes du pays (notamment Kindia).

En l'absence de recensement exhaustif des élevages avicoles intensifs (pondeuses, poulets de chair ou même coquelets), il n'est pas possible de les localiser précisément ni de les distinguer par type. Nous nous appuyons donc sur une estimation réalisée en 2018 dans le cadre d'une étude pour la FAO, qui dénombrait 564 fermes avicoles (DIALLO, 2018)²². La figure 24 permet ainsi d'avoir un aperçu de la répartition des élevages par préfecture, ainsi que celle des fabricants d'aliment et des couvoirs. Les chiffres sont toutefois à considérer avec précaution, notamment en raison de la probable disparition d'une grande partie des élevages suite à la crise de grippe aviaire de 2022 et/ou en raison de difficultés économiques. C'est en

²² DIALLO I., 2018. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Rapport de mission.* 30p.

particulier le cas dans la région de Labé : DIALLO y recensait 126 fermes avicoles et 20 unités de fabrication d'aliment en 2018 ; nos échanges avec la DRAE en mai 2024 en préparation de l'enquête indiquaient qu'il n'y avait plus que 28 éleveurs de pondeuses et 6 fabricants d'aliment.

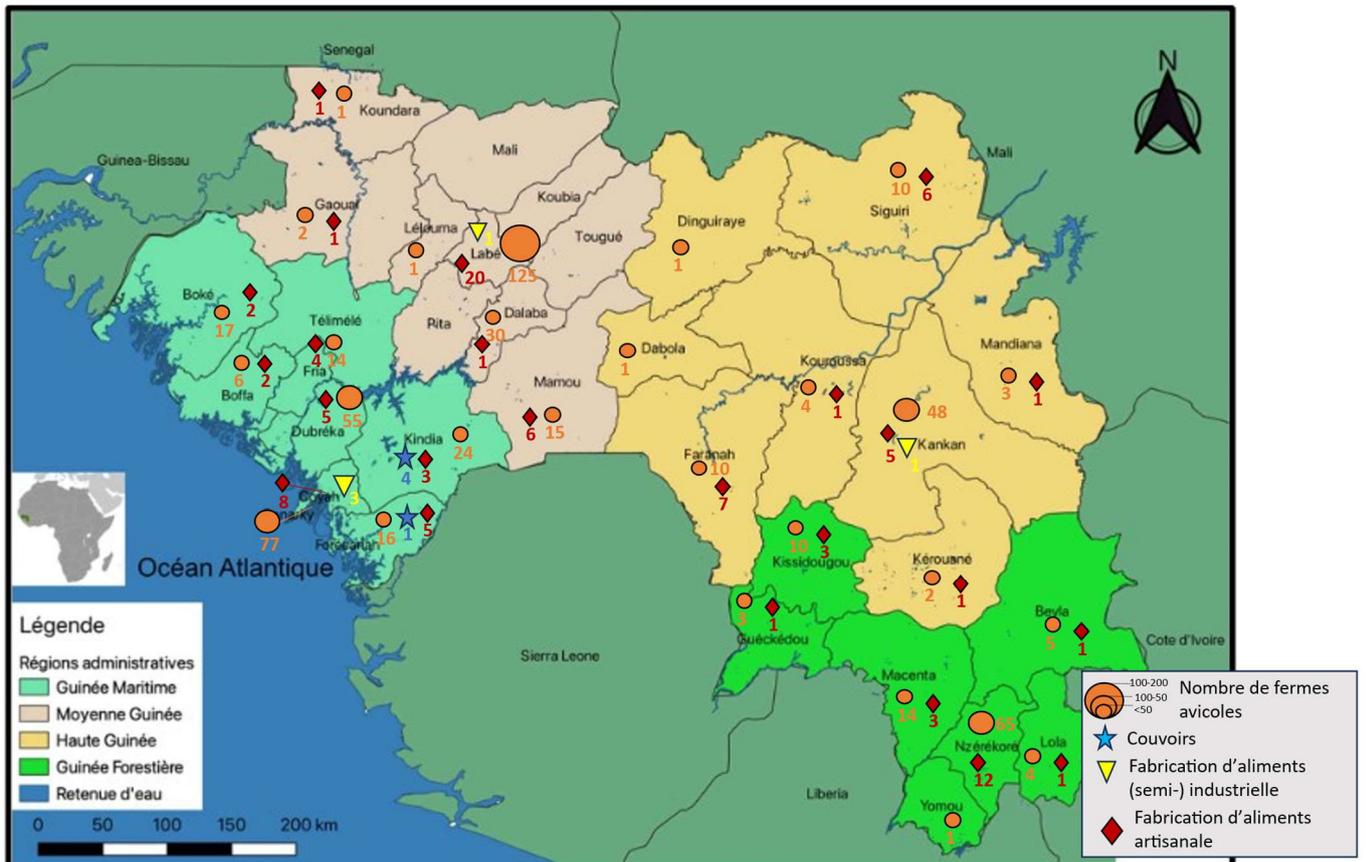


Figure 24. Carte des principaux sites de fabrication d'aliment pour volailles, fermes avicoles et couvoirs (DIALLO, 2018 ; Auteurs, 2024)

3.1.2. Les opérateurs économiques en amont et en aval

L'élevage de reproducteurs

Il est pour l'instant peu développé en raison de fortes contraintes à la fois techniques et économiques. La chaîne d'approvisionnement en intrants spécifiques à cet élevage pose problème. Les entreprises (qui ont généralement une activité de couvoir) se lançant dans cette activité doivent par exemple gérer elles-mêmes leurs importations de vaccins voire celles de certains médicaments, non disponibles en Guinée (ARI, 2024).

Les couvoirs et fournisseurs de poussins

Le pays compte 5 couvoirs en activité en 2024 : Afribel, Savi Guinée, Sagro Chiks, Salambande et, très récemment installé, Fab-Gui. La production locale de poussins d'un jour, essentiellement destinée aux élevages de pondeuses, était inférieure à 3 millions de poussins en 2023. Elle est actuellement bien en-deçà de la capacité installée, qui est estimée à près de 17 millions de poussins par an si l'on comptabilise le couvoir Eila, actuellement fermé (ARI, 2024). La demande en poussins locaux reste limitée en raison i) du faible développement de l'élevage de poulet de chair et ii) de la préférence des éleveurs pour les poussins importés d'Europe. On observe néanmoins des investissements importants dans ce secteur au cours des dernières années, avec plusieurs nouveaux projets dans les tuyaux en 2024, notamment de la part des acteurs de la fabrication industrielle d'aliment. Les différents opérateurs locaux

sont appuyés par des multinationales de la génétique animale telles que Incubel, Hendrix, Soproda et Hy-Line.

La plupart des couvoirs actuellement en opération importent des œufs à couvrir. Ils se limitent donc aux activités d'incubation et éclosion des œufs pour la production de poussins. En 2024, un seul couvoir (Savi Guinée) disposait d'un stock de parentaux, mais au moins deux autres opérateurs souhaitent également s'engager dans l'élevage de reproducteurs. A noter que certains couvoirs s'intéressent à des races à double usage (ponte et chair) telles que Sasso et Coq du Faso, et ont déjà lancé des tests en élevage.

Outre la faiblesse actuelle de la demande, les principaux défis rencontrés par les couvoirs sont :

- Le mauvais fonctionnement du réseau électrique, qui induit des surcoûts importants et des pertes de poussins ;
- La difficile maîtrise de la qualité de l'eau ;
- L'accès difficile aux vaccins dont ils ont spécifiquement besoins (pas toujours disponibles au niveau des distributeurs de produits vétérinaires) ;
- Un manque de compétences locales : les techniciens en charge des opérations sont souvent des étrangers (Sénégal, Mali, Ghana, etc.), pour la plupart formés dans des entreprises avicoles sénégalaises.

Par ailleurs, les couvoirs locaux sont, à tort ou à raison, souvent accusés par les éleveurs de fournir des poussins de piètre qualité et plus fragiles que ceux importés. Les raisons données par les éleveurs pour expliquer leur préférence pour des poussins importés incluent des doutes sur i) les pratiques de vaccination (y compris les dosages) et le suivi sanitaire au niveau des couvoirs locaux, ii) le tri des poussins et iii) la qualité des aliments fournis aux poussins (possibles contaminations). Les conditions de transport des poussins des couvoirs vers les élevages – transport souvent assuré par les éleveurs eux-mêmes – pourraient également être l'une des causes des problèmes rencontrés.

On trouve 4 principaux importateurs de poussins d'un jour, dont au moins deux avaient des projets de mise en place de nouveaux couvoirs en 2024. Bazra Agro, qui est l'un des plus gros importateurs, fournissait environ 1,4 millions de poussins avant la crise de 2022 et l'interdiction des imports de poussins ; son volume actuel est estimé à seulement 110 000 poussins par an.

Les fabricants et fournisseurs d'aliment

La sous-filière de l'aliment pour volaille compte actuellement trois principaux opérateurs semi-industriels : Bazra Agro, Entrael et Nutrimex (Fab-Gui). Entrael et Nutrimex ont intégré des activités d'élevage ; Bazra Agro importe et distribue d'autres intrants avicoles. Leur capacité installée varie entre 5 et 15 tonnes par heure. Dans le contexte actuel de faible demande, ils produisent principalement à la demande et/ou pour leurs propres besoins. Leur volume cumulé de production était proche de 1 300 tonnes/mois en 2023 (ARI, 2024) mais semble avoir encore diminué d'après nos entretiens.

Ce maillon comprend également environ 90 fabricants artisanaux ainsi que des éleveurs-provendiens qui autoproduisent leur aliment à la ferme, ce qui représente la moitié des aviculteurs intensifs d'après notre enquête, donc environ 250 unités ; certains vendent leur surplus à d'autres aviculteurs. La plupart des fabricants artisanaux rencontrés rapportent qu'ils fonctionnent actuellement à moins de 20% de leur capacité, qui oscille généralement entre 5 et 20 tonnes par jour.

Enfin, on trouve également deux unités industrielles de fabrication d'aliment, dont l'activité principale est la meunerie (farine de blé). Les capacités installées sont supérieures à 200 tonnes par jour, mais ces unités ne sont pas en fonctionnement. Les deux entreprises concernées (Grands Moulins de Conakry et Les Moulins d'Afrique) sont en revanche les principaux fournisseurs du son de blé utilisé par les fabricants d'aliment.

Les concentrés sont importés d'Europe par 7 principales entreprises incluant les 3 fabricants semi-industriels mentionnés ci-dessus. Chacune est en lien avec une ou deux multinationales de la nutrition animale, qu'elle représente dans le pays.

Le marché de l'aliment du poulet de chair étant limité pour l'instant, l'essentiel de la production des provenderies est tourné vers l'aliment pour pondeuses, sous forme de farines. Une seule entreprise (Nutrimex / Fab-Gui) produit actuellement un aliment pour poulet de chair de manière régulière, sous forme de farines et de granulés.

Outre la faible demande en aliment suite à l'épidémie de grippe aviaire de 2022, l'approvisionnement en matières premières, en premier lieu en maïs, ainsi que leur coût élevé constituent de loin le principal problème auxquels les fabricants doivent faire face.

Les fournisseurs de produits vétérinaires et de matériel avicole

La Guinée dépend de l'extérieur pour son approvisionnement en produits vétérinaires. Les grossistes répartiteurs achètent les médicaments en gros pour les redistribuer à des pharmacies vétérinaires, qui les revendent à leurs clients éleveurs (TERO, 2018). Les produits sont principalement importés d'Europe, mais le Sénégal et le Mali voisins représentent également une source importante d'intrants vétérinaires.

La filière compte actuellement une dizaine d'importateurs de produits vétérinaires (médicaments, vaccins, désinfectants, etc.) qui sont enregistrés auprès de la DNSV, dont 6 en opération (ARI, 2024). Ces grossistes répartiteurs sont souvent présents sur d'autres maillons (notamment l'importation de poussins et de concentrés). Ils totalisent une quarantaine de points de vente à travers le pays, avec toutefois une forte concentration sur le Grand Conakry.

Qu'il s'agisse de succursales des grossistes répartiteurs ou de pharmacies indépendantes, les officines vétérinaires constituent le pivot central de la distribution des produits vétérinaires, même si certains éleveurs sont en relation directe avec des grossistes voire avec des fournisseurs étrangers (TERO, 2018). Les distributeurs de produits de santé animale sont globalement bien connectés avec le réseau de vétérinaires (privés et publics).

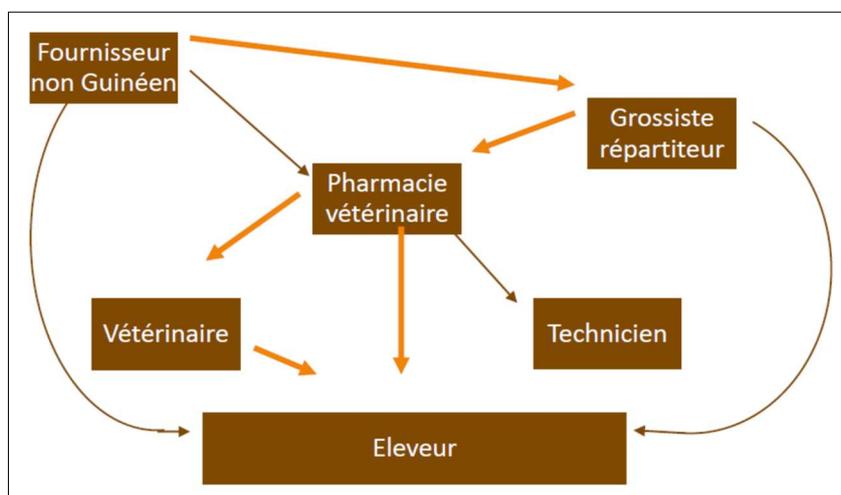


Figure 25. Distribution du médicament vétérinaire en Guinée (TERO, 2018)

Sous l'impulsion de la FAO, la majeure partie des officines ont pu s'équiper en réfrigérateurs (alimentés par des panneaux solaires ou au gaz) pour la conservation des vaccins et médicaments.

A l'instar des autres opérateurs en amont de la filière, les importateurs et fournisseurs de produits vétérinaires ont vu leur chiffre d'affaires fortement impacté suite à la dernière crise sanitaire et la baisse de la demande après 2022. En outre, ces opérateurs doivent faire face à une forte inflation sur les produits vétérinaires importés au cours des dernières années. Leur principal défi concerne le besoin élevé en fonds de roulement. Ainsi, il existe à leur niveau des risques importants de rupture d'approvisionnement en cas de manque de trésorerie.

Le pays compte en 2024 une dizaine d'importateurs et fournisseurs de matériel avicole (mangeoires, abreuvoirs, etc.) dont la majeure partie sont également impliqués dans la distribution de produits vétérinaires et/ou de concentrés.

Les vétérinaires, techniciens et autres prestataires de service

Les vétérinaires responsables de pharmacies visitent très peu les fermes avicoles. Le lien avec le terrain est effectué par des vétérinaires privés ou publics dont certains travaillent au sein de cabinets. Ces vétérinaires couvrent toutes les espèces et n'ont pas de spécialisation en aviculture (TERO, 2018).

Le nombre actuel de vétérinaires opérationnels à travers le pays diffère selon les sources (cf. section 2.6.4). Il est probablement inférieur à une centaine en 2024. L'enquête auprès des éleveurs avicoles montre que moins de la moitié d'entre eux ont recours aux services d'un vétérinaire pour le suivi sanitaire de leur élevage, qui est souvent assuré par des techniciens d'élevage (cf. section 3.2). Ces derniers sont plus ou moins spécialisés en aviculture selon les cas.

D'autres prestataires de services existent, avec des qualifications et compétences variables en matière d'aviculture intensive, tels que des cabinets ou consultants privés qui offrent des services de formation, d'appui-conseil et d'accompagnement aux aviculteurs. Les fournisseurs de médicaments et de matériel avicole offrent également ce type de service.

Les opérateurs de l'aval de la sous-filière : abattage, transformation et commercialisation

La majeure partie des volailles, qu'il s'agisse de poulets locaux, de pondeuses réformées ou de coquelets, est vendue en vif. On peut ainsi trouver des volailles sur pied sur la plupart des marchés du pays. L'enquête auprès des éleveurs de poulet de chair indique que la majorité d'entre eux vendent également sur pied (cf. section 3.2).

Les activités de transformation du poulet de chair sont quasi-inexistantes actuellement. L'abattage reste en grande partie informel. Des opérateurs ont initié (sans succès pour l'instant) des activités d'abattage industriel de volaille dans la zone du Grand Conakry. En 2023, il y avait un seul opérateur, l'abattoir Lella (lié au groupe Entrael), d'une capacité de 3000 poulets par jour (ARI, 2024) ; cet abattoir semblait ne pas être actif en 2024. D'autres projets d'abattoir sont dans les tuyaux, dont celui de l'entreprise Salambandé (déjà active sur le maillon de l'accoupage et l'importation-distribution de concentrés et autres intrants), avec un objectif de 1500 poulets abattus par jour.

Les autres acteurs de l'aval de la sous-filière sont les intermédiaires et commerçants de viande de volaille (essentiellement des détaillants qui opèrent dans des boutiques ou kiosques situés sur les marchés et dans les quartiers), ainsi que les charcutiers, rôtisseurs et restaurateurs qui transforment la viande de volaille pour leurs clients.

3.1.3. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole

La figure 26 présente de manière schématique les principales organisations socio-professionnelles du secteur avicole guinéen, avec un focus sur l'aviculture intensive.

La Confédération nationale des acteurs du secteur de l'élevage en Guinée (CONASEG) est une organisation faitière nationale qui regroupe plusieurs fédérations, unions et groupements d'éleveurs et autres opérateurs des filières animales. La CONASEG dispose d'un collège représentant les aviculteurs.

La Fédération interprofessionnelle nationale avicole (FINA), créée en 2023, se donne pour mission de représenter les intérêts des aviculteurs auprès des autorités gouvernementales et des organismes internationaux, d'améliorer l'accès de ses membres à l'information et à la formation (sur les meilleures pratiques avicoles, les innovations technologiques, les normes sanitaires et les opportunités de marché), de renforcer leurs capacités (en production, gestion financière et marketing), de les aider à accéder à des financements ou des subventions pour

développer leurs activités, de développer un réseau de contacts professionnels au sein de l'industrie avicole, et enfin d'améliorer l'accès des aviculteurs aux marchés locaux et internationaux grâce à des initiatives de promotion et des accords commerciaux. La FINA ambitionne de fédérer l'ensemble des acteurs de l'aviculture et de déployer son maillage territorial avec la mise en place de représentations (FIRA) dans les différentes régions du pays.

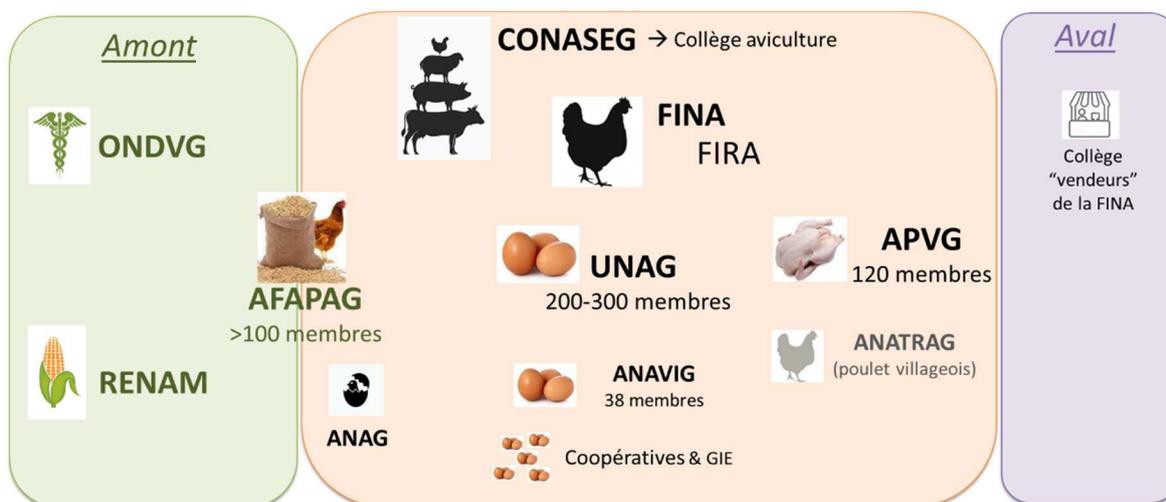


Figure 26. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole en Guinée (Auteurs, 2024)

Comme son nom l'indique, l'Association nationale des aviculteurs traditionnels de Guinée (ANATRAG) représente les éleveurs traditionnels de poulet dit villageois. La filière avicole intensive comprend quant à elle quatre principales OP d'envergure nationale : l'Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG), l'Association nationale des aviculteurs de Guinée (ANAVIG), l'Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée (APVG) et l'Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée (AFAPAG). L'UNAG et l'ANAVIG sont les deux plus anciennes et représentent surtout des éleveurs de poules pondeuses. L'AFAPAG est plus récente et entend regrouper les différents acteurs de la filière avicole autour du maillon essentiel qu'est l'alimentation pour volaille. L'APVG défend spécifiquement les intérêts des producteurs de viande de volaille. Elle revendique plus d'une centaine de membres, incluant des producteurs, techniciens et vétérinaires. Outre son rôle de syndicat, elle se donne pour missions principales la formation technique de ses membres, la recherche de partenaires techniques et financiers (PTF) et une meilleure collaboration avec les services techniques de l'Etat.

Les couvoirs se sont également regroupés dans l'Association nationale des accoueurs de Guinée (ANAG). Plus en amont de la filière avicole, on note l'existence du RENAM, un réseau national créé en 2020 afin de regrouper les acteurs de la filière maïs, et qui cherche notamment à accroître les débouchés et synergies avec la filière avicole. L'ONDVG regroupe les vétérinaires publics et privés et veille au respect de l'éthique dans l'exercice de la profession. En aval de la filière (commerçants, restaurateurs, etc.), le niveau de structuration est limité. La FINA dispose d'un collège représentant les vendeurs.

Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole guinéen apparaissent donc nombreuses. La documentation ainsi que les entretiens réalisés avec certaines d'entre elles indiquent qu'elles sont relativement peu coordonnées entre elles, même si des actions conjointes de plaidoyer ont pu avoir lieu dans le passé auprès des autorités (par exemple sur la question des importations de poulet congelé ou celle du développement des couvoirs locaux). En 2024, la FINA s'est mobilisée pour proposer aux provendiers l'achat de maïs importé à un prix subventionné par le gouvernement guinéen. Des formations techniques ont également été proposées aux membres de certaines OP avec l'appui de PTF tels que la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole au Maroc. En dehors de ces formations, il

faut souligner que la plupart des OP n'offrent pas encore de services concrets à leurs membres tels que l'achat collectif d'intrants ou la commercialisation groupée des produits.

On note l'existence, plus à la base, de diverses coopératives et groupements d'intérêt économique (GIE), plus à caractère économique que syndical, mais qui restent à mieux identifier et dénombrer. Dans son diagnostic en 2018, TERO notait que ces OP de base apparaissaient assez fonctionnelles, offrant de réels services à leurs membres en termes d'accès aux intrants et de conseils/échanges techniques, comme par exemple l'Union des producteurs avicoles de Labé (UPAL) ou l'Union préfectorale des aviculteurs de N'zérékoré (UPAN'Z). Lors de notre étude, nous avons rencontré une coopérative féminine impliquée dans la fabrication d'aliment à Wonkifon (préfecture de Coyah). Créée en 2018, cette coopérative compte une dizaine de membres, qui sont pour la plupart des commerçantes de matières premières pour l'alimentation animale, et vise un objectif d'autonomisation des femmes à travers la génération de revenus via la fabrication d'aliment.

Les relations entre ces diverses OP et l'administration demeurent limitées, avec un manque général de confiance vis-à-vis des cadres et services techniques de l'Etat, notamment suite à la dernière épidémie de grippe aviaire et les retards pris dans la mise en place de soutiens aux éleveurs pour se relever de cette crise.

Enfin, l'enquête auprès des éleveurs montre que les organisations socioprofessionnelles nationales ne pas toujours représentatives des différents types d'aviculteurs, particulièrement ceux installés dans l'intérieur du pays :

- Au sein de l'échantillon de 94 éleveurs enquêtés, 41% ne sont affiliés à aucune OP avicole. Ce pourcentage est même légèrement supérieur dans le cas des éleveurs de poulet de chair (43%).
- Parmi les principales interprofessions et OP auxquelles les éleveurs sont affiliés, on trouve la FINA / FIRA (41% des éleveurs) et la CONASEG (38%). Seule une petite minorité des éleveurs interrogés adhèrent aux autres OP : ANAVIG (4%), APVG (2%), AFAPAG (2%) et UNAG (1%). Deux éleveurs ont également cité respectivement le Club des amis des animaux (CAA) et l'Association des femmes avicultrices et fabricants d'aliment de Coyah.
- Les éleveurs de poulet de chair sont, assez logiquement, davantage affiliés à l'APVG que les autres éleveurs (14%). La CONASEG y est majoritaire (43%), devant la FINA / FIRA (29%) et loin devant les autres OP.
- Dans les régions de Kankan, Faranah et Labé, tous les éleveurs enquêtés sont affiliés à au moins une OP. Les régions de Kindia et Mamou présentent des niveaux d'affiliation intermédiaires (autour de 50-55% des éleveurs). Peu d'éleveurs sont affiliés dans les régions de Boké et Nzérékoré (moins de 15%).

3.1.4. Les structures de pilotage, d'appui et d'encadrement

La DNAPA

Issue de la fusion de deux directions (Direction nationale des productions et industries animales et Direction nationale de l'alimentation et de l'hydraulique pastorale), la DNAPA est l'une des directions nationales du MAGEL. Elle est chargée de la coordination des activités de production animale à travers ses différentes divisions techniques. Ses interventions dans le secteur avicole se limitent essentiellement aux programmes de développement que la DNAPA coordonne pour le compte des PTF, en particulier la FAO, avec en 2024 un projet pilote visant à impliquer directement des OP et groupements d'aviculteurs dans la production de maïs. Selon les informations publiées sur le site internet du MAGEL en octobre 2022, la DNAPA était également en charge de recevoir les dossiers de demandes de prêt à taux zéro des aviculteurs frappés par la grippe aviaire, dans le cadre du plan de relance de la filière avicole.

La DNSV et ses démembrements

Les principales missions de la DNSV ont trait à la surveillance et au contrôle des maladies animales, à la sensibilisation et la formation des éleveurs, et à la gestion des épidémies. Il n'y a pas de stratégie nationale vétérinaire dédiée à l'aviculture, ni de législation adaptée à l'aviculture intensive (cf. section 2.6.5), ce qui limite la capacité de la DNSV à s'appuyer sur la loi pour prendre des mesures et faire des arbitrages sur les aspects sanitaires. L'absence d'outil de suivi des élevages avicoles rend difficile l'identification des causes des problèmes sanitaires. Il existe peu de liens directs entre les aviculteurs et les services vétérinaires. Les éleveurs sont mal recensés et localisés. Ils ne s'adressent généralement aux services vétérinaires que lors des crises sanitaires, donc souvent trop tard. Sur le terrain, la DNSV manque de capacités et moyens pour contrôler la qualité des produits vétérinaires disponibles dans les officines et vendues aux éleveurs.

Les DRAE et DPAE

Les DRAE et les DPAE sont des structures déconcentrées du MAGEL chargées de mettre en œuvre localement la politique nationale, les programmes nationaux d'appui et la réglementation en matière d'agriculture et d'élevage. A travers leur section élevage, elles sont responsables du suivi et de l'accompagnement des opérateurs de la filière avicole au niveau de la base. Les 33 sections préfectorales de l'élevage sont représentées par des postes d'élevage au niveau des différentes communes. Dans la pratique, l'appui des services étatiques aux aviculteurs est extrêmement limité, notamment en raison du manque moyens humains, financiers et logistiques. Les agents affectés dans les postes d'élevage font bien souvent de la prestation de services payante aux éleveurs, au même titre que des vétérinaires et techniciens privés.

Les structures de recherche et d'enseignement

Placé sous la coordination du MAGEL, l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) est le principal institut chargé de la R&D agricole. Ses travaux de recherche portent sur i) les productions végétales, animales, forestières, piscicoles et leur transformation agro-alimentaire et agro-industrielle ; ii) la préservation et l'amélioration des ressources naturelles concernées par ces productions ; (iii) les exploitations agricoles et leur environnement humain et socio-économique. Il n'y a pas de travaux récents concernant spécifiquement le secteur avicole.

Le système de formation de techniciens de l'élevage repose sur deux instituts supérieurs qui forment des ingénieurs et des vétérinaires - l'Institut supérieur agronomique et vétérinaire (ISAV) de Faranah et l'Institut supérieur des sciences et de la médecine vétérinaire (ISSMV) de Dalaba - ainsi que quatre instituts techniques qui forment des techniciens supérieurs - les Ecoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE) de Koba, Tolo, Kankan et Macenta. Ce système est complété par un centre spécialisé en élevage, le Centre de formation de l'élevage de Labé (CFEL), qui offre des modules de remise à niveau des cadres de l'élevage et des formations techniques continues à divers acteurs du secteur (TERO, 2018).

Le LCVD

Ce laboratoire vétérinaire est rattaché au MAGEL. Ses principaux axes de travail sont l'hygiène alimentaire (alimentation animale) et la santé animale (pathologies). Ses missions sont de i) diagnostiquer les maladies d'importance économique ; ii) assister les élevages dans le maintien d'un bon environnement sanitaire et la réponse aux maladies de leur cheptel ; et iii) suivre l'état sanitaire des fermes d'élevage et des cheptels (TERO, 2018). Comme d'autres institutions publiques, le LCVD manque de moyens humains (suite aux nombreux départs en retraite) et matériels (consommables, réactifs, etc.), ce qui ne lui permet pas de couvrir toutes les maladies aviaires. Le laboratoire reçoit peu de prélèvements venant des élevages avicoles (cf. section 2.6.4) et il n'y a pas de système de rétro-information vers les éleveurs concernant les résultats des prélèvements. Par ailleurs, le laboratoire dispose d'équipements et de réactifs sur le volet santé animale, mais pas pour l'analyse des aliments.

3.2. Caractérisation technique et économique des élevages de chair

Niveau d'ancienneté des exploitations avicoles

- Au sein de l'échantillon de 94 éleveurs, le plus ancien s'est installé en 1989 et le plus récent en février 2024. Plus de la moitié des éleveurs interrogés se sont installés entre 2011 et 2020, et environ un quart depuis 2021.
- Comme l'indique la figure 27, le nombre de nouvelles installations en poulet de chair semble plus régulier dans le temps que pour les poules pondeuses. A noter que 36% de ceux interrogés se sont installés après 2020, mais aucun depuis septembre 2023.

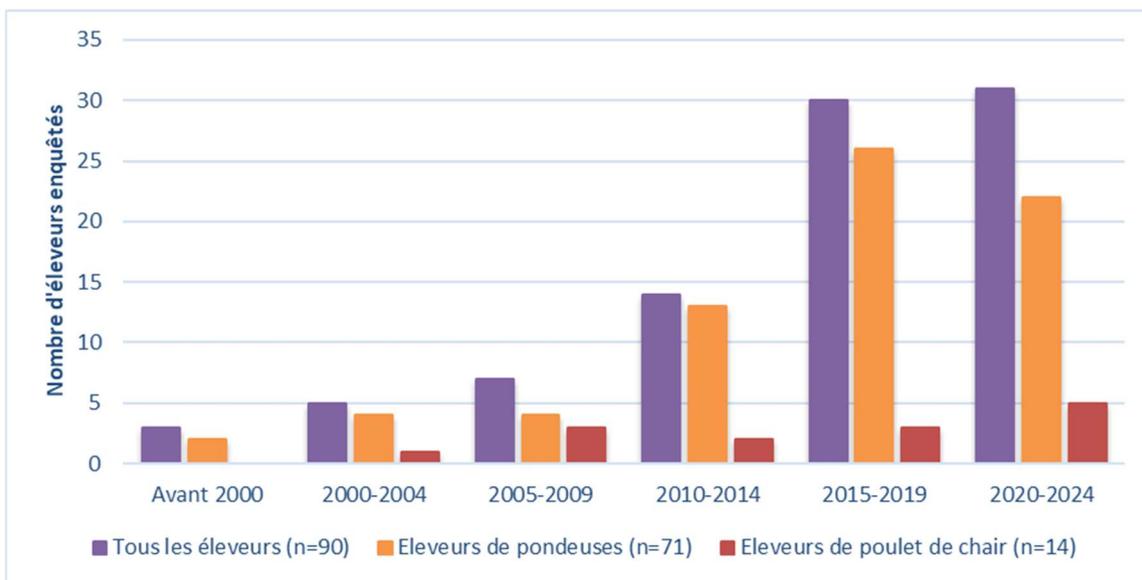


Figure 27. Période d'installation des éleveurs enquêtés, par type d'élevage (Auteurs, 2024)

Nature des infrastructures disponibles

D'après les observations conduites auprès de 94 éleveurs (tous types d'élevage confondus) :

- La majorité des éleveurs dispose de lieux de stockage, qu'il s'agisse des produits finis ou des intrants. Les chambres froides sont en revanche extrêmement rares.
- Dans de nombreux cas, il n'y a pas de bâtiment spécifique au démarrage (poussinière). Les phases de démarrage et croissance se font alors dans le même bâtiment.
- Plus de la moitié ont un atelier de fabrication d'aliments, ce qui reflète l'importance de l'autoproduction d'aliments pour volaille dans les élevages intensifs guinéens.
- En ce qui concerne le volet sanitaire, 62% des élevages enquêtés disposent d'un bâtiment dédié à l'isolement des sujets malades.
- La plupart disposent de bâtiments pour le logement du personnel.
- Une large majorité des éleveurs (88%) combinent au moins 4 des infrastructures listées dans la figure ci-dessous.

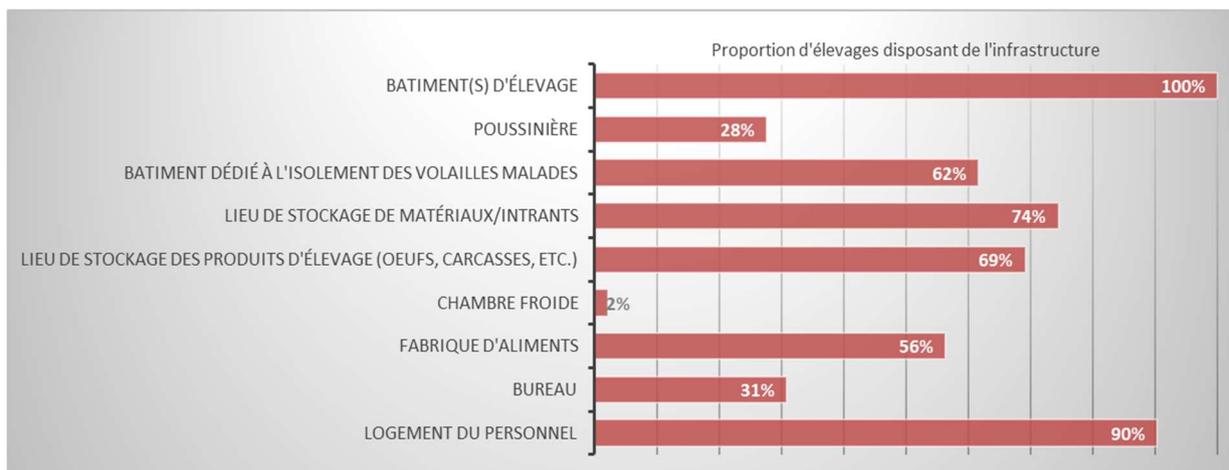


Figure 28. Types d'infrastructures dont disposent les élevages avicoles enquêtés (Auteurs, 2024)

Parmi les 14 éleveurs de poulet de chair enquêtés, les tendances en termes d'infrastructures sont similaires à celles de l'ensemble de l'échantillon, avec deux différences notables :

- La moitié d'entre eux disposent d'une poussinière (contre un quart des éleveurs de pondeuses).
- Seulement 36% ont une fabrique d'aliments (contre 60% des éleveurs de pondeuses).

Type et qualité des bâtiments d'élevage

- Sur l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs), seuls 6% des élevages sont en cages, les autres étant tous au sol (aucun élevage de plein air). Tous les élevages de poulet de chair enquêtés sont au sol.
- Quel que soit le type d'élevage (poulet de chair, pondeuses ou autre), près des deux tiers des enquêtés ont des bâtiments semi-ouverts et grillagés (avec des murs jusqu'à mi-hauteur et/ou des murs pleins sur deux côtés). Le tiers restant ont des bâtiments ouverts grillagés (sans murs). Aucun des éleveurs enquêtés n'a de bâtiment fermé (avec des murs pleins).
- 64% des éleveurs de poulet de chair ont des bâtiments d'élevage en parpaings (ciment) et 36% utilisent des matériaux locaux.
- L'orientation des bâtiments d'élevage est satisfaisante pour environ 80% des éleveurs enquêtés. Cette proportion tombe néanmoins à 57% dans le cas des éleveurs de poulet de chair.
- Parmi les élevages au sol, 96% utilisaient une litière (copeaux de bois) au sol au moment de la visite. C'est le cas pour tous les élevages de poulet de chair.
- Seuls 3% des éleveurs enquêtés (aucun des éleveurs de chair) ont installé des ventilateurs dans leurs bâtiments d'élevage. Tous les autres utilisent la ventilation naturelle/statique. Aucun autre système de ventilation ou refroidissement (climatisation, pad cooling²³) n'a été identifié lors de l'enquête. Les bâtiments sont généralement implantés très proches les uns des autres, ce qui gêne la circulation d'air en système statique (TERO, 2018).
- 69% des élevages enquêtés présentaient des pédiluves à l'entrée des bâtiments d'élevage. Ce taux monte à 79% pour les éleveurs de poulet de chair.
- La distribution des aliments se fait manuellement pour 96% des éleveurs enquêtés. Les systèmes de distribution automatiques ne concernent aucun des éleveurs de poulet de chair enquêtés.

²³ Le pad cooling est un système de refroidissement généralement constitué de panneaux alvéolés, en cellulose ou en plastique, qui sont placés aux entrées d'air et dans lesquels circule de l'eau.

Financement des exploitations avicoles

- Le niveau médian d'investissement initial est autour de 75 millions GNF (soit 7 800 € environ) pour l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs). 40% des éleveurs déclarent avoir investi plus de 100 millions GNF (10 400 €), 22% entre 50 et 100 millions GNF (5 200 à 10 400 €) et 37% moins de 50 millions GNF. La tranche la plus haute (plus de 500 millions GNF engagés, soit plus de 52 000 €) regroupe 13% des éleveurs.
- Les investissements initiaux des éleveurs de poulet de chair sont plus modestes, du moins pour une bonne partie d'entre eux : 50% d'entre eux disent avoir investi entre 50 et 100 millions GNF tandis que 14% seulement sont au-dessus de 250 millions (26 000 €) et tous les autres (36%) sont sous la barre des 20 millions GNF (soit moins de 2 100 €). Toutefois, selon TERO (2018), s'installer en poulet de chair coûte plus cher qu'en poudeuse car il faudrait pouvoir investir dans des abattoirs et des chambres froides pour être en mesure d'arrêter d'engraisser les poulets au moment optimum puis de conserver les carcasses dans de bonnes conditions.
- Il est intéressant de noter que les investissements dans les élevages de coquelets (d'après les 7 éleveurs enquêtés qui pratiquent uniquement cet élevage) sont encore plus faibles, avec une valeur médiane autour de 17 millions GNF (1 800 €).
- Les différences régionales sont notables, avec les éleveurs avicoles de Boké et Kindia qui présentent souvent des tranches d'investissements hautes (au-delà de 100 millions GNF, voire 500 millions GNF pour au moins 20% d'entre eux), des situations intermédiaires à Kankan et Nzérékoré (médiane autour de 70-90 millions GNF) et des investissements initiaux plus faibles à Labé, Mamou et Faranah (médiane de 45 millions GNF).
- Ces tendances se confirment dans les 5 régions où des éleveurs de poulet de chair ont pu être interrogés, les niveaux d'investissement étant largement plus hauts à Kindia que dans les autres régions (Kankan, Labé, Mamou et Nzérékoré).
- L'origine des fonds pour l'investissement initial provient, pour 78% des éleveurs enquêtés, de leur épargne / fonds propres, et ce de manière exclusive. Si l'on tient compte de ceux qui ont combiné leurs fonds propres avec d'autres sources, on obtient un total de 83% des éleveurs. Parmi ces autres sources, on trouve, par ordre de fréquence de citation : les prêts familiaux (12% des éleveurs), les prêts bancaires (4%), les co-investisseurs (3%) et quelques rares financements par des projets de développement.
- Parmi les éleveurs de poulet de chair, le recours aux fonds propres est encore plus massif : 93% d'entre eux contre 7% ayant des co-investisseurs et aucun prêt familial ou bancaire.

Niveau de formation des éleveurs et nombre d'employés

- Dans 27% des élevages enquêtés, les chargés de production et/ou chef d'équipe ont une formation de technicien agricole ; 22% disposent d'une formation vétérinaire. Parmi les autres formations recensées ayant un lien avec le secteur agricole, on trouve 3% d'ingénieurs zootechniciens, 3% d'autres ingénieurs (agronome, agroforestier ou génie rural) et près de 13% d'éleveurs disposant de formations techniques et/ou supérieures sans lien direct avec le secteur (sociologie, ingénieur des mines, administration publique, etc.).
- Les 14 éleveurs de poulet de chair montrent un niveau global de formation plus élevé que les autres : près des deux tiers disposent d'une formation de technicien agricole ou de vétérinaire (cf. figure 29).

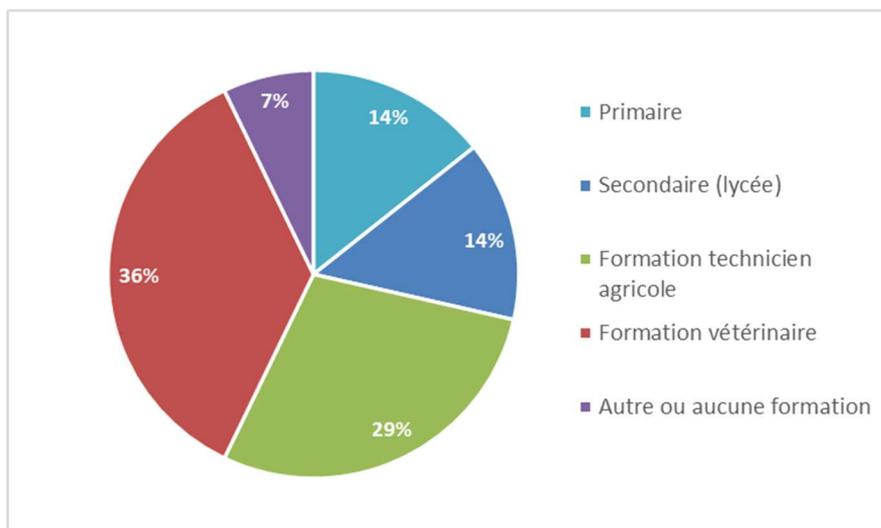


Figure 29. Répartition des éleveurs de poulet de chair enquêtés selon le niveau de formation du chargé de production / chef d'équipe (Auteurs, 2024)

- Une large majorité des élevages enquêtés (97%) emploient au moins un salarié ; 16% des exploitations n'ont qu'un seul salarié ; près des deux tiers (64%) en ont 2 à 5 ; 11% emploient entre 5 et 10 personnes et seulement 6% en emploi plus de 10. La valeur médiane se situe à 3 salariés.
- D'après l'enquête, la taille des entreprises produisant du poulet de chair est plus petite que celles produisant des œufs : 14% n'ont aucun salarié et, malgré la présence de quelques-unes ayant 5 salariés ou plus, la valeur médiane est de 2 salariés.
- Le nombre de techniciens spécialisés en aviculture (avec une formation spécifique ou des expériences significatives) varie entre 0 et 3 par élevage sur l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs) et entre 0 et 2 pour les éleveurs de chair (14 éleveurs).

Accès au foncier, à l'eau et à l'électricité

- Quel que soit le type d'élevage, environ 80% des éleveurs enquêtés sont propriétaires du terrain qu'ils occupent. Les 20% restant sont en majeure partie locataires, à de rares exceptions près (prêt d'un bâtiment, exploitation située sur le domaine de l'Etat).
- Le montant mensuel des locations se situe autour de 500 000 GNF en moyenne (un peu plus de 50 €), avec néanmoins d'importants écarts selon les éleveurs (200 000 à 4 millions GNF).
- L'eau utilisée sur les exploitations provient en majeure partie (96% des élevages enquêtés et 93% de ceux produisant du poulet de chair) de forages ou puits. Seuls 2% ont recours à un pompage de surface (cours d'eau) et 2% utilisent le réseau (robinet). L'approvisionnement par le réseau semble légèrement plus fréquent chez les éleveurs de chair (7%) que ceux de pondeuses (0%).
- Moins de la moitié des élevages enquêtés (44%) déclarent être connectés au réseau électrique. La proportion d'élevages connectés au réseau est largement plus importante parmi les éleveurs de chair (64%) que parmi ceux qui élèvent des pondeuses (39%).
- Les différences entre régions en termes d'accès au réseau électrique sont notables, les éleveurs de Kindia et Kankan étant les mieux desservis (cf. figure 30).

Boké (n=13)	Faranah (n=11)	Kankan (n=9)	Kindia (n=35)	Labé (n=9)	Mamou (n=8)	Nzérékoré (n=9)
0%	9%	67%	77%	11%	38%	33%

Figure 30. Proportion d'éleveurs enquêtés ayant accès au réseau électrique, par région (Auteurs, 2024)

Génétique, renouvellement du cheptel, durée et nombre de cycles de production

- Les deux principales races élevées sont Ross 308 et Cobb 500, suivie de Hubbard Classic. Les autres races mentionnées par certains des éleveurs enquêtés sont Wassachiè, Kuroiler, Bleu d'Hollande, Bhrama, Goliath, Ivogret et la race pantalonnée.
- Les plus gros élevages (au-delà de 1000 têtes) ont généralement fait le choix des deux races à croissance rapide les plus répandues mondialement (Ross 308 et Cobb 500), à l'exception d'un éleveur enquêté (à Pita), qui s'est orienté vers la race hybride malienne Wassachiè, dite résistante à la maladie de Newcastle et adaptée au climat sec.
- Tous types d'élevages confondus, 48% des éleveurs enquêtés déclarent s'approvisionner en poussins de 1 jour auprès des couvoirs locaux, 39% achètent des poussins importés et 13% ont recours aux deux types d'approvisionnement (couvoirs locaux et imports). Plus de 70% des éleveurs de poulet de chair achètent des poussins aux couvoirs locaux (de manière exclusive ou en alternant avec des poussins importés). L'achat de poussins exclusivement importés est comparativement plus rare parmi les éleveurs de poulet de chair (29% d'entre eux) que ceux de pondeuses (45%).
- Le prix moyen des poussins s'établit à 13 805 GNF l'unité (soit environ 1,45 €) pour l'ensemble de l'échantillon et quel que soit le mode d'approvisionnement (local ou importé). Il est plus faible pour les élevages de chair (11 700 GNF) que pour ceux de pondeuses (14 800 GNF). Le prix des poussins de chair au niveau des couvoirs locaux est 32% plus cher que celui des poussins importés (12 125 GNF contre 9 215 GNF), ce qui n'est pas le cas pour les poussins de pondeuses (prix moyen similaire pour les poussins locaux et importés).
- La taille des commandes (nombre de poussins commandés par lot) est en moyenne de 3 070 poussins, tous types d'élevage confondus. Elle varie énormément d'un élevage à l'autre : d'une centaine de poussins seulement à plusieurs dizaines de milliers. La valeur médiane s'établit à 1 275 poussins par lot (ce qui correspond à une dépense de 17,6 millions GNF ou environ 1 850 € par lot). A l'image de la taille plus petite de leurs élevages et en raison de la fréquence plus rapide des commandes (cycles plus courts), les éleveurs de poulet de chair achètent des lots d'un peu plus de 900 unités en moyenne (contre plus de 3 300 unités pour les élevages de pondeuses).
- La durée moyenne des cycles est de 59 jours pour les 14 éleveurs enquêtés, avec un cycle de démarrage de 17 jours, une phase de croissance de 26 jours et une finition en 17 jours. Cela peut sembler élevé au regard des standards internationaux pour des races telles que Ross 308 (42 jours en théorie, dont 10 jours pour le démarrage, 15 jours de croissance et 17 jours de finition). La durée relativement élevée des cycles dans certains élevages enquêtés s'explique tout d'abord par le choix de races à croissance plus lente, mais également par les stratégies des éleveurs (par exemple, pour s'aligner sur les périodes de fêtes pour la vente des poulets) ou encore les contraintes économiques et techniques qu'ils rencontrent, dont les difficultés d'écoulement des produits.
- Dans le contexte actuel (relance prudente des élevages suite à crise de grippe aviaire et concurrence du poulet importé), les éleveurs de poulet de chair ne pratiquent généralement guère plus de 5 cycles d'élevage par an, même pour ceux qui disposent de plusieurs poulaillers et pourraient théoriquement conduire plusieurs bandes simultanément. En moyenne, on estime que les éleveurs pratiquent seulement deux cycles annuels, calés sur les périodes de fêtes.

Alimentation

- Sur l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs), les aliments proviennent majoritairement de l'autoproduction, parfois combinée avec d'autres sources : 56% des éleveurs auto-produisent leur aliment de démarrage et 66% celui de croissance. Un peu plus d'un tiers des éleveurs déclarent acheter ces aliments à des fabricants locaux. Le recours

aux aliments importés ne concerne que les aliments de démarrage et une minorité d'éleveurs (13%).

- Pour les 14 éleveurs de poulet de chair enquêtés, la situation est légèrement différente puisqu'ils font davantage appel aux fabricants locaux qu'à l'autoproduction, comme le montre la figure 31.

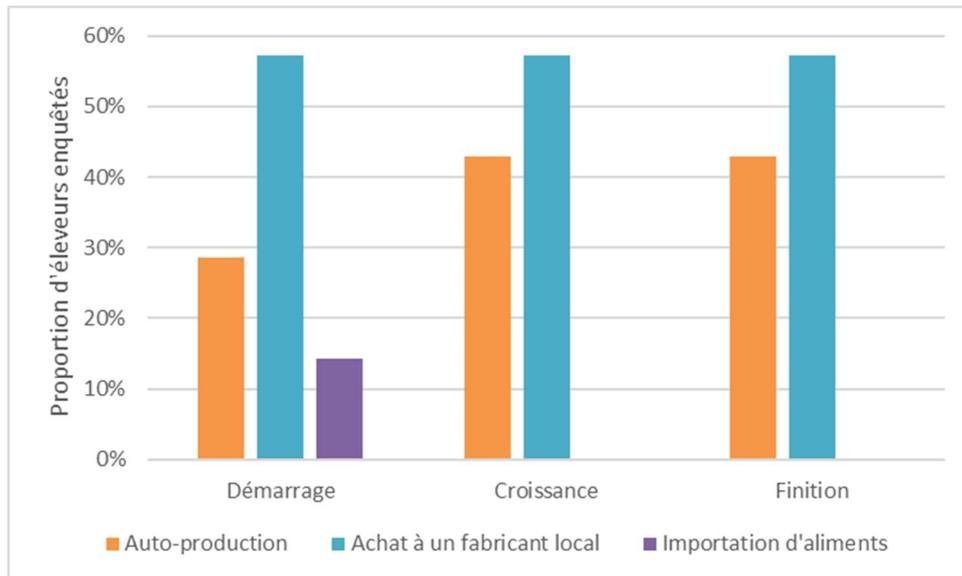


Figure 31. Provenance des aliments utilisés par les éleveurs de poulet de chair enquêtés, selon le stade de production (Auteurs, 2024)

- La quantité d'aliment utilisée par les éleveurs de poulet de chair enquêtés s'établit autour de 4,2 kg par tête en moyenne sur l'ensemble du cycle de production, dont 0,5 kg en phase de démarrage (11% de la consommation du poulet sur son cycle de vie), 1,5 kg en phase de croissance (36%) et 2,2 kg lors de la finition (53%). Les poulets étant commercialisés à un poids vif de 1,75 kg en moyenne, l'indice de consommation (quantité de nourriture nécessaire pour produire 1 kg de viande) se situe donc autour de 2,4 kg, ce qui constitue une valeur intermédiaire entre le poulet industriel standard (élevé en claustration et issu de souche à croissance rapide) et un poulet « semi-intensif » (bénéficiant d'un parcours extérieur et issu de souche à croissance lente).
- A titre de comparaison, la quantité d'aliment consommée pour les élevages de coquelets, dont la croissance est plus lente, est deux fois supérieure en moyenne : 8,8 kg par tête, dont 2,6 kg au démarrage et 6,2 kg pour la phase de croissance-finition (pour laquelle un seul et même type d'aliment est généralement utilisé).
- Le coût de revient ou prix d'achat des aliments par les éleveurs enquêtés varie de manière importante au sein de l'échantillon : de 2 500 à 12 000 GNF par kg, en fonction du type d'aliment (démarrage, croissance ou ponte/finition), du type de production (chair ou œufs) mais certainement aussi du mode d'approvisionnement (autoproduction, achat à un fabricant local ou import).
- Le prix moyen des aliments de démarrage est de 5 800 GNF par kg sur l'ensemble de l'échantillon (tous types d'élevage confondus) mais il est nettement plus élevé pour les poulets de chair (7 980 GNF par kg). Il est en de même pour l'aliment de croissance : 4 900 GNF par kg sur l'ensemble de l'échantillon contre 6 680 GNF par kg en poulet de chair. L'aliment de finition coûte en moyenne 5 379 GNF.
- La figure 32 fournit une estimation des coûts d'alimentation par tête et pour un élevage de 1 000 poulets de chair (ce qui correspond à un élevage légèrement plus gros que la moyenne actuelle), à raison de deux bandes par an. Le coût par tête est proche de 26 000 GNF (2,7 €) et le coût annuel de l'aliment pour l'éleveur est de l'ordre de 52 millions GNF (soit près de 5 500 €).

Phase	Quantité d'aliment par tête (kg)	Prix moyen de l'aliment (GNF/kg)	Coût par tête (GNF)	Coût annuel pour 2 bandes de 1000 poulets (GNF)
Démarrage	0,5	7 980	3 990	7 980 000
Croissance	1,5	6 680	10 020	20 040 000
Finition	2,2	5 380	11 836	23 672 000
Total	4,2		25 846	51 692 000

Figure 32. Estimation du coût de l'aliment pour un élevage de poulet de chair de taille moyenne (Auteurs, 2024)

Suivi technique et santé animale

- Pour le suivi sanitaire de leur élevage, près de 45% des aviculteurs enquêtés font appel à un vétérinaire privé, et environ 40 à 45% à un technicien d'élevage (sans diplôme vétérinaire). Moins de 4% d'entre eux mentionnent un suivi par un vétérinaire du service public. Environ 10% des éleveurs disent qu'ils se chargent eux-mêmes de ce suivi ou font confiance à leur volailler. Ces proportions sont similaires quelle que soit le stade de production (démarrage, croissance, ponte ou finition).
- Parmi les éleveurs qui pratiquent le poulet de chair, aucun n'a mentionné un suivi par un vétérinaire public (cf. figure 33).
- Les entretiens qualitatifs avec des éleveurs de poulet de chair indiquent que les prestataires privés ont généralement un contrat de suivi sur une période donnée et interviennent ensuite à la demande de l'éleveur.

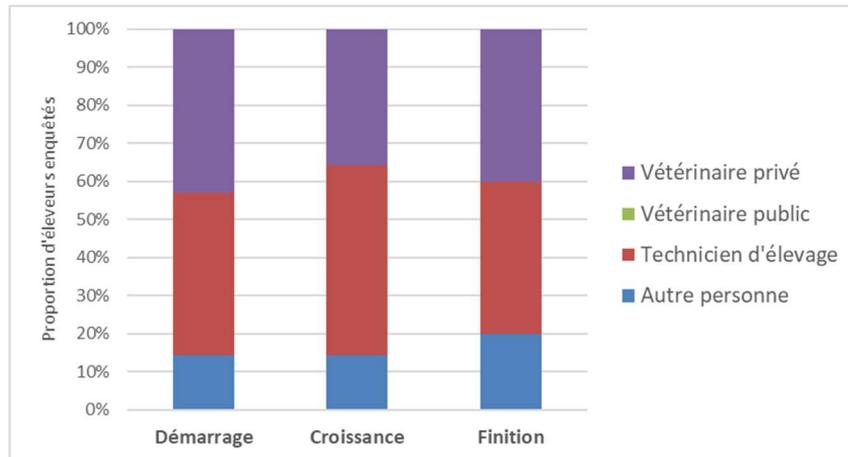


Figure 33. Répartition des éleveurs de poulet de chair enquêtés selon la personne assurant le suivi sanitaire de l'élevage aux différentes phases de production (Auteurs, 2024)

- Le coût du conseil sanitaire est très variable selon les types d'élevage et la phase concernée. Il est nul pour les éleveurs assurant eux-mêmes ce suivi et peut aller, d'après l'échantillon de 94 éleveurs, jusqu'à 76 millions GNF (soit 8 000 €) pour la seule phase de ponte dans les plus gros élevages de pondeuses. Tous types d'élevage confondus, la moyenne des dépenses de conseil sanitaire est de 13,9 millions GNF (1 460 €) sur un cycle de production. La valeur médiane, plus significative compte tenu de la forte dispersion des résultats, est de 6 millions GNF (630 €).
- Les cycles de production étant beaucoup plus courts et la taille des élevages plus modeste, les élevages de poulets de chair présentent des coûts de suivi sanitaire par cycle 4 à 5 fois plus bas que ceux des élevages de pondeuses. Rapportés en moyenne

annuelle, ces différences s'estompent quelque peu mais les dépenses de suivi en poulet de chair restent moins élevées, de l'ordre de 7,4 millions GNF (cf. figure 34)²⁴.

	Elevateurs de poulet de chair		Elevateurs de pondeuses	
	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle
Démarrage	1,3	2,6	3,5	2,3
Croissance	1,1	2,2	3,5	2,3
Ponte ou finition	1,3	2,6	9,5	6,3
Total	3,7	7,4	16,5	10,9

Figure 34. Comparaison des coûts moyens estimés de suivi sanitaire des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024)

- 93% des éleveurs enquêtés déclarent avoir un plan de prophylaxie. Ce taux est légèrement plus faible parmi ceux qui pratiquent le poulet de chair (84%). Néanmoins, l'observation des plans disponibles lors de l'enquête indique que ces plans ne sont formalisés par un document à jour que dans environ un quart des cas seulement. Il s'agit surtout de plans de prophylaxie standards pour poules pondeuses. Quasiment aucun des éleveurs de chair enquêtés ne dispose d'un document de prophylaxie complet et adapté à ce type d'élevage.
- Concernant les types de produits vétérinaires administrés, tous les aviculteurs enquêtés déclarent utiliser des antibiotiques en phase de démarrage et de croissance. Parmi les autres produits les plus fréquemment cités, on note : i) l'utilisation quasi-systématique de vaccins en phase de démarrage, qui se poursuit lors de la croissance des volailles dans une grande majorité des élevages (89%) ; ii) l'utilisation de produits désinfectants par plus de 80% des éleveurs en phases de démarrage et croissance, avec une utilisation moindre ensuite (deux tiers des éleveurs déclarent en utiliser lors de la ponte ou finition) ; iii) l'usage très répandu de déparasitants, en particulier en phase de croissance ; iv) l'utilisation par une proportion importante d'éleveurs d'autres produits vétérinaires, aux différentes phases : vitamines, anticoccidien et compléments hépato-protecteurs.
- D'après l'enquête, les principaux vaccins administrés sont ceux contre la maladie de Gumboro, la variole aviaire, diverses souches (B1, Ulster, etc.) de la maladie de Newcastle et la souche H120 de la bronchite infectieuse.
- La figure 35 indique les différents types de produits vétérinaires administrés à chaque phase, et pour chacun, la proportion des éleveurs de poulet de chair concernés : les résultats sont similaires à ceux de l'échantillon global, avec deux spécificités : un usage moins répandu des différents traitements vétérinaires en phase de finition (moins de 50% des éleveurs) en comparaison des phases de démarrage et croissance, et un recours plus fréquent à d'autres produits, en particulier des vitamines.

²⁴ Les estimations sont basées sur les hypothèses et approximations suivantes : deux bandes par an pour les poulets de chair ; cycle moyen de 18 mois pour les pondeuses, sans tenir compte de la superposition éventuelle des cycles (c'est-à-dire, une seule bande à la fois).

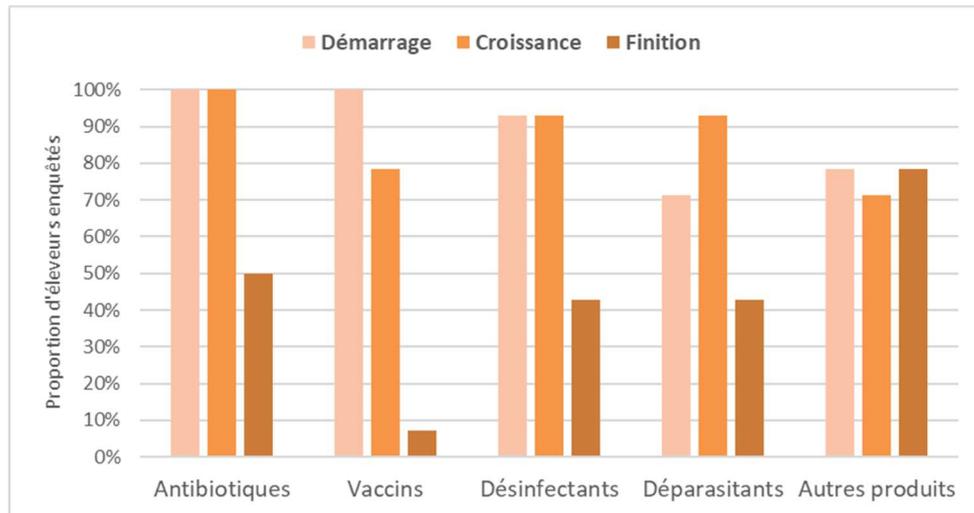


Figure 35. Proportion d'éleveurs de poulet de chair utilisant les différents types de produits vétérinaires, par stade de production (Auteurs, 2024)

- Tous types d'élevage confondus, la moyenne des dépenses en produits vétérinaires est de 26,9 millions GNF (2 830 €) sur un cycle de production. On observe une très forte dispersion des coûts totaux estimés des produits vétérinaires au sein de l'échantillon de 94 éleveurs, en lien avec le type d'élevage et les effectifs de volailles. On retient donc ici la valeur médiane de ces dépenses, qui est de 3,3 millions GNF pour la phase de démarrage, 3 millions GNF pour la phase de croissance et 7,5 millions GNF pour la ponte/finition, soit un coût total médian de 13,8 millions GNF (1 450 €).
- Comme pour les coûts de suivi-conseil sanitaire, ceux liés à l'achat des produits vétérinaires sont moindres dans les élevages de poulets de chair par rapport à ceux des pondeuses. Rapportés en moyenne annuelle, ils sont de l'ordre de 10 millions GNF et 21,4 millions GNF respectivement (cf. figure 36)²⁵.

	Eleveurs de poulet de chair		Eleveurs de pondeuses	
	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle
Démarrage	1,3	2,6	7,7	5,1
Croissance	1,4	2,8	7,4	4,9
Ponte ou finition	2,3	4,6	17,1	11,4
Total	5	10	32,2	21,4

Figure 36. Comparaison des coûts moyens estimés des produits vétérinaires des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024)

- En termes d'accès à l'information, les éleveurs enquêtés affirment tous recevoir des informations sur les actualités avicoles (épidémies, rencontres, etc.) dans leur région. Leurs principales sources d'information, par fréquence de citation, sont les organisations de producteurs / interprofessions (citées par 61% des éleveurs enquêtés), suivies des services techniques de l'Etat (60%), des voisins et du « bouche-à-oreille » (57%) puis des vétérinaires (51%). Les fournisseurs (aliments, poussins) et les médias/radioros ne sont cités que par une faible proportion d'éleveurs (moins de 12%). On observe des tendances similaires parmi les éleveurs de poulet de chair, avec cependant un poids plus important du bouche-à-oreille (71%) et moindre des OP / interprofessions (57%).

²⁵ Estimations basées sur les mêmes hypothèses et approximations que pour les coûts de suivi sanitaire.

- Selon les déclarations des éleveurs enquêtés, les principales maladies auxquelles ils ont été confrontés au cours des 5 dernières années (depuis 2019) sont de loin les pathologies respiratoires, mentionnées par plus de 70% des éleveurs. Ces pathologies touchent particulièrement les pondeuses, mais elles sont également rapportées par deux tiers des éleveurs de poulet de chair (cf. figure 37)²⁶.
- Les 94 éleveurs enquêtés semblent avoir été relativement peu affectés par les autres maladies aviaires fréquentes en Guinée : Gumboro, Newcastle et salmonellose sont chacune citées par moins de 15% d'entre eux.
- A noter la très faible proportion d'éleveurs déclarant avoir été confrontés à la grippe aviaire (3% de l'échantillon global, dont aucun éleveur de poulet de chair). Il y a sans doute deux raisons à cela : beaucoup des éleveurs frappés par l'épidémie de grippe aviaire n'ont pas encore relancé leur élevage (et n'ont donc pas été enquêtés) ; les éleveurs restent réticents à déclarer ce type de maladie, étant donné les conséquences possibles (abattage des volailles malades).
- 73% des éleveurs interrogés indiquent que leurs volailles étaient vaccinées lorsque les maladies se sont déclarées, ce qui semble corroborer les problèmes d'échecs vaccinaux mentionnés dans la section 2.6.
- 85% des éleveurs (tous types d'élevage confondus) disent pratiquer un contrôle régulier de la qualité de l'eau consommée par leurs volailles. 70% d'entre eux ajoutent qu'ils traitent régulièrement cette eau. Cette pratique sanitaire préventive est moins systématique parmi les éleveurs de poulet de chair, dont la moitié seulement traitent l'eau régulièrement.

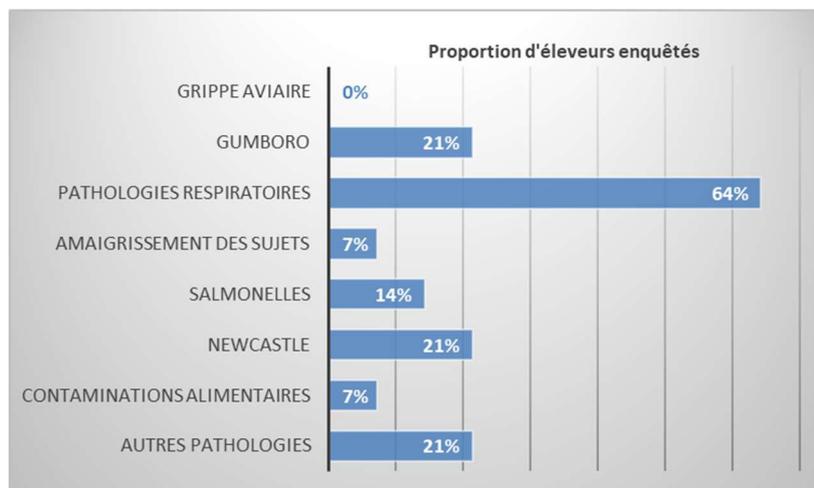


Figure 37. Pathologies aviaires auxquelles les éleveurs de poulet de chair enquêtés ont été confrontés au cours des 5 dernières années (Auteurs, 2024)

Commercialisation des poulets et valorisation des co-produits

- Les éleveurs enquêtés commencent à commercialiser leurs poulets de chair à partir de 53 jours en moyenne, avec des écarts importants de l'un à l'autre (35 à 105 jours), ce qui est notamment lié aux races élevées mais témoigne aussi des difficultés d'écoulement rencontrées.
- Le poids vif des poulets commercialisés est en moyenne de 1,8 kg (minimum de 1,5 kg et maximum de 3 kg). Pour près des deux tiers des éleveurs, la vente se fait surtout à la pièce ; les autres déclarent vendre au poids. La majorité des éleveurs commercialisent des poulets vivants (71% des éleveurs enquêtés contre 29% qui vendent les carcasses). Un service d'abattage par un prestataire privé peut généralement être réalisé à la demande du client.

²⁶ Dans cette figure, les autres pathologies mentionnées par les éleveurs sont la coccidiose et les problèmes de paralysie.

- Les prix varient surtout en fonction des coûts de l'aliment (qui tendent à tirer le prix vers le haut) et de la demande (qui tend à tirer le prix vers le bas du fait de la concurrence du poulet importé à bas prix). En 2024, le prix moyen d'un poulet de 2 kg vendu sur pied avoisine les 50 000 GNF (5,3 €), soit 25 000 GNF par kg de poids vif.
- Le fumier de volaille (issu des fientes déposées sur la litière) constitue le seul co-produit en élevage de poulet de chair. Il est notamment vendu aux producteurs maraichers. Sur un cycle de production, les éleveurs enquêtés récoltent en moyenne 125 sacs. Le sac est de contenance 50 kg mais, rempli de fientes, pèse réellement 35-40 kg (TERO, 2018). La production moyenne au cours d'un cycle est donc de 4,7 tonnes de fumier. Les quantités varient bien sûr fortement en fonction des effectifs et des pratiques d'élevage (en particulier la fréquence de renouvellement de la litière). La valeur médiane se situe autour de 60 sacs (2,3 tonnes). Le prix de vente moyen d'un sac est d'environ 30 000 GNF (3,2 €).

Estimation du produit brut et de la valeur ajoutée brute

- Le produit brut est constitué des recettes tirées des ventes de poulet et des co-produits (fumier). La valeur ajoutée brute (VAB) ou marge brute est obtenue après déduction des consommations intermédiaires ou charges courantes de l'année (intrants, services, etc.), sans tenir compte de l'amortissement des bâtiments et matériels d'élevage ni de la rémunération des facteurs de productions (terre, capital et travail). La VAB fournit une indication de l'efficacité technico-économique du processus de production.
- Hypothèses : on réalise cette estimation pour un élevage moyen de 1000 poulets, avec deux bandes annuelles seulement (ce qui est faible mais correspond à la réalité dans le contexte actuel). Pour le calcul des produits et des charges, on tient compte des valeurs moyennes ou médianes relevées dans l'enquête et croisées avec la bibliographie et les entretiens réalisés durant l'étude. Pour le calcul de la VAB, on ne tient compte que des charges principales pour lesquelles on dispose de données chiffrées : aliments, poussins, produits vétérinaires, frais de suivi technique/vétérinaire et énergie (éclairage et chauffage). On ne tient pas compte, par exemple, de l'apport en copeaux propres pour produire un sac de fumier, le prix des copeaux étant négligeable par rapport à celui de la fiente (TERO, 2018).
- Le produit brut annuel d'un élevage de 1000 poulets avec deux bandes par an est légèrement supérieur à 100 millions GNF (cf. figure 38). Il est absorbé en grande partie par les consommations intermédiaires, de sorte que la marge restante (la VAB) n'est que de 8 millions GNF environ (moins de 900 euros). L'aliment représente environ 55% des charges courantes (cf. figure 39). L'achat des poussins de 1 jour constitue le 2^{ème} poste de dépenses (25%).
- Rapporté à l'unité, le coût de production d'un poulet de chair est d'environ 47 000 GNF, soit 4,9 € par poulet.

	En millions GNF	En Euros
Vente des poulets	94	9 895
Vente des fientes	8	838
Produit brut (P)	102	10 733
Coût des poussins	23	2 464
Coût de l'aliment	52	5 441
Coût de suivi technique & vétérinaire	7	779
Coût des produits vétérinaires	10	1 053
Coût de l'énergie (éclairage/chauffage)	1	105
Consommations intermédiaires (C)	94	9 842
VAB (P-C)	8	891

Figure 38. Estimation de la valeur ajoutée brute annuelle d'un élevage de poulet de chair de taille moyenne (Auteurs, 2024)

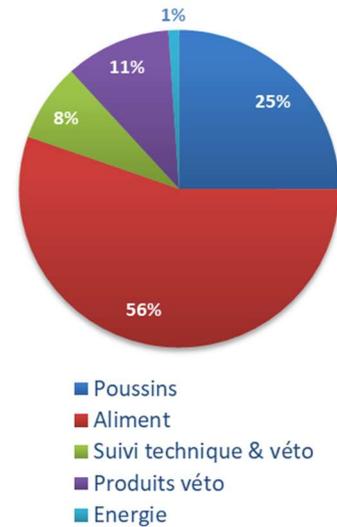


Figure 39. Structure des principaux coûts de production d'un élevage de poulet de chair de taille moyenne (Auteurs, 2024)

Principales contraintes

- Les deux contraintes principales auxquelles les éleveurs de poulet de chair sont confrontés sont l'accès à un aliment de qualité et les difficultés de commercialisation des poulets (contraintes citées chacune par 86% des éleveurs enquêtés). Il arrive que l'éleveur maintienne les sujets sur la ferme au-delà de la durée souhaitée du cycle (par exemple, une soixantaine de jours au lieu de 45) en raison des problèmes d'écoulement des produits finis, ce qui génère des charges supplémentaires (alimentation des poulets, charges de personnel, etc.). Les maigres opportunités de conservation et transformation rendent la commercialisation d'autant plus complexe pour les éleveurs.
- D'après l'enquête, l'accès à l'électricité apparaît comme une autre contrainte importante (citée par 79% des éleveurs de chair). L'éclairage est en effet nécessaire en permanence pendant la phase de démarrage. Les entretiens qualitatifs indiquent que la question du chauffage peut également être problématique pendant cette phase, en raison du coût et de la disponibilité du charbon de bois.
- Suivent, par fréquence de citation, l'accès à une eau de qualité (57%), les problèmes de biosécurité des élevages (50%) et l'accès au conseil avicole (43%). Un peu plus d'un tiers des éleveurs mentionnent également d'autres contraintes, dont l'accès aux produits vétérinaires, les difficultés de conservation des produits (pas de chambre froide) et les coûts de production élevés. Pendant la phase de croissance des poulets, les vagues de chaleur sont redoutées des éleveurs car elles conduisent souvent à une baisse de consommation d'aliment, d'où une moindre croissance des volailles.

Perspectives

- A la question des prochains investissements qu'ils souhaitent réaliser, tous les éleveurs enquêtés (quel que soit le type d'élevage) répondent l'augmentation de leur cheptel. L'amélioration ou l'agrandissement des infrastructures ainsi que l'embauche de personnel supplémentaire sont également cités par quasiment tous les éleveurs.
- D'après l'enquête, un peu moins de 10% des éleveurs mentionnent d'autres projets d'investissement. Pour les éleveurs de poulet de chair, il s'agit notamment de l'autoproduction d'aliment et de la diversification vers d'autres élevages (bovins, petits ruminants). Les entretiens qualitatifs indiquent que certains éleveurs de chair souhaitent démarrer ou relancer des élevages de pondeuses, qui requièrent des investissements plus conséquents mais dont les débouchés sont meilleurs.

3.3. Evaluation des flux de viande de volaille

Les imports de viande de volaille, en très forte croissance au cours des dernières années, étaient proches de 71 000 tonnes en 2022 (cf. section 2.2.2).

Il n'y a pas de données statistiques fiables pour estimer la production totale de viande de poulet en Guinée. Elle était estimée à 13 572 tonnes en 2021, soit 18% de la disponibilité nationale contre 82% pour les imports (ARI, 2024). Les données FAOSTAT fournissent, pour la catégorie « viande, poulet, fraîche ou réfrigérée » un total de près de 15 000 tonnes pour 2022 (Figure 40).

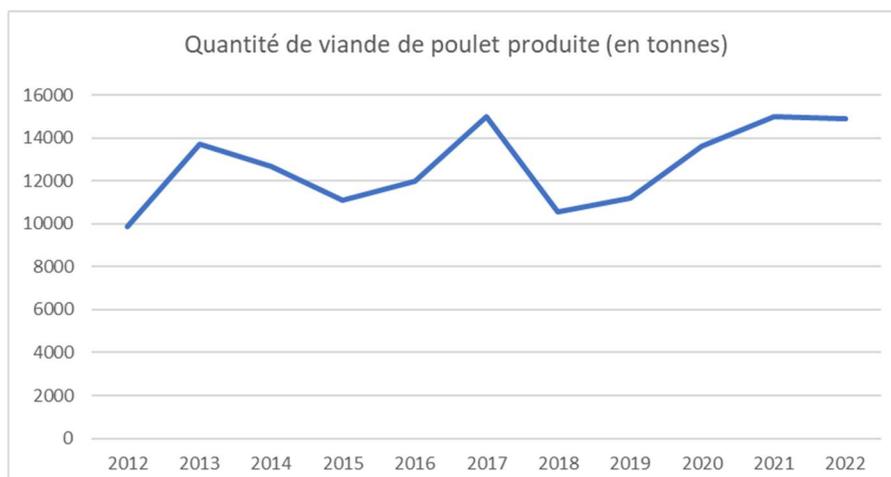


Figure 40. Evolution de la quantité de viande de volaille produite en Guinée de 2012 à 2022 (Auteurs, 2024, d'après données FAOSTAT)

La production de poulet de chair (au sens strict) est encore plus difficile à estimer. Certaines sources fournissent des chiffres qui paraissent très élevés au vu du contexte actuel de la sous-filière (faible nombre d'éleveurs réellement actifs, faible taille des élevages, nombre peu élevé de cycles de production annuels) : près de 500 000 poulets de chair par an selon ARI (2024). De même, les statistiques de l'INS indiquent un nombre de têtes inférieur à 66 000 jusqu'en 2019, pour une production ayant atteint 59,4 tonnes de viande de poulet cette année-là, puis un saut à 450 000 en 2020 (405 tonnes) et 543 375 (489 tonnes) en 2022 (INS, 2023)²⁷.

D'après les résultats d'enquête, on estime que la production actuelle de poulets de chair en Guinée est beaucoup plus basse, à environ 54 000 têtes par an, donc tout au plus à 70 tonnes par an si l'on tient compte d'un poids vif moyen de 1,8 kg par poulet et d'un rendement de 70% de poids carcasse sur poids vif. A titre de comparaison, ce chiffre est 1000 fois inférieur aux volumes importés de viande et abats de volaille.

La production de coquelet était estimée à 193 tonnes en 2017 (TERO, 2018). D'après les résultats d'enquête, il y aurait actuellement environ 30 éleveurs disposant de 700 têtes en moyenne et conduisant deux bandes par an, soit 42 000 têtes par an. Le poids d'un coquelet à maturité varie généralement entre 2 et 2,5 kg de poids vif, soit environ 1,8 kg de poids carcasse. Selon ces hypothèses, la production annuelle de viande de coquelet serait d'environ 75 tonnes.

L'INS estimait le cheptel de poules pondeuses à 2,8 millions de têtes en 2022 (INS, 2023). A la suite de la grippe aviaire de 2022, les estimations variaient entre 2 et 2,6 millions selon les sources (ARI, 2024). D'après les résultats d'enquête et l'hypothèse d'un nombre actuel de 450 éleveurs environ, on estime le cheptel national de pondeuses autour de 1,9 million en 2024. Les poules pèsent généralement entre 2 et 2,5 kg au moment de la réforme ; leur rendement

²⁷ INS, 2023. *Annuaire statistique 2022*. 410 p.

poils carcasse sur poids vif est en moyenne de 60% (TERO, 2018). La quantité annuelle de viande issue des pondeuses réformées serait donc proche de 2 500 tonnes.

En 2022, l'INS estimait à 41 millions le nombre de « volailles locales » - catégorie qui exclut les pondeuses et poulets de chair, et correspondrait donc aux élevages traditionnels de poulet, canard, pintade, etc. (INS, 2023). Ce cheptel fournit la majorité de la viande de volaille produite par le pays. Une grande part de la production dite villageoise est destinée à l'autoconsommation. Une part est cependant commercialisée sur les marchés locaux (TERO, 2018). En considérant que 90% du cheptel sont des poulets et que leur poids carcasse moyen est de 0,9 kg, on obtient une production annuelle d'environ 33 000 tonnes de viande.

Selon le diagnostic de TERO en 2018, une petite quantité de poules de réforme élevées en Guinée était vendue au Libéria (notamment celles produites en Guinée Forestière) et probablement en Sierra Leone. Si ces exportations existent encore, elles sont marginales.

Les statistiques nationales de consommation de viande de volaille n'existent pas ou sont très peu fiables. Les bilans alimentaires de FAOSTAT font apparaître une tendance nette à la hausse de la consommation, avec 64 000 tonnes en 2022 contre 29 000 tonnes en 2018 (et un pic à 79 000 tonnes en 2021).

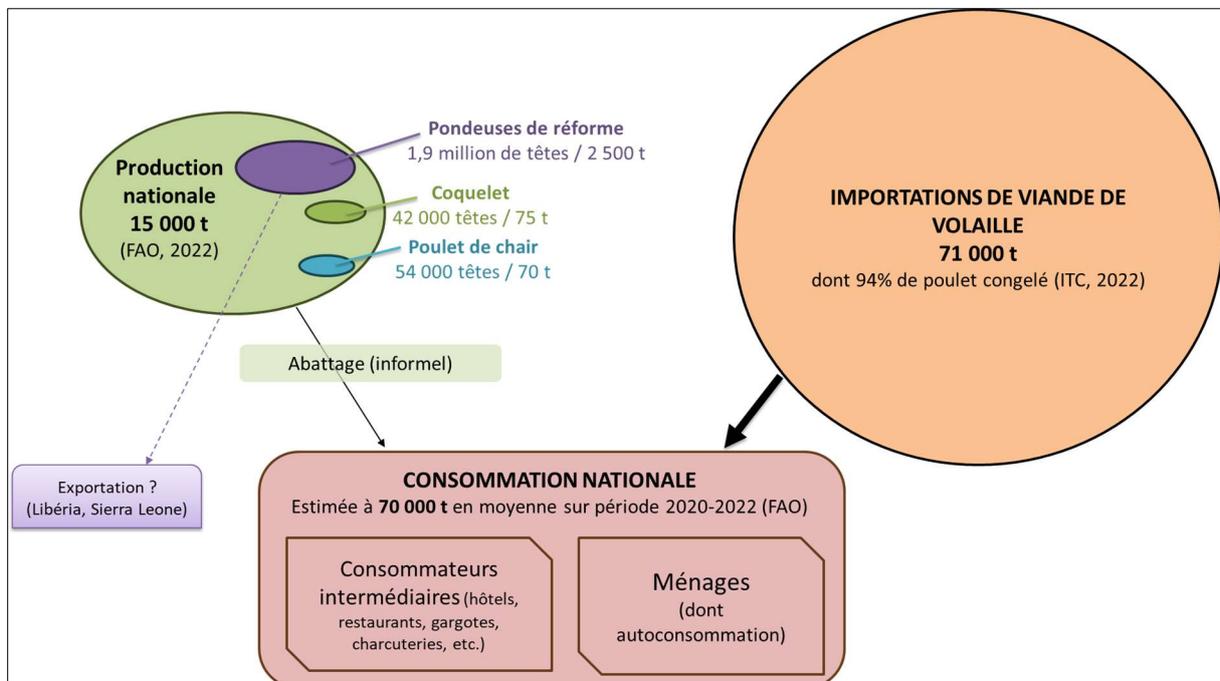


Figure 41. Flux de viande de volaille en Guinée (Auteurs, 2024)

3.4. Mesures et mécanismes d'appui à la filière

Politiques et stratégies actuelles

Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2018-2025 reconnaît l'importance de la filière avicole pour la sécurité alimentaire et le développement économique du pays. Il prévoit son renforcement et sa structuration à travers diverses mesures, que l'on peut résumer comme suit :

Axes	Mesures prévues
Renforcement des capacités de production	Soutien aux accouveurs privés afin d'accroître la production locale de poussins d'un jour Amélioration de l'accès aux intrants agricoles de qualité, dont l'alimentation pour volailles
Modernisation des infrastructures	Développement de centres avicoles privés incluant des infrastructures modernes pour l'élevage, la transformation et la commercialisation des produits avicoles
Amélioration des pratiques d'élevage	Actions de formation et de conseil auprès des éleveurs Développement des élevages semi-intensifs, avec la promotion d'itinéraires techniques améliorés
Soutien à la commercialisation	Amélioration de l'accès aux marchés pour les produits avicoles, en renforçant les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour valoriser les produits avicoles guinéens

Figure 42. Stratégies et actions prévues dans le PNIASAN concernant la filière avicole

Le Programme de référence intérimaire (PRI) 2022-2025 ne contient pas de stratégie ou mesure touchant spécifiquement le secteur avicole, mais il met en évidence l'importance de l'amélioration de la production des denrées alimentaires d'origine animale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Plusieurs mesures sont exposées dans le document de PRI pour atteindre cet objectif, notamment en matière de santé animale (mise en place de systèmes de surveillance épidémiologique, disponibilité de vaccins et médicaments vétérinaires de qualité, etc.), d'alimentation animale (promotion de la production locale d'aliments dans des unités industrielles), de conduite d'élevage (notamment via l'accès aux services de conseil technique et vétérinaire) et de transformation-commercialisation des produits animaux (construction et/ou réhabilitation d'infrastructures, adoption de normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, etc.).

Initiatives et projets passés ou en cours

Au cours des dernières années, les interventions de l'Etat dans la filière avicole sont restées limitées à la gestion des crises sanitaires, en particulier suite à l'épizootie de grippe aviaire de 2022. Les actions de relance de la filière, qui prévoyaient notamment des prêts sans intérêt aux éleveurs directement touchés ainsi que des appuis au restockage des volailles et à l'accès aux intrants (en particulier le maïs), ne s'étaient pas encore matérialisées fin 2024.

Outre le PEFAG, qui cible spécifiquement la filière avicole, diverses initiatives et programmes en cours soutiennent plus ou moins directement les opérateurs du secteur avicole, en particulier ceux de la sous-filière aliment. On peut citer notamment les quatre programmes suivants :

- Le programme de coopération technique (TCP) de la FAO,
- Le Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée (PDACG), financé par la Banque mondiale,
- Le Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée (PADDAMAG), financé par la Banque africaine de développement (BAD),

- Le projet AgriFARM-HMG (Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée), financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

Par ailleurs, le Fonds de développement agricole (FODA) est susceptible de pouvoir octroyer des financements aux éleveurs et aux autres opérateurs de la filière, y compris dans le cadre de sa relance post-grippe aviaire. Les dynamiques d'appui à la filière sont donc multiples mais encore peu coordonnées les unes avec les autres, bien que l'ensemble des programmes concernés soient mis en œuvre sous l'égide du MAGEL (cf. figure 43).

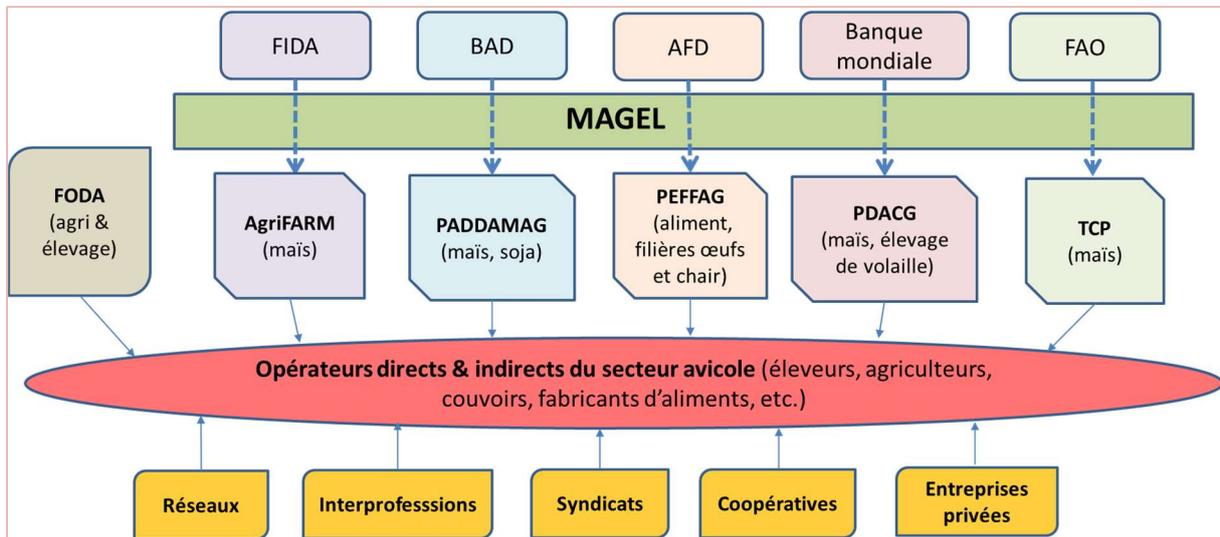


Figure 43. Les acteurs et programmes d'appui à la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024)

Besoins exprimés par les éleveurs

L'enquête s'est penchée sur les mesures d'appui qui pourraient, selon les éleveurs, faciliter le développement de leur activité :

- Il ressort tout d'abord que les éleveurs ont globalement du mal à prioriser les mesures d'appui : les trois quarts d'entre eux citent sans distinction l'ensemble des 15 mesures proposées dans le questionnaire.
- Les subventions et aides directes (pour améliorer les infrastructures d'élevage, acquérir du matériel, s'approvisionner en aliments, etc.) ainsi que la formation des aviculteurs sur des aspects de gestion financière sont les deux types de mesure les plus plébiscités par l'ensemble des 94 éleveurs enquêtés.
- Parmi les éleveurs de poulet de chair, trois autres mesures phares sont également mises en avant : i) assurer la disponibilité à un prix raisonnable des vaccins et médicaments essentiels ; ii) améliorer l'accès aux services vétérinaires pour prévenir et traiter les maladies aviaires ; iii) améliorer les infrastructures de base (eau, électricité, réseau routier, etc.).
- Les entretiens qualitatifs avec des éleveurs de poulet de chair et leurs représentants au niveau des organisations socioprofessionnelles ont permis d'identifier les autres besoins suivants : i) la protection des investissements des éleveurs en promouvant plus fermement la production locale par rapport aux importations de poulet ; ii) le déploiement d'appuis concrets – notamment financiers – en réponse aux crises de grippe aviaire ; iii) le soutien aux couvoirs locaux afin de garantir la qualité des poussins vendus aux éleveurs ; iv) l'accès à des crédits adaptés aux aviculteurs, avec des conditions de remboursement favorables, en passant par des banques agricoles.

4. Politiques et mesures adoptées dans d'autres pays africains

4.1. Sénégal : une politique protectionniste assortie de nombreuses mesures de soutien

Evolution de la filière et situation actuelle

Le Sénégal a connu une croissance remarquable de sa production avicole intensive au cours des trois dernières décennies, principalement axée sur le poulet de chair. Entre 2004 et 2020, cette filière a enregistré d'énormes gains de production (nombre de têtes multiplié par 3 ou 4) mais aussi de productivité, avec une quantité de viande produite multiplié par 4,5 pour atteindre plus de 120 000 tonnes en 2020 (cf. figure 45). Le secteur avicole sénégalais génère ainsi 30 000 emplois et 128 milliards de FCFA de chiffre d'affaires annuel, soit environ 195 millions d'euros (Jeune Afrique, 2022)²⁸. Cette expansion a été soutenue par une demande intérieure croissante, l'urbanisation et l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. Divers acteurs, des grandes entreprises privées aux coopératives et petits éleveurs, contribuent à cette production.

Politiques et mesures clés

Le décollage de la production locale de poulet de chair s'est fait à la suite d'une politique résolument protectionniste, initialement déclenchée par le gouvernement sénégalais en réponse à la crise de la grippe aviaire en 2005-2006. Cette crise a eu des conséquences désastreuses sur le secteur avicole, entraînant une baisse de la production et une perte de confiance des consommateurs. Face à cette situation, le gouvernement a pris des mesures drastiques pour protéger le secteur et la population :

- Fermeture des frontières : un arrêté interministériel a été pris en 2005, interdisant l'importation de produits avicoles et de matériels avicoles usagés. Cette mesure visait à empêcher l'introduction de nouvelles souches du virus de la grippe aviaire sur le territoire sénégalais.
- Soutien financier : l'État a mobilisé 500 millions de FCFA pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire, un budget considérable à l'époque.
- Mesures de biosécurité renforcées : le gouvernement et les acteurs du secteur ont mis en place des protocoles de biosécurité stricts pour prévenir de futures épidémies.

Cette politique protectionniste a permis de soutenir la reprise du secteur avicole sénégalais après la crise. Elle a également encouragé les investissements locaux. L'interdiction d'importation de la viande de poulet a été maintenue depuis 2005 afin de protéger le marché local. Néanmoins, le développement de la filière est également lié à une batterie de mesures de soutien qui ont accompagné les mesures de régulation, à savoir :

- Des subventions à l'achat d'intrants, en particulier les aliments pour volailles, afin de réduire les coûts de production ;
- La mise en place de mécanismes de financement pour aider les petits et moyens producteurs à investir dans des infrastructures et équipements modernes ;
- La création de zones économiques spéciales (ZES) offrant des avantages fiscaux pour attirer les investissements privés dans le secteur avicole ;
- La promotion des partenariats public-privé (PPP) pour mobiliser des ressources et des expertises supplémentaires ;
- L'organisation de programmes de formation technique pour les éleveurs ;
- La mise en place de centres de démonstration et de vulgarisation pour diffuser les technologies et pratiques modernes ;

²⁸ Jeune Afrique, 2022. *Poulet importé vs poulet local : la guerre de la volaille fait rage en Afrique*. Consulté [ici](#)

- Des campagnes de sensibilisation pour encourager la consommation de produits avicoles locaux ;
- L'introduction de labels de qualité pour garantir la sécurité et la qualité des produits, renforçant ainsi la confiance des consommateurs.

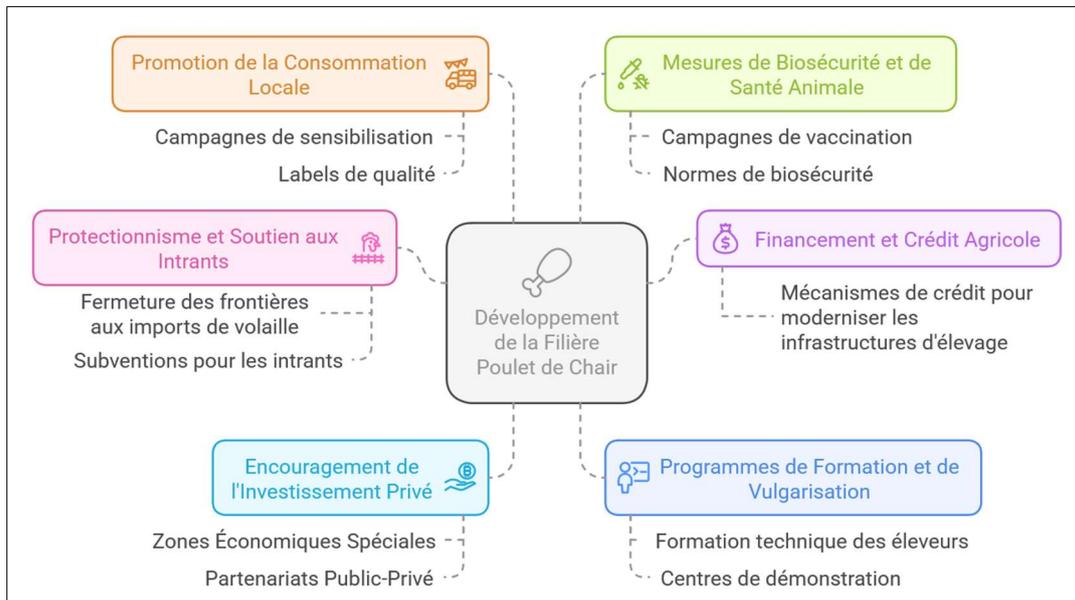


Figure 44. Politiques et mesures clés ayant contribué au développement de la filière poulet de chair au Sénégal (Auteurs, 2024)

La commercialisation de la viande de poulet s'est également développée au Sénégal grâce à la mise en place de petites unités d'abattage de faible débit (500 têtes par jour maximum). Ce modèle se base sur une commercialisation en circuit court, avec un service d'abattage et préparation (plumage, vidage) de poulet à la demande au niveau des marchés locaux ou de sièges d'OP avicoles (TERO, 2018).

Résultats et perspectives

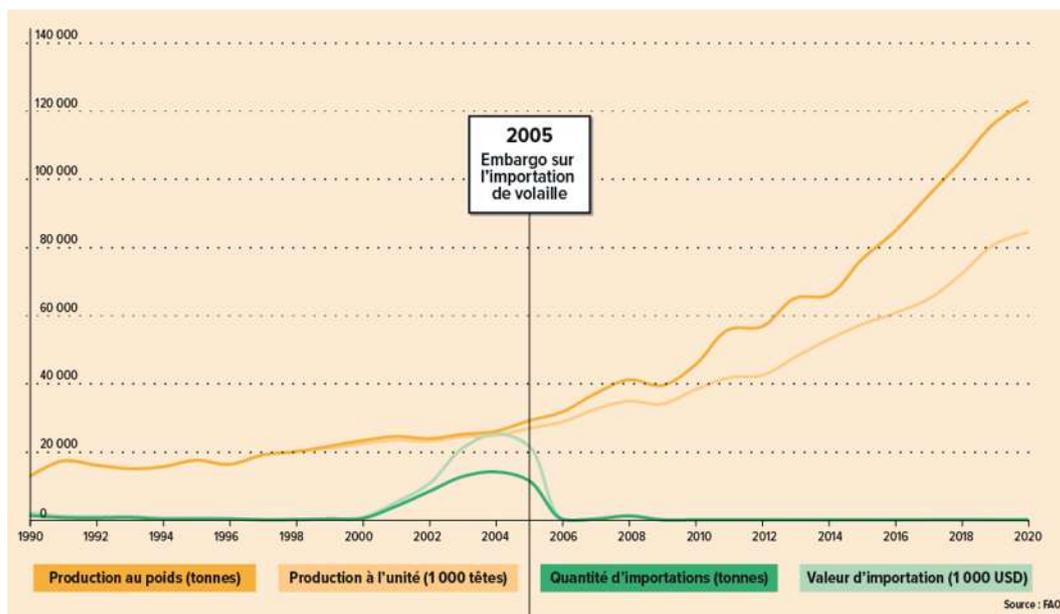


Figure 45. Evolution de la production locale et des importations de viande de volaille au Sénégal entre 1990 et 2020 (Jeune Afrique, 2022)

Grâce aux différentes politiques et mesures mises en place, le Sénégal a pu développer une filière de poulet de chair robuste et compétitive. Les défis restants incluent l'amélioration

continue de la biosécurité, la gestion des coûts des intrants et l'expansion des marchés à l'échelle sous-régionale.

4.2. Côte d'Ivoire : une taxe à l'importation qui alimente un fonds d'aide à la production avicole

Contexte historique et évolution de la filière

La production de poulet de chair en Côte d'Ivoire a connu une croissance significative au cours des dernières décennies, marquée par des phases distinctes de transformation. Avant 2005, la filière avicole ivoirienne était fortement impactée par la guerre civile, qui a entraîné une stagnation de la production locale. Les importations de poulet congelé étaient encouragées grâce à des mesures douanières et fiscales favorables, ce qui a maintenu les prix bas mais a nuï aux producteurs locaux. Cependant, à partir de 2005, une augmentation des investissements nationaux et internationaux a stimulé la croissance du secteur, notamment dans la production d'aliments pour animaux. Cette période a également vu une légère baisse de la consommation en raison de l'augmentation des prix.

Entre 2010 et 2020, la filière a fait face à des défis tels que l'épidémie de grippe aviaire H9N2, ce qui a nécessité une modernisation des pratiques et des infrastructures, y compris la mise en place de laboratoires vétérinaires. Cette décennie a également été marquée par une demande accrue de travailleurs qualifiés et des coûts de production élevés (NABC & NEA, 2019)²⁹.

Politiques et mesures clés

Le développement de la filière avicole en Côte d'Ivoire s'est fait en combinant des mesures de taxation des imports avec différents programmes et fonds de soutien à la filière :

- Taxation et protection de la filière locale

En 2000, l'introduction d'une TVA de 20% sur les intrants agricoles a modifié les dynamiques d'importation, favorisant les importations européennes de poulet au détriment des pays voisins (USDA & GAIN, 2023)³⁰.

En mai 2005, le gouvernement a doublé le prélèvement compensatoire sur le poulet importé, passant de 500 à 1000 FCFA par kilogramme (soit 1,5 €/kg). Cette mesure visait à protéger la filière locale et a effectivement réduit les importations tout en stimulant la production nationale (cf. figure 46).

- Plans stratégiques et programmes de soutien

En 2009, le Plan stratégique de relance agricole (PSRA) a été mis en place, renforçant la biosécurité, appuyant le financement du secteur et améliorant les capacités des structures publiques.

De 2012 à 2021, le Programme d'appui à la production avicole nationale (PAPAN) a été mis en œuvre, incluant la création du Fonds d'aide à la production avicole nationale (FAPAN) et du Fonds de garantie du secteur avicole (FGSA). Ces initiatives ont facilité l'accès au financement pour les aviculteurs et ont soutenu la modernisation du secteur. Le FAPAN est alimenté par les produits du prélèvement compensatoire.

- Initiatives de modernisation, formation et réseautage

Le Projet de modernisation du secteur avicole (PMSA), lancé en 2020-2021, prévoit des investissements à hauteur de 50 millions de dollars US pour la construction d'infrastructures

²⁹ Netherlands Africa Business Council (NABC) & Netherlands Enterprise Agency (NEA), 2019. *Poultry Sector Study Côte d'Ivoire*. 58p.

³⁰ United States Department of Agriculture (USDA) & Global Agricultural Information Network (GAIN), 2023. *Poultry Voluntary Report. Country: Cote d'Ivoire*. 8p.

modernes (couvoirs, provenderies et abattoirs industriels). Il vise aussi à une meilleure insertion des jeunes dans le secteur avicole.

Des forums et ateliers, comme le Forum AVI-INVEST, ont été organisés pour promouvoir les investissements dans le secteur.

Résultats et perspectives

Les efforts déployés ont porté leurs fruits, comme en témoigne l'augmentation de la production de poulet de chair (cf. figure 46). Selon les données FAOSTAT, la production de viande de poulet (incluant poulets de chair, pondeuses réformées et poulet « villageois ») a considérablement augmenté au cours des 15 dernières années, atteignant des niveaux records : plus de 118 000 tonnes en 2023, contre moins de 24 000 tonnes avant 2010. La consommation individuelle de poulet a également augmenté, passant de 1,1 kg par an en 2010 à 2,65 kg en 2021 (USDA & GAIN, 2023).

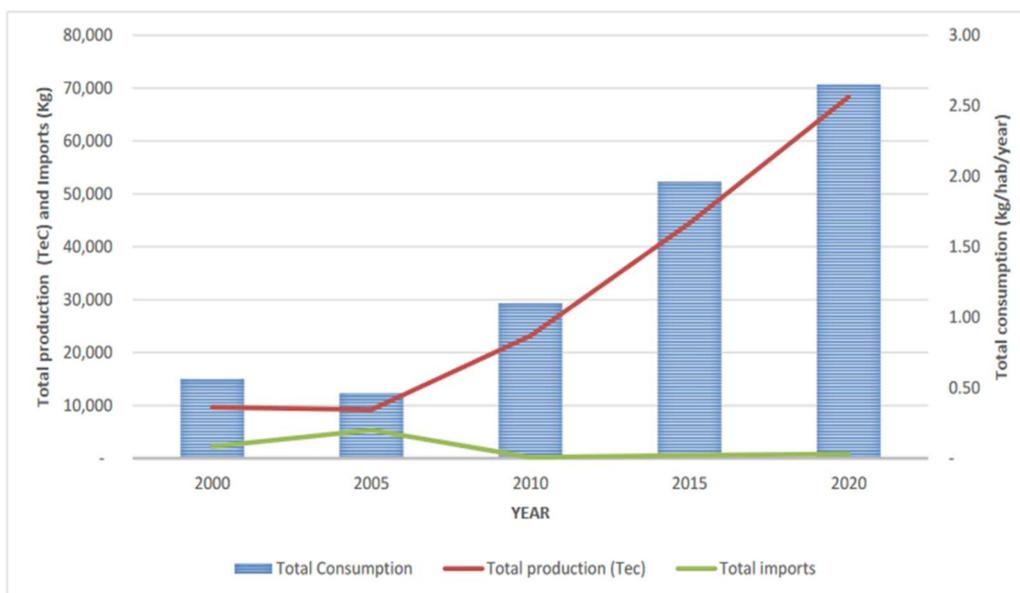


Figure 46. Evolution de la production, de l'importation et de la consommation de viande de poulet en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2020 (USDA & GAIN, 2023)

Pour l'avenir, le nouveau plan stratégique (2021-2030) vise à augmenter la production de poulet de chair à 200 000 tonnes par an d'ici 2030. Ce plan met l'accent sur l'amélioration de la biosécurité, l'accès aux financements et la formation des travailleurs du secteur. Par ailleurs, le prélèvement compensatoire (appliqué aux importations de volailles entières, découpées et abats) a été reconduit en 2020 pour 10 ans.

Comme en Guinée, l'approvisionnement en maïs et le coût de l'aliment restent des défis majeurs pour l'aviculture ivoirienne. La production locale de maïs n'est pas suffisante et le prix du maïs importé (provenant principalement d'Amérique du Sud) a augmenté au cours des dernières années, provoquant un ralentissement de la production avicole entre 2020 et 2022 (USDA & GAIN, 2023).

4.3. Nigéria : interdiction des importations et mesures fiscales favorables aux investisseurs

Situation actuelle de la filière

Avec une production ayant dépassé 320 000 tonnes en 2023 d'après FAOSTAT, le Nigeria est le deuxième plus grand producteur de viande de volaille en Afrique subsaharienne, après l'Afrique du Sud. Le secteur contribue de manière significative au PIB agricole et emploie environ 14 millions de personnes, illustrant son importance pour la sécurité alimentaire et la

création d'emplois (UKAID, 2020)³¹. La part occupée par le poulet de chair dans la production total du pays est difficile à estimer. En 2018, environ 33% des volailles étaient élevées dans des systèmes semi-intensifs et 22% dans des systèmes intensifs (Adeyonu et al., 2021)³².

Malgré l'interdiction des importations de poulet en 2003, le Nigeria est confronté à un problème persistant d'importations illégales de poulet congelé, qui transitent en grande partie par les pays voisins comme le Bénin. Ces importations illégales représenteraient environ 15% de la consommation totale de poulet dans le pays selon Liverpool-Tasie et al., 2017³³. Cette situation est exacerbée par la différence de prix entre le poulet importé, souvent moins cher, et le poulet produit localement.

Evolution au cours des dernières décennies

Dans les années 1980 et 1990, le secteur avicole nigérian était dominé par des petites exploitations traditionnelles avec une production limitée. Depuis les années 2000, le secteur a connu une croissance rapide, associée à des investissements pour moderniser les infrastructures et intensifier la production. Cette amélioration est en grande partie due à l'augmentation du nombre de poulets de chair et de la productivité des volailles (quantité de viande produite par tête).

L'un des facteurs clés de cette transformation est l'accroissement spectaculaire de la production de maïs destiné à l'alimentation animale, qui a augmenté de 600% en une décennie, passant de 300 000 tonnes en 2003 à 1,8 million de tonnes en 2015 (Liverpool-Tasie et al., 2017). Cette croissance a été stimulée par des investissements massifs dans les grandes usines d'aliments pour animaux, telles que Chi Farms et Zartech, ainsi que par la croissance des petites et moyennes entreprises dans les zones de production de poulets. La majorité du maïs est produite dans le nord du pays, mais il est utilisé dans les usines d'aliments à travers tout le Nigeria.

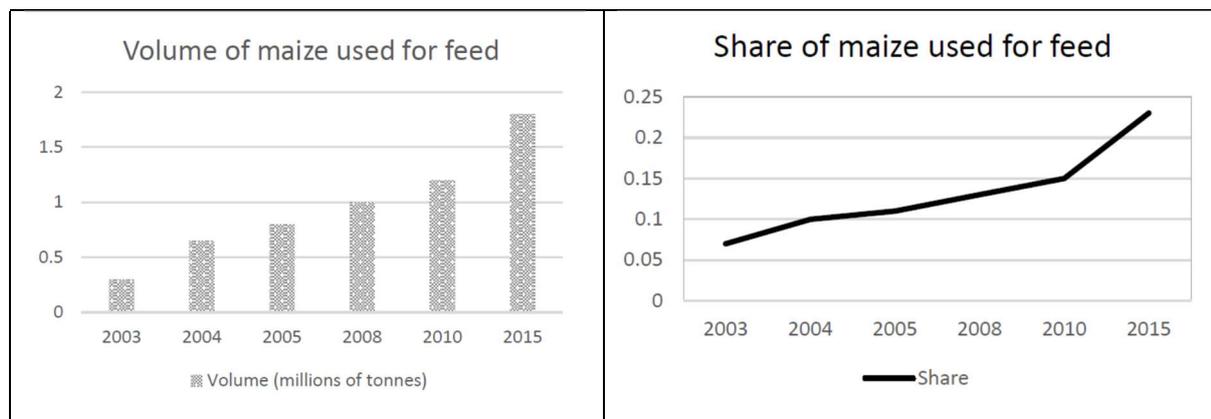


Figure 47. Evolution de la production de maïs destiné à l'alimentation animale au Nigeria entre 2003 et 2015 (Liverpool-Tasie et al., 2017)

Politiques et mesures clés

Le développement de la filière poulet de chair repose au Nigeria sur des mesures de protection de la production locale, combinées avec des aides à l'investissement, principalement ciblées vers les grandes entreprises et les investisseurs étrangers :

- Interdiction des importations de poulet de toutes provenances, y compris les voisins immédiats (2003) : cette mesure a protégé les producteurs locaux de la concurrence

³¹ UKAID, 2020. *Investment opportunities in Nigeria's Poultry Value Chain*. 33p.

³² Abigail G. Adeyonu, Abiodun Okunola, Monisola E. Alao, Enoch O. Oyawoye, Clinton E. Okonkwo, 2021. *An assessment of broiler value chain in Nigeria*. *Open Agriculture* 2021; 6: 296-307.

³³ Liverpool-Tasie S., B.T.Omonona, A. Sanou, W.O. Ogunleye, S. Padilla, and T. Reardon, 2017. *Growth and Transformation of Food Systems in Africa: Evidence from the Poultry Value Chain in Nigeria Policy*. Feed the Future Innovation Lab for Food Security Policy. Research Brief 25. 6p.

des importations à bas prix et a stimulé les investissements dans la production domestique. Cela a conduit à une augmentation de la production locale de 220% entre 1980 et 2008 (Liverpool-Tasie et al., 2017).

- Promotion des investissements dans les infrastructures : le gouvernement et des acteurs privés ont investi dans des infrastructures modernes, telles que des couvoirs, des usines de fabrication d'aliments pour animaux et des installations de traitement de la volaille. Par exemple, les installations de la société Olam, l'un des principaux conglomérats internationaux investissant dans le secteur avicole nigérian, ont attiré 150 millions de dollars d'investissements (UKAID, 2020).
- Incitations fiscales pour les investisseurs dans le secteur avicole, dont des droits de douane nuls sur les équipements agricoles et agro-industriels, ainsi que le « statut pionnier » dont bénéficient la production et la transformation de volailles, qui leur permet une exonération de taxes pendant une période donnée (UKAID, 2020).
- Mécanismes de financement conçus pour les acteurs de la filière avicole : afin de moderniser les infrastructures, des programmes de subventions et d'accès au crédit ont été mis en place, notamment par la Banque centrale du Nigéria (CBN). Cela inclut des dispositifs tels que le Régime de crédit à l'agriculture commerciale (*Commercial Agriculture Credit Scheme / CACS*) et le Programme de relance de l'aviculture dans les établissements d'enseignement supérieur (*Tertiary Institutions Poultry Revival Scheme / TiPRES*). Il existe également un Fonds de garantie des prêts agricoles (*Agricultural Credit Guarantee Scheme Fund / ACGSF*) qui permet de garantir à hauteur de 75% tous les prêts accordés par les banques commerciales pour la production et la transformation agricoles (UKAID, 2020).

Résultats et perspectives

Les mesures mises en place ont conduit à une augmentation substantielle de la production de viande de poulet, ce qui a permis de répondre en partie à la demande croissante du marché intérieur (à hauteur de trois quarts des besoins environ). En parallèle, on observe un véritable décollage du nombre de moyennes et grandes exploitations avicoles à partir de 2010 pour atteindre environ 1 000 exploitations en 2015, alors que ce nombre stagnait autour de 400 sur la période 1990-2000 (cf. figure 48).

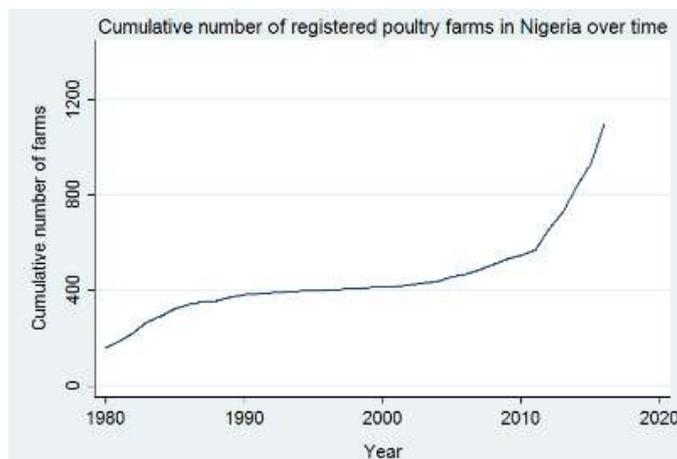


Figure 48. Nombre cumulé de fermes avicoles enregistrées au Nigéria entre 1980 et 2015 (Liverpool-Tasie et al., 2017)

La demande pour les produits de volaille continue de croître, stimulée par une population en augmentation, une urbanisation rapide et une classe moyenne en expansion (Adeyonu et al., 2021). Même si la filière est actuellement bien positionnée pour répondre à cette demande croissante, la lutte contre les importations illégales reste un défi majeur à relever. De plus, les producteurs de volaille restent confrontés à plusieurs contraintes, dont le coût élevé des aliments pour animaux et le manque d'accès aux intrants de qualité, par exemple les vaccins.

4.4. Maroc : des subventions à l'investissement, à l'export et aux projets d'agrégation de la production

Situation actuelle de la filière

La consommation et la production de viande de volaille, tout comme celle d'œufs, sont en croissance. En 2019, le Maroc a produit 782 000 tonnes de viande. La consommation moyenne est de 22 kg de viande/habitant/an. La volaille est privilégiée par les consommateurs, représentant plus de la moitié de la consommation totale de viande³⁴. La filière avicole générerait 530 000 emplois directs et indirects. La production de viande de volaille a lieu dans 7 630 élevages de poulets de chair et 900 élevages de dindes, ayant tous reçu une homologation sanitaire et vétérinaire des autorités (AWE, non daté)³⁵. L'élevage dit « moderne » assure 82% du volume produit en 2019 d'après le ministère et 93% de l'approvisionnement national en produits avicoles en 2023 d'après l'ONG CAVIE³⁶.

La filière avicole est considérée comme autosuffisante par le gouvernement et l'interprofession. Le pays exporte de la volaille sur le marché africain (Bénin, Libéria, Ghana, etc.) mais est également importateur. Le secteur avicole marocain dispose de bonnes infrastructures (laboratoires, usines d'aliments composés, couvoirs). Le maillon « abattoir » reste en deçà des attentes de l'interprofession³⁷. Le maillon alimentation animale est performant mais dépendant d'importations (maïs, soja, etc.).

Le secteur avicole est structuré par une association interprofessionnelle influente : la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA) fondée en 1995. Cinq associations professionnelles sont représentées à la FISA, couvrant le champ de la fabrication d'aliment, l'accoupage, la production d'œufs et de viande, et l'abattage.

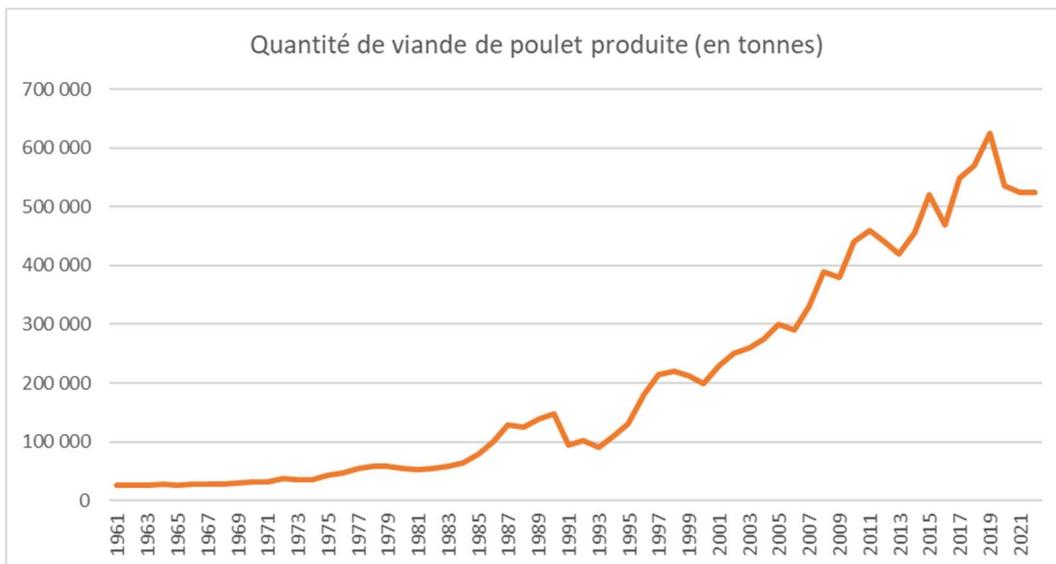


Figure 49. Evolution de la production de viande de poulet au Maroc entre 1961 et 2021 (Auteurs, 2024, d'après données FAOSTAT)

Historique du développement de la filière

Dans les années 1960, les premiers programmes d'action agricole au Maroc se concentrent sur les infrastructures de base et les cultures d'exportation. La filière avicole émerge dans les

³⁴ <https://www.avicultureaumaroc.com/secteur.html>

³⁵ Agentur für Wirtschaft und Entwicklung (AWE), non daté. *Analyse Pays – Maroc*. 50p.

³⁶ Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE), 2024. *Maroc : la production d'aliments pour volailles augmente de 10% en 2023*. Consulté [ici](#)

³⁷ https://www.fisamaroc.org.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=52&Itemid=5

années 1970, soutenue par l'État pour répondre aux besoins en protéines animales. Les années 1980 et 90 voient un essor du secteur avicole grâce aux crédits internationaux, malgré un désengagement progressif de l'État. Les années 1990 sont marquées par l'installation de fermes d'élevage et l'apparition de maladies aviaires.

Les années 2000 sont difficiles pour la filière en raison de la fin des prix administrés et des difficultés de remboursement des crédits. Cependant, des avancées réglementaires sont notées, notamment avec la loi 49-99 (relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles) et des décrets sanitaires pour lutter contre les maladies aviaires.

A partir de 2008, le Plan Maroc Vert (2008-2020) et Génération Green (2020-2030) marquent une nouvelle phase de la politique agricole, avec un soutien accru aux productions d'exportation. Ces stratégies agricoles adoptent une approche libérale, avec des contrats-programmes et des subventions pour moderniser les exploitations et les abattoirs.

Politiques et mesures clés

Dans le cadre du Plan Maroc Vert, un important budget est dédié à des subventions au développement de modèles d'agrégation et d'intégration, à la valorisation, et à l'investissement productif pour l'équipement des exploitations (installations et modernisation des exploitations existantes), les abattoirs et les usines de transformation (centres de découpe, équipements pour l'emballage et la transformation des œufs). Ces subventions sont attribuées par le Fonds de développement agricole (FDA) ;

- Subventions à l'investissement : elles sont versées après vérification du respect d'un cahier des charges. Elles couvrent divers équipements tels que : brumisateurs, systèmes de ventilation, abattoirs industriels avicoles, unités de découpe et de conditionnement des viandes de volaille, unités de séchage des fientes.
- Subventions aux exports : depuis 2008, l'exportation de poussins d'un jour et d'œufs à couvrir est subventionnée à raison de 1 dirham par kg (10 cts d'euro par kg).
- Subventions aux projets d'agrégation : les projets d'agrégation autour d'abattoirs avicoles sont subventionnés à hauteur de 500 à 1500 dirhams par tonne de volaille (soit 48 à 144 €/tonne). Les conditions d'éligibilité incluent la taille des cheptels et l'agrément des unités de production.

La stratégie Génération Green met spécifiquement l'accent sur les subventions aux abattoirs avicoles agréés de faible capacité créés par les éleveurs de volailles ou dans le cadre de projets d'agrégation et de coopératives. L'objectif est de construire et réhabiliter 120 abattoirs modernes d'ici 2030.

Des indemnités peuvent être accordées par l'administration aux éleveurs ayant subi des pertes suite à des épidémies ou des programmes d'assainissement sanitaire. Une indemnisation pour l'abattage des volailles a par exemple été mise en œuvre en 2017 pour lutter contre la pullorose à *Salmonella pulorrum galinarum*.

La loi de finances 2021 réduit l'impôt sur les sociétés pour les revenus de l'élevage de volaille, répondant à une demande de longue date de la profession.

Les autres mesures pour l'aviculture concernent l'accès au crédit (crédit Dawajine), la R&D et la formation dans le centre technique interprofessionnel.

5. Bilan des freins et leviers à la production locale de poulet de chair

5.1. Analyse AFOM de la sous-filière

Analyse spécifique à la sous-filière chair

L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) met en lumière la problématique majeure de la concurrence des importations de poulet, tout en soulignant l'importance d'investir dans les infrastructures et de réduire les coûts de production pour améliorer la compétitivité de la sous-filière chair locale :

Atouts :

1. **Stratégie de minimisation des risques** : l'élevage à cycle court de poulet de chair réduit les risques sanitaires et nécessite des investissements initiaux modestes comparé aux élevages de pondeuses.
2. **Demande croissante** : la demande croissante en viande de volaille, notamment pour des produits locaux de qualité, offre des opportunités de marché.
3. **Marché de niche** : il existe un marché pour du poulet local de qualité, qui est recherché par une classe sociale favorisée, et peut être écouler via les supermarchés.

Faiblesses :

1. **Nombre d'éleveurs** : la sous-filière chair reste balbutiante, avec un nombre faible d'aviculteurs. Il n'y pas d'industrie locale du poulet de chair à proprement parler.
2. **Faible compétitivité** : le coût de production élevé, notamment en raison du coût de l'aliment (lui-même lié aux difficultés d'approvisionnement en maïs en Guinée), rend le poulet de chair local moins compétitif face aux importations.
3. **Infrastructure limitée** : l'absence d'abattoirs opérationnels et d'infrastructures de conservation et de transformation limite la commercialisation de viande fraîche, qui pourrait pourtant apporter une valeur ajoutée.
4. **Contraintes énergétiques** : dans les élevages, le besoin d'éclairage 24/24 au démarrage peut être coûteux et difficile à gérer.
5. **Habitudes et fréquence de consommation** : la consommation de poulet reste peu fréquente en Guinée. Le type de poulet consommé varie fortement en fonction de la zone géographique. Outre la concurrence des volailles importées, les poules reformées et les poulets « villageois » sont généralement plus prisés par les guinéens.

Opportunités :

1. **Marché en croissance** : la demande pour du poulet de qualité, notamment lors des fêtes, offre des opportunités pour les producteurs locaux. Une part de la population est prête à payer plus cher au moment des fêtes pour avoir du poulet de qualité.
2. **Gains de productivité en lien avec l'alimentation** : pour exprimer pleinement leur potentiel génétique, les races de poulets de chair de type Ross 308 ou Cobb 500 ont besoin de recevoir un aliment granulé. La fabrication locale et l'utilisation d'aliments granulés, actuellement limitées, pourraient améliorer la productivité des élevages de poulet de chair.
3. **Gains de productivité en lien avec la transformation** : développer des produits transformés et conditionnés pourrait augmenter la valeur ajoutée et répondre à une demande croissante. C'est également un facteur de compétitivité pour la production locale : les coûts de production sont en effet très dépendants de la quantité d'aliment distribuée aux poulets, ce qui implique de pouvoir les abattre à date précise et suppose donc de pouvoir conserver les carcasses dans de bonnes conditions.

Menaces :

1. **Concurrence des importations :** les importations de poulet congelé à bas prix représentent une concurrence majeure et freinent les investissements locaux. Ces importations sont croissantes. Le volume de viande de volaille importé (environ 70 000 tonnes) est actuellement 1000 fois supérieur à la production de poulet de chair.
2. **Problèmes d'écoulement :** la production locale de poulet de chair est difficile à écouler au moment optimum pour le producteur en raison de la concurrence des importations et des infrastructures limitées.
3. **Risques sanitaires :** la vente de volailles sur pied sur les marchés locaux présente des risques sanitaires, affectant la perception de la qualité et de la sécurité des produits locaux.
4. **Application des taxes :** bien que les taxes à l'importation soient élevées (théoriquement supérieures à 55% sur la viande de poulet), leur application semble inefficace, ne protégeant pas suffisamment la production locale.

Problématiques communes à l'ensemble du secteur avicole intensif

L'analyse AFOM met en évidence de nombreux défis communs aux sous-filières chair et œufs, mais souligne les opportunités d'amélioration par le renforcement des infrastructures, la formation et la gestion des risques :

Atouts :

1. **Infrastructures existantes :** les infrastructures d'élevage avicole sont relativement bien adaptées, même si perfectibles. De nombreux bâtiments d'élevage sont abandonnés ou sous utilisés (suite à la dernière épizootie de grippe aviaire ou à des difficultés économiques) et sont donc disponibles.
2. **Opérateurs en amont :** des fournisseurs locaux d'intrants existent et sont prêts à répondre à la demande, tels que des couvoirs, des fabricants d'aliments et des importateurs de produits vétérinaires. On trouve aussi un maillage important d'officines, présentes dans la plupart des centres urbains.
3. **Dynamique organisationnelle :** Une dynamique organisationnelle existe avec des organisations professionnelles, des interprofessions et des syndicats qui souhaitent faire progresser la sous-filière.
4. **Mesures incitatives :** L'État est soutenu par différents partenaires techniques et financiers, qui mettent en place des programmes de développement pour soutenir la filière avicole, en particulier l'alimentation pour volaille.

Faiblesses :

1. **Impact de la grippe aviaire :** au-delà des éleveurs directement frappés, la crise de grippe aviaire de 2022 a considérablement réduit la demande en aliment et le niveau d'activité des fabricants. Elle a également affecté la production locale de poussins, qui est bien inférieure à la capacité installée dans les couvoirs.
2. **Professionnalisation limitée :** la filière est peu professionnalisée, avec un manque de formation des aviculteurs et des prestataires, et une faible maîtrise de la conduite d'élevage malgré une proportion importante d'éleveurs avec un bagage technique agricole ou vétérinaire.
3. **Capacité financière faible :** les éleveurs ont une faible capacité financière et un accès quasi nul au crédit bancaire, ce qui limite les possibilités d'investissement et de redémarrage après une crise.

Opportunités :

1. **Production locale de poussins** : malgré les divergences de vue sur la qualité des poussins locaux, l'enquête montre que les éleveurs s'approvisionnent davantage auprès des couvoirs locaux que des importateurs. Un poussin à bas prix, produit localement et de bonne qualité, présenterait un intérêt économique, notamment pour les cycles courts de production de poulet de chair (pour lesquels le coût des poussins représente une part relative plus importante des coûts de production, de l'ordre de 25%).
2. **Amélioration des infrastructures** : investir dans des infrastructures stables, comme un réseau électrique fiable, pourrait améliorer la productivité et la compétitivité des opérateurs, en particulier celle des couvoirs.
3. **Formation et encadrement** : renforcer la formation des aviculteurs et des prestataires pourrait améliorer la maîtrise technique et la gestion des risques. Des besoins de formation des personnels locaux existent aussi au niveau des couvoirs.

Menaces :

1. **Crises sanitaires récurrentes** : les mauvaises conditions sanitaires et les crises sanitaires récurrentes limitent les résultats technico-économiques et découragent les investissements.
2. **Conjoncture post-crise difficile** : de nombreux opérateurs n'ont pas redémarré leur activité après la crise de grippe aviaire, et les attentes de dédommagement de l'État n'ont pas été satisfaites en temps voulu, générant une certaine méfiance vis-à-vis de ses agents.
3. **Risques financiers élevés** : l'absence de gestion financière des risques et les investissements initiaux significatifs découragent les aviculteurs de réinvestir après une perte de cheptel. Les institutions financières sont réticentes à leur prêter de l'argent.

5.2. Pistes de développement et pérennisation de la sous-filière

Tous les acteurs et observateurs de la sous-filière poulet de chair s'accordent sur le fait que celle-ci ne pourra pas se développer sans mesure drastique pour limiter la concurrence des importations de poulet à bas prix. Il y a néanmoins une nécessité de trouver un équilibre, au niveau des politiques nationales, entre l'objectif de sécurité alimentaire (accès aux protéines animales à moindre coût pour les classes populaires, notamment en milieu urbain) et celui de promotion des produits locaux (protection de la production locale de poulet de chair). Cela implique notamment de réfléchir à la phase de transition entre la réduction progressive des importations et le décollage de la production locale.

Face aux risques sanitaires, il est possible de mettre en place une série de mesures à différents niveaux : bonnes pratiques dans la conduite et le suivi des élevages, systèmes de surveillance et détection des maladies plus efficaces, meilleure prévention et gestion des crises, etc. Dans le contexte guinéen, où les moyens (humains, financiers, logistiques, etc.) manquent pour mettre ces mesures en application, il est également important de réfléchir à la taille optimale et la dispersion géographique des élevages, en cherchant un équilibre entre la rentabilité économique des ateliers avicoles et leur résilience quand des crises sanitaires surviennent. Des élevages de taille modeste et distants les uns des autres peuvent contribuer à réduire la vitesse de propagation des maladies. En l'absence de mécanismes d'assurance et financement agricoles, les pertes sont moins lourdes quand surviennent des maladies, et le redémarrage des élevages peut se faire plus facilement.

De plus, pour développer et pérenniser la sous-filière poulet de chair en Guinée, il est crucial d'adopter une approche intégrée qui prend en compte ses spécificités tout en s'alignant sur des stratégies communes avec la sous-filière des pondeuses.

Stratégies communes à l'ensemble du secteur avicole intensif

1. Soutien à l'élevage de reproducteurs et aux couvoirs locaux :

- Promouvoir la production locale d'œufs à couver (OAC) de qualité pour réduire la dépendance aux importations et améliorer la génétique des volailles.
- Favoriser les investissements dans des infrastructures permettant une production stable et de qualité de poussins, y compris l'accès à une source d'énergie fiable.
- Proposer des formations continues aux personnels ou futurs personnels des couvoirs pour une meilleure maîtrise des techniques de production et de gestion des risques sanitaires.

2. Appui-conseil et formation :

- Renforcer les dispositifs d'appui-conseil aux éleveurs et fabricants d'aliments, notamment par la mise en place de centres de démonstration et de vulgarisation pour améliorer leurs pratiques.

3. Contrôle sanitaire et conformité :

- Développer des dispositifs de contrôle sanitaire et de conformité pour les fournisseurs d'intrants (produits vétérinaires, aliments, poussins) et prestataires de services (vétérinaires privés, zootechniciens, etc.) afin de garantir la qualité et la sécurité des produits.

4. Gestion des risques :

- Mettre en place un mécanisme de gestion des risques avec un fonds de dédommagement partiel et un accompagnement à la reprise d'activité, conditionné au respect d'un cahier des charges en termes de biosécurité et de suivi sanitaire.

5. Valorisation des co-produits :

- Réfléchir à des stratégies pour valoriser les poules de réforme et les coquelets sans nuire au développement de la production de poulet de chair.
- Promouvoir la valorisation des fientes comme revenu économique et pour la fertilisation organique, favorisant ainsi une meilleure intégration entre l'agriculture (en particulier la production de maïs) et l'élevage avicole.

Stratégies spécifiques à la sous-filière chair

1. Compétitivité et sécurité alimentaire :

- Appliquer strictement les mesures tarifaires pour limiter la concurrence des importations de poulet à bas prix tout en garantissant l'accès alimentaire des populations pauvres.
- Développer si besoin d'autres mesures temporaires pour protéger la production locale, par exemple avec un relèvement du prélèvement compensatoire.
- Investir dans des abattoirs de proximité, des ateliers de découpe et des chambres froides pour pouvoir stopper l'engraissement des poulets au moment optimum puis conserver les carcasses dans de bonnes conditions.

2. Promotion du consommateur local, qualité et traçabilité :

- Lancer des campagnes de promotion pour encourager la consommation de poulet local et sensibiliser les consommateurs à la qualité des produits locaux.
- Miser sur des souches de poulets moins performantes mais plus rustiques et mieux adaptées au contexte guinéen, capables de rivaliser économiquement avec les souches de référence.
- Mettre en place une traçabilité et une différenciation des poulets produits localement pour justifier une gamme de prix différente.

3. Fabrication locale d'aliments granulés :

- Favoriser les investissements dans des unités de production locales et former les producteurs à l'utilisation optimale des aliments granulés pour garantir une croissance saine et rapide des poulets.

Autres recommandations transversales

1. Connaissance de la sous-filière :

- Comblent le manque de données et statistiques sur la production et la consommation de poulet.
- Conduire une étude plus approfondie sur la viabilité économique des élevages intensifs de poulet de chair, puis diffuser les résultats aux investisseurs potentiels.

2. Ciblage des unités de taille modeste :

- Appuyer en priorité le développement d'unités de taille modeste, plus résilientes face aux crises sanitaires, économiques et climatiques.

3. Mécanismes incitatifs pour les jeunes et les femmes :

- Mettre en place des fonds de roulement et des programmes de formation entrepreneuriale pour encourager l'installation de jeunes aviculteurs / avicultrices et commerçant(e)s de produits avicoles.

4. Modalités d'appui :

- Conditionner les appuis financiers (aides à l'installation, restockage des élevages, etc.) à la mise en œuvre de bonnes pratiques (distanciation des élevages, normalisation des bâtiments, plan de prophylaxie, etc.) et à l'établissement de cahiers des charges en collaboration avec les aviculteurs, les fabricants d'aliment ou les autres opérateurs ciblés.

5. Réglementation adaptée :

- Assurer l'établissement de normes qui répondent aux contraintes d'élevage de chaque type d'élevage, y compris les plus petits.

Bibliographie

- Adeyonu Abigail G., Abiodun Okunola, Monisola E. Alao, Enoch O. Oyawoye, Clinton E. Okonkwo, 2021. *An assessment of broiler value chain in Nigeria*. Open Agriculture 2021; 6: 296-307.
- Agentur für Wirtschaft und Entwicklung (AWE), non daté. *Analyse Pays – Maroc*. 50p.
- Agri Réseaux International (ARI), 2024. *Guinea Poultry Sector Assessment*. 53p.
- ARAA, 2018. *Etude sur « l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires », Rapport provisoire révisé, Avril 2018*. 124p.
- Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE), 2024. *Maroc : la production d'aliments pour volailles augmente de 10% en 2023*. Consulté [ici](#)
- DIALLO I., 2018. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Rapport de mission*. 30p.
- FERDI, 2021. *Etude d'impact de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en République de Guinée. Diagnostic et résultats des études d'impact. Présentation du rapport provisoire*. 12p.
- INS, 2023. *Annuaire statistique 2022*. 410 p.
- Jeune Afrique, 2022. *Poulet importé vs poulet local : la guerre de la volaille fait rage en Afrique*. Consulté [ici](#)
- Liverpool-Tasie S., B.T.Omonona, A. Sanou, W.O. Ogunleye, S. Padilla, and T. Reardon, 2017. *Growth and Transformation of Food Systems in Africa: Evidence from the Poultry Value Chain in Nigeria Policy*. Feed the Future Innovation Lab for Food Security Policy. Research Brief 25. 6p.
- Ministère du Budget, 2017. *Arrêté n°1233/MB/CAB du 31 mars 2017 portant entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en Guinée*. 14p.
- Netherlands Africa Business Council (NABC) & Netherlands Enterprise Agency (NEA), 2019. *Poultry Sector Study Côte d'Ivoire*. 58p.
- OMC, 2011. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, novembre 2011*. 128 p.
- OMC, 2018. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, septembre 2018*. 100 p.
- PEFFAG, 2021a. *Mission relative à la santé animale dans les élevages avicoles intensifs (SA1)*. 14p.
- PEFFAG, 2021b. *Mission LEG1 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole*. 13p.
- PEFFAG, 2022a. *Mission relative au renforcement du diagnostic de laboratoire dans les élevages avicoles intensifs (Lab3)*. 42p.
- PEFFAG, 2022b. *Mission SA8 relative à la mise en place du plan de contrôle des poussins d'un jour (à l'import et en couvoirs)*. 9p.
- PEFFAG, 2022c. *Mission LEG3 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole, aux industries agroalimentaires, à la préparation de la réunion de travail GBPH*. 21p.
- République de Guinée, 2024. *Portail des investissements de la République de Guinée. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Consulté [ici](#).
- TERO, 2018. *Etude de faisabilité du projet de développement de la filière avicole (traditionnelle et améliorée) en Guinée. Rapport final de diagnostic et plan d'action*. 186p.

UKAID, 2020. *Investment opportunities in Nigeria's Poultry Value Chain*. 33p.

United States Department of Agriculture (USDA) & Global Agricultural Information Network (GAIN), 2023. *Poultry Voluntary Report. Country: Cote d'Ivoire*. 8p.

Annexes

Annexe 1. Exigences réglementaires à l'import

Dans le tableau suivant, on trouve en colonnes les différents produits concernés dans la filière avicole :

- Equipements : couveuses et éleveuses pour l'aviculture, machines pour l'aviculture, machines et appareils pour la préparation des aliments, parties de machines pour l'aviculture, machines et appareils pour le traitement industriel des viandes
- Vaccins
- Farine de poisson
- Préparation pour aliments des animaux (PPAA)
- Tourteaux
- Maïs
- Mayonnaise
- Œufs de consommation
- Œufs à couver
- Poussins
- Viande de volaille (chair congelée non coupée ou coupée)

Pour chacune des réglementations à l'import (listées en ligne), les cellules colorées indiquent les produits pour lesquels la réglementation en question est théoriquement applicable.

A noter qu'il ne s'agit pas d'une interprétation de notre part des textes qui devraient logiquement s'appliquer à tel ou tel produit, mais d'une analyse basée sur les produits listés par l'ITC (sous la forme de leurs codes SH respectifs) sous chacune des réglementations. Il en ressort selon nous certaines incohérences, comme par exemple le fait que la farine de poisson ne soit pas concernée par la réglementation A830 (certificat de salubrité pour les aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux), alors que cette même réglementation s'applique, assez étrangement, aux œufs de consommation, aux œufs à couver et à la viande de volaille congelée.

Figure 50. Mesures non tarifaires applicables en Guinée aux différents produits de la filière avicole (Auteurs, 2024, d'après ITC)

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Mais	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couver	Poussins	Viande de volaille
A140 - Authorization requirement for sanitary and phytosanitary (SPS) reasons for importing certain products											
Intitulé : Code de la santé publique Résumé : Obligation pour les importateurs d'avoir une autorisation d'importation des aliments d'origine animale ou végétale Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 06/1997											
A150 - Authorization requirement for importers for SPS reasons											
Intitulé : Loi L94/012/CTRN du 22 mars 1994 Résumé : Pour pouvoir importer les médicaments , il faut que les établissements aient une autorisation du Ministère de la Santé Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 03/1994											
A810 - Product registration/approval requirement											
Intitulé : Loi L94/012/CTRN du 22 mars 1994 Résumé : Obligation de faire une déclaration préalable pour l'importation des médicaments et matières premières Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 03/1994											
A830 - Certification requirement											
(1) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat de salubrité pour les cuirs et peaux séchés et salés, aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Mais	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couver	Poussins	Viande de volaille
(2) Intitulé : Lois et règlements vétérinaires (Santé Publique Vétérinaire) Résumé : Un contrôle de conformité est réalisé par le Ministère de l'Elevage pour l'importation des aliments et fourrages des animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 08/1995											
(3) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat zoosanitaire des animaux domestiques et sauvages Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											
A840 - Inspection requirement											
(1) Intitulé : Code de la santé publique Résumé : Obligation à l'importation de contrôler les aliments d'origine animale ou végétale Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 06/1997											
(2) Intitulé : Décret D/116/PRG/SGG/90 du 26 mai 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre leurs produits à une inspection de qualité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 05/1990											
(3) Intitulé : Ordonnance 022PRG/SGG/90 du 21 avril 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre les denrées animales et d'origine animale à une inspection de salubrité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 04/1990											
(4) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre les animaux domestiques et sauvages à une visite sanitaire vétérinaire Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Mais	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couver	Poussins	Viande de volaille
B810 - Product registration/approval requirement											
Intitulé : Arrêté A2009/3830/MCIPME/SGG du 16 décembre 2009 Résumé : Obligation de faire une déclaration descriptive d'importation pour toute opération dont la valeur est égale ou supérieur à l'équivalent en franc guinéen de 2000 dollars US Autorité de mise en œuvre : Ministère du commerce industrie et des petites et moyennes entreprises Validité : depuis 12/2009											
B830 - Certification requirement											
Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat d'origine pour les cuirs et peaux séchés et salés, aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											
B840 - Inspection requirement											
(1) Intitulé : Arrêté conjoint n°4454 portant exploitation d'équipements de scanographie des conteneurs et des colis fermés au port de Conakry Résumé : Obligation d'effectuer une inspection par le système de scanographie de tous les conteneurs et colis fermés à l'importation Autorité de mise en œuvre : Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère des Transports Validité : depuis 08/2006											
(2) Intitulé : Décret D/116/PRG/SGG/90 du 26 mai 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre leurs produits à une inspection de qualité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 05/1990											
C100 - Pre-shipment inspection											
Intitulé : Note Inspection Veritas Résumé : Une inspection doit être faite au départ sur les produits à importer en Guinée dont la valeur FOB est supérieure à 3300 dollars US Autorité de mise en œuvre : Bureau Veritas Validité : depuis 05/2008											

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Mais	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couvrir	Poussins	Viande de volaille
C300 - Requirement to pass through specified port of customs											
(1) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation de faire importer les animaux domestiques et sauvages par des postes douaniers spécifiques Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											
(2) Intitulé : Décret D/96/114/PRG/SGG du 9 septembre 1996 Résumé : Obligation de ne faire importer les produits cités que par les ports de Conakry et Kamsar et/ou à l'aéroport de Conakry Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 09/1996											
F710 - Consumption taxes											
Intitulé : Ordonnance portant fixation des nouveaux tarifs douaniers applicables en République de Guinée Résumé : La taxe sur la valeur ajoutée est perçue pour les importations de tous les produits sauf pour le riz, la farine de blé, les huiles végétales alimentaires des positions tarifaires 15.07 à 15.15 Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 02/2005											
G900 - Finance measures, n.e.s.											
Intitulé : Instruction 112/DGAEM/RCH/00 Résumé : Obligation pour les importations dont la valeur CAF est égale ou supérieure au minimum fixé, d'être enregistrées auprès d'une banque en présentant une DDI Autorité de mise en œuvre : Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) Validité : depuis 03/2000											



Mars 2025

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

